

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



Région Boeny District Marovoay Commune rurale d'Anosinalainolona

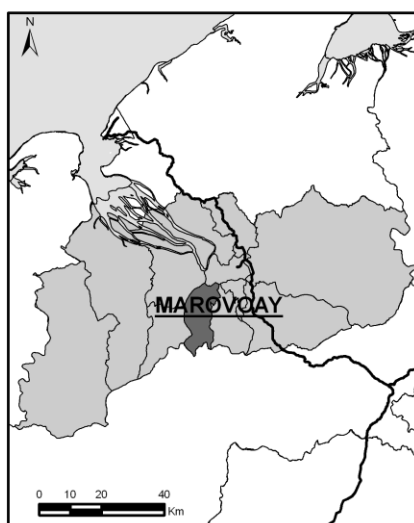
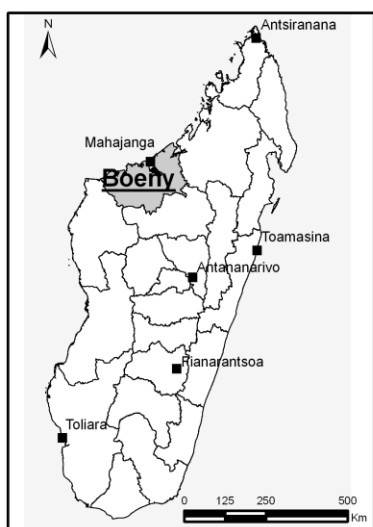


Schéma d'Aménagement Communal (SAC 2012-2027)



Programme Germano-Malgache
pour l'Environnement (PGM-E)

Mandaté par :

La Commune rurale d'Anosinalainolona

Auteurs :

Equipe technique

Cartographie :

Agent du Centre de Ressources et d'Informations Foncières de Marovoay

Appuyée par :

Programme Germano-Malgache pour l'Environnement (PGM-E)
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Traduction :

RAJAOFERA Mamisoa
RAKOTO Heriniaina Onja

Août 2013

SAC ANOSINALAINOLONA

Table des matières

Table des matières	3
Tables des tableaux.....	5
Table des cartes	5
Table des abréviations.....	6
Glossaire des mots malgaches	8
Glossaire	9
I INTRODUCTION	13
1.1 Fondement et objectif du SAC	13
1.2 Présentation du document	13
1.3 Méthodologie	14
1.4 Démarche méthodologique	14
1.4.1 – Phase préparatoire.....	14
1.4.2 – Phase d’élaboration proprement dit du SAC.....	15
1.4.3 – Phase de validation du SAC.....	17
2-ETAT DES LIEUX.....	19
2.1- ASPECT TERRITORIALE.....	19
2.1.1-Position géographique et délimitation administrative.....	19
2.1.2-Historique de la commune.....	20
2.1.3-Evolution du Budget de la commune.....	21
2.1.4-Structure territoriale de la commune	21
2.1.5: Localités à traits entièrement ruraux.....	21
2.1.6: Fokontany d’Anosinalainolona, chef lieu de la commune et centre administratif.....	22
2.1.7 - Fokontany d’Ambohimena, Anjobajoba et Ambatobevomanga, les principaux lieux d’échanges commerciaux.....	23
2.1.8 – Localités à potentiel de pôle	24
2.1.9- Habitat	24
2.1.10- Aspect foncier	24
2.1.11-Transport et infrastructures routières.....	25
2.2 - ASPECT DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL	26
2.2.1 – Population	26
2.2.2-Accès à la santé publique	27
2.2.3-Accès à l’eau potable	28
2.2.4-Accès à l’éducation	29
2.2.5-Accès à l’alimentation de base.....	31
2.3 –ASPECTS PHISQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	33
ASPECTS PHYSIQUES.....	33
2.3.1- Le climat	33
2.3.2- Le relief	33
2.3.3-Les bassins versants et ressources en eau.....	33
2.3.4- La pédologie	34
2.3.5-L’amenageabilité.....	35
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	36
2.3.6 - L’occupation du sol	36
2.3.7 – Les feux	39
2.3.8- La biodiversité.....	40
2.4- ASPECT CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	40
2.4.1- La perception locale du changement climatique.....	40
2.4.2- La perception locale des effets du changement climatique.....	41
2.4.3 – Les mesures d’adaptation mise en œuvre par la population.....	41
2-5 – ASPECT ECONOMIQUE	42
LE SECTEUR PRIMAIRE	42
2-5-1 - l’agriculture	42
2-5-2 – L’élevage	43
2-5-3- La pêche.....	45
LE SECTEUR SECONDAIRE	45

SAC ANOSINALAINOLONA

2-5-4 Les activités de transformation	45
Le sous sol de la commune d'Anosinalainolona regorge des ressources minières constituées par des pierres industrielles telles que le basalte, Cornaline, Jaspe, Agate, Quartz rose, Cristal, Améthyste.....	46
LE SECTEUR TERTIAIRE	46
2-5-5: Les échanges commerciaux	46
2-5-6: Les autres prestations et services.....	47
2-5-7: La fiscalité.....	48
3 - LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMUNAL.....	63
3-1 – LES ENJEUX LIES A LA TERRITORIALITE.....	63
3-1-1 - Clarification de la délimitation administrative de la commune.....	63
3-1-2 - Extension des zones d'habitat et déploiement des équipements publics	63
3-1-3 - Résolution des problèmes d'enclavement.....	63
3-1-4 – Renforcement de la sécurisation foncière	63
3-2 : LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX	64
3-2-1: Amélioration de l'accès de la population aux services et infrastructures sociaux de base.....	64
3-2-2: Création d'un climat favorable à l'emploi pour les jeunes.....	65
3-3 : LES ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	65
3-3-1 : Conservation des ressources forestières restantes et gestion durable des savanes .	65
3-3-2: Persévération des zones humides et renforcement de lutte anti-érosive.....	65
3-3-3 : Intensification de la riziculture et diversification des activités économiques rentables	65
3-3-4 – Restauration du sol.....	65
3-3-5: Renforcement de la capacité locale d'adaptation aux effets du changement climatique	65
3-3-6 : Amélioration de la recette fiscale	66
4- LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	67
4-1: La vision communale	67
4-2 : Les principes d'aménagement	67
4.2.1 Intégration des normes sectorielles	67
4.2.2 Principes d'organisation de l'espace communal	67
4-2-3: Orientations générales par rapport au renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique	68
4-3: Les objectifs et les orientations sectoriels	69
4-3-1: Orientations pour le secteur éducation de base	69
4-3-2: Orientations sur le secteur santé publique	70
4-3-3: Orientations pour le secteur eau potable.....	71
4-3-4: Orientation pour le secteur habitat	72
4-3-5: Orientation pour le secteur transport et communication	72
4-3-6: Orientations pour le secteur économie.....	73
4-3-7 Orientations pour le secteur environnement.....	75
4-3-8 Orientation pour la promotion du SAC.....	75
4-4 : Zonage et vocation des terres.....	76
4.4.1 Zones d'habitat.....	76
4.4.2 Zones sensibles à préserver	76
4.4.3 Zones de reboisement.....	76
4.4.4 Zones d'agriculture locale.....	76
4.4.5 Zones d'investissements économiques	77
4.4.6 - Pâturage et savanes à préserver	77
4.4.7 - Zones d'élevage intensives	77
5 – ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE	90
5.1: Objectif 1 « Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et services sociaux de bases »	90
5.2 : Objectif 2 «Améliorer le cadre de vie de la population et doter la commune d'équipements publics requis ».....	92
5.3 : Objectif 3 « Améliorer l'accessibilité des fokontany et de la commune »	93
5.4: Objectif 4 « Augmenter les revenus des ménages et favoriser la création d'emploi ».....	93

SAC ANOSINALAINOLONA

5.5: Objectif 5 « Préserver les ressources naturelles de la commune et garantir leur durabilité, renforcer la capacité d'adaptation de la population au changement climatique»	95
5.6: Objectif 6 « Assurer la mise en œuvre du SAC»	96
Annexe 2 : Délibération du Conseil Communal	98
Annexe 3 : Arrêté communal de validation	99

Tables des tableaux

Tableau 1: Superficies des 9 fokontany de la commune rurale d'Anosinalainolona	20
Tableau 2: Infrastructures et équipements publics	23
Tableau 3: Effectifs et répartition spatiale des puits	29
Tableau 4: Répartition spatiale des établissements scolaires	29
Tableau 5: Taux de scolarisation	30
Tableau 6 : Répartition des enseignants et des salles de classes	31
Tableau 7: Comparaison des productions et des besoins en riz blanc	32
Tableau 8: Les bassins versants de la commune	34
Tableau 9: Les formations pédologique de la commune	35
Tableau 10: Classe d'aménageabilité du territoire de la Commune	36
Tableau 11: Les classes des formations naturelles de la commune rurale d'Anosinalainolona	37
Tableau 12: les principaux étangs de la commune	39
Tableau 13: Les effets du Changement climatique sur l'Environnement de la population	41
Tableau 14: Répartition des terrains cultivés de la comune d'Anosinalainolona	42
Tableau 15: Répartition du cheptel et des éleveurs	44
Tableau 16: projection démographique jusqu'en 2027 à partir de 2012	64
Tableau 17: Estimation des besoins en salles de classe jusqu'en 2027	70
Tableau 18: Estimation des besoins en formation sanitaire de base	71
Tableau 19: Estimation des besoins en infrastructures d'approvisionnement en eau potable ..	71
Tableau 20: Les routes et pistes de la commune	73
Tableau 21: Estimation des besoins de la population en 2027	74
Tableau 22: Vocation des terres	84

Table des cartes

Carte 1: Les limites communales selon les différentes sources et la délimitation des fokontany	49
Carte 2: La situation foncière en 2012	50
Carte 3 : Le réseau routier en 2012	51
Carte 4: La répartition de la population en 2012 (selon les données de la commune)	52
Carte 5: Les formations sanitaires en 2012	53
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2012	54
Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2012	55
Carte 8: Le relief	56
Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants FTM	57
Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de la FTM)	58
Carte 11: L'aménageabilité selon le relief	59
Carte 12: L'occupation de sol 2007 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Belobaka)	60
Carte 13: L'agriculture locale	61
Carte 14: Les ressources et titres miniers	62
Carte 15: La répartition de la population en 2027	78
Carte 16 : Les formations sanitaires en 2027	79
Carte 17 : L'accès à l'eau potable en 2027	80
Carte 18 : L'accès à l'éducation primaire en 2027	81
Carte 19 : Le réseau routier en 2027	82
Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2027	83

SAC ANOSINALAINOLONA

Table des abréviations

AEP	Adduction d'eau potable
AEPG	Adduction d'eau par système gravitaire
AG	Assemblée générale
AP	Aire protégée
BD	Base de données
BD 100	Base de données SIG à 100'000e.
BE	Bureau exécutif de la commune
BIF	Birao Ifoton'ny Fananan-tany ou guichet foncier
BV	Bassin versant
CAA	Chef d'arrondissement administratif
CC	Conseil Communal
CCD	Comité Communal de Développement
CEF	Cantonement de l'environnement et des forêts
CIRDR	Circonscription de développement rural (démembrement du Ministère de l'Agriculture)
CISCO	Circonscription scolaire (démembrement du Ministère de l'Éducation)
CL	Chef-lieu
CLB	Communauté locale de base
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui se réunissait au Brésil à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992
COBA	Communauté de Base
COPIL	Comité de Pilotage
COS	Carte d'occupation du sol
CR	Commune Rurale
CRAT	Comité Régional d'Aménagement du Territoire
CRIF	Centre de Ressources et d'Informations Foncières
CSB	Centre de santé de base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DIREL	Direction interrégionale de l'élevage
DRDE	Direction régionale de développement économique
DRDR	Direction régionale de développement rural
DRE	Direction régionale d'eau
DREF	Direction régionale d'environnement et forêts
DREM	Direction régionale d'énergie et mines
DRS	Direction régionale de santé
DRT	Direction régionale de tourisme
DRTP	Direction régionale des travaux publics
EC	École communautaire

SAC ANOSINALAINOLONA

EIE	Étude d'impact environnemental
EPP	École primaire publique
FAO	Foods and Agriculture Organisation
FISAMIA	Fikambanan'ny Sakalava Miaro (COBA Forêt Andriamisara)
FTM	Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique et Hydrographique National)
GCF	Gestion contractualisée de forêts
GeLoSe	Gestion locale sécurisée des ressources naturelles
GF	Guichet foncier communal
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société publique de la coopération allemande issue de la fusion entre GTZ, DED et Inwent en janvier 2011)
GPS	Global Positioning System
GRC	Gestion de risques et catastrophes
Ha	Hectare : 10.000 m ²
INSTAT	Institut National de Statistiques
JO	Journal officiel
LOAT	Loi sur les Orientations de l'Aménagement du Territoire
MAE	Mesures antiérosives
VPDAT	Vice Premier Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (depuis 2009)
MECIE	Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MO	Maître d'ouvrage
MOD	Maître d'ouvrage délégué
MRFDAT	Ministère de la Réforme Foncière, des Domaines et de l'Aménagement du Territoire (jusqu'en 2008)
NAP	Nouvelle aire protégée
ONG	Organisation non gouvernementale
OPCI	Organisme public de coopération intercommunale
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PCD	Plan Communal de Développement
PGM-E/CT	Programme Germano-Malgache pour l'Environnement / Coopération Technique
PIP	Programme d'investissements publics
PLAE	Programme de Luttés Antiérosives
PLOF	Plan local d'occupation foncière
PN2D	Programme National de Décentralisation et de Déconcentration
PNAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire

SAC ANOSINALAINOLONA

PNH	Politique Nationale de l'Habitat
PNNC	Programme National de Nutrition Communautaire
PTF	Partenaire technique et financier
RE	Représentant de l'État
RN(R)	Ressources naturelles (renouvelables)
RN4	Route Nationale n°4, reliant Antananarivo – Mahajanga
RNU	Règlement National de l'Urbanisme
RVI	Reboisement Villageois Individuel
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SAPM	Système des Aires Protégées de Madagascar
SIG	Système d'Informations Géographiques
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Service Régional d'Aménagement du Territoire
SRPRH	Service régional de la pêche et des ressources halieutiques
SSD	Service de santé du district
STD	Services techniques déconcentrés
TGRN	Transfert de gestion des ressources naturelles
VNA	Vaomieran'ny Ala ou agent de reboisement
VOI	Vondron'olona ifotony
ZAP	Zone d'administration pédagogique

Glossaire des mots malgaches

Mots Malagasy	Traduction
Asara	Saison humide
Maintany	Saison sèche
Talio	Vent d'alizée
Talio gôsy	Tourbillon
Varatraza	Vent de mousson
Sora	Boisson alcoolisée obtenu après fermentation du jus de palme après coupe du bourgeon de Satramira
Banty	Tronc du palmier Satrabe, fendu ou non pour confectionner le plancher, le pilier de case
Fokonolona	Ensemble des citoyens d'un fokontany
Fokontany	Plus petite délimitation administrative à Madagascar administrée par un chef fokontany. Une commune est constituée de plusieurs fokontany

SAC ANOSINALAINOLONA

Glossaire

Affectation des terres	Décision politique suivie d'un acte juridique attribuant à un bien immobilier (une parcelle de terre) sa destination particulière ou son usage spécifique au regard de son statut juridique de rattachement
Agenda 21 locale	<p>Le Programme Action 21 adopté lors la CNUED conclut dans son chapitre 28 sur les <i>Initiatives des collectivités locales à l'appui de l'action 21</i> :</p> <p>« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »</p> <p>Ainsi est née la devise « penser globalement, agir localement » qui est à l'origine de nombreuses initiatives locales dans toutes les parties du monde.</p>
Aménagement du territoire	<p>C'est « l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activité, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique » (Pierre Merlin, art. Aménagement du territoire).</p> <p>L'aménagement du territoire désigne à la fois l'action d'une collectivité sur son territoire, et le résultat de cette action.</p> <p>http://fr.wikipedia.org/wiki/Am%C3%A9nagement_du_territoire</p>
Cadastre	<p>Techniquement, le terme cadastre est utilisé à la fois pour désigner le service spécialisé de l'administration qui gère la cartographie foncière et cette dernière.</p> <p>Juridiquement, à Madagascar, le terme « cadastre » est utilisé pour désigner une procédure particulière applicable aux droits de jouissance aboutissant à une reconnaissance juridique collective de ces derniers.</p>
Certificat foncier	Acte administratif attestant l'existence de droits d'occupation, d'utilisation, de mise en valeur, personnels et exclusifs, portant sur une parcelle de terre, établi par suite d'une procédure spécifique légalement définie. Le certificat reconnaît un droit de propriété opposable aux tiers jusqu'à preuve du contraire.
Délimitation	Action qui permet de fixer les limites physiques d'un bien immobilier ou d'une étendue de terres et donc d'en déterminer la consistance. Appliquée au domaine public, la délimitation permet de fixer les limites des dépendances de celui-ci, et est donc la condition de l'application du régime juridique particulier.
Développement durable	En adaptant la proposition du Rapport Brundtland (1987), la Déclaration sur l'Environnement et le Développement de la CNUED à Rio de Janeiro en 1992 postule dans son principe 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au

SAC ANOSINALAINOLONA

	<p>développement et à l'environnement des générations présentes et futures. »</p> <p>Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.</p> <p>Le développement durable implique un raisonnement transversal respectant les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Préservation de l'environnement</u> : minimiser l'usage des ressources non renouvelables, gérer les ressources renouvelables de manière à en maintenir les stocks, préserver la qualité de l'environnement (air, eaux, sols) et assurer le fonctionnement et la diversité des écosystèmes ; - <u>Progrès social</u> : garantir équitablement la satisfaction des besoins fondamentaux et l'accès aux services et aux biens facteurs d'épanouissement humain, social et culturel à tous les groupes sociaux, notamment des plus défavorisés ainsi qu'assurer des conditions de travail et de vie respectant la dignité humaine et les droits de l'Homme ; - Efficacité économique : Assurer la reproduction et l'innovation des systèmes économiques et créer des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées ; - <u>Solidarité entre territoires</u> : concernant la répartition des richesses et des nuisances, le capital naturel et humain : éviter les transferts et encourager la coopération - <u>Équité entre générations, groupes sociaux et territoires</u> : dans l'accès aux ressources naturelles, aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la culture et par la recherche d'une meilleure répartition des richesses économiques ; - <u>Précaution</u> : réduire les risques et envisager le coût de la réversibilité ; - <u>Prévention</u> : agir en amont, à la source des problèmes plutôt que sur leurs effets en vue des risques pour l'environnement ou la santé humaine identifiés : déchets, inondation, séisme, pollution, épidémies... ; - <u>Participation</u> : des habitants et/ou groupes socio-économiques constitués (associations, syndicats, entreprises...) lors de toutes les étapes de la réalisation d'un projet d'intérêt général : élaboration, décision, mise en œuvre et évaluation ; - <u>Responsabilité sociale et environnementale</u> pour les entreprises, les administrations publiques et les individus : « Qui dégrade doit réparer ! » La bonne volonté des acteurs ayant ses limites, il revient parfois à l'État, par le biais de la fiscalité, du droit du travail et du droit de l'environnement, d'aider à l'application du principe de responsabilité.
Enjeu	Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise (Larousse) ; dans le cadre de la planification les grands défis à surmonter et chances à valoriser.
Fokonolona [malgache]	Ensemble des citoyens d'un fokontany
Fokontany [malgache]	Plus petite délimitation administrative à Madagascar administrée par un chef fokontany. Une commune est constituée de plusieurs fokontany
Maître d'ouvrage (MO)	Le maître d'ouvrage (ou maîtrise d'ouvrage, notée MO) est la personne (personne morale, privée ou publique) pour le compte de laquelle sont réalisés les ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure. Il

SAC ANOSINALAINOLONA

	<p>en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier (avec des partenaires financiers ou non). Cette notion, comme celle de maître d'œuvre (MOE), vient à l'origine du domaine de la construction.</p> <p>Elle s'est progressivement appliquée à d'autres domaines comme les partenariats industriels, les projets de système d'information... (http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A0tre_d%27ouvrage)</p>
Maître d'ouvrage délégué (MOD)	<p>Prestataire, bureau d'études, ONG, association ou ensemble de consultants individuels, chargé par le maître d'ouvrage à réaliser certains travaux selon des termes de références.</p>
Mesures de sauvegarde	<p>Dispositions conservatoires imposant des restrictions pour la délivrance de permis de construire et les transactions immobilières dans les périmètres d'une étude ou d'un schéma d'aménagement pendant le processus de son élaboration, ne pouvant pas excéder 3 ans.</p>
Occupation du sol	<p>Couverture physique du sol, comprenant le milieu naturel (forêts, mangroves, savanes, ressources en eau), le milieu bâti (zones habitées et équipées) et le milieu aménagé (zones de culture, zones reboisées, etc.).</p>
Opposabilité au tiers	<p>Un droit ou un acte opposable aux tiers signifie la possibilité pour son titulaire de se prévaloir de son droit ou de son acte vis-à-vis des tiers. Personne ne peut remettre en cause ce droit ni de s'y opposer. Les tiers doivent en tenir compte et ne pas nuire à ce droit. Un tel droit relève de l'État ou de ses démembrements.</p>
Orthophoto	<p>Photo aérienne géoréférencée</p>
Prospective	<p>La prospective est la démarche qui vise, dans une perspective déterministe, à se préparer aujourd'hui à demain. Elle ne consiste pas à prévoir l'avenir (ce qui relevait de la divination et relève aujourd'hui de la futurologie) mais à élaborer des scénarii des possibles sur la base de données disponibles (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes d'émergences).</p> <p>Sa fonction première est d'être une aide à la décision stratégique, qui engage un individu ou un groupe et affecte des ressources (naturelles ou non) plus ou moins renouvelables ou coûteuses sur une longue durée. Elle acquiert ainsi une double fonction de réduction des incertitudes (et donc éventuellement de certaines angoisses) face à l'avenir, et de légitimation des actions La prospective est une démarche, car pour être efficace, elle doit être itérative et se fonder sur des successions d'ajustements et de corrections (en boucles rétroactives) dans le temps, notamment parce que la prise en compte de la prospective par les décideurs et différents acteurs de la société modifie elle-même sans cesse le futur.</p> <p>(http://fr.wikipedia.org/wiki/Prospective)</p>
Réserve foncière	<p>Partie d'un territoire, appartenant et gérés par l'État ou/et une CTD, affectée à des projets d'aménagement d'utilité générale pour la conservation des ressources naturelles ou pour la promotion des investissements privés à caractère économique, érigée par arrêté du ministre chargé des domaines en zone à statut spécifique, soumise à un dispositif juridique particulier.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (N)AP : (nouvelle) aire protégée, - RFR : réserve foncier pour le reboisement, - RFT : réserve foncier pour le tourisme, - ZIA : zone d'investissements agricoles, - zone réservée à l'exploitation minière ou au développement industriel,

SAC ANOSINALAINOLONA

	<ul style="list-style-type: none"> - terrains classés site archéologique, touristique, culturel ou historique, - terrain relevant de l'application du droit forestier.
Territoire	Une étendue de terre appropriée par une collectivité, de l'échelle de la communauté villageoise jusqu'à l'État national. Il reflète aussi bien les caractéristiques physiques de l'espace géographique que l'emprise de la société.
Vocation de terres	Utilisation actuelle et/ou prévue pour une parcelle de terre donnée, choisie parmi les potentialités du lieu selon un objectif spécifique, orientation pour l'affectation à un statut foncier spécifique.
Zone sensible	<p>Étendue de terre renfermant un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisée par une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de les modifier, perturber, dégrader voire détruire.</p> <p>Sont considérés comme sensibles les récifs coralliens, les mangroves, les îlots, les forêts tropicales, les zones sujettes à l'érosion ou à la désertification, les zones marécageuses, les zones de conservation naturelle, les périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines, ainsi que les sites paléontologiques, archéologiques, et historiques ainsi que leurs périmètres de protection et les milieux abritant les espèces protégées et/ou en voie de disparition sont fusionnées avec les zones de conservation naturelle à l'intérieur desquelles elles se trouvent</p>

I INTRODUCTION

1.1 Fondement et objectif du SAC

La loi 94-007 confère à la commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que de la protection de l'environnement.

Pour assumer efficacement de telles responsabilités, la commune d'Anosinalainolona se donne avec le Schéma d'aménagement Communal (SAC) un cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement et de valorisation du potentiel économique de son territoire.

La finalité étant la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement, la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux et l'éradication de la pauvreté.

1.1.1 Utilité

Validé par le conseil communal, ce SAC servira de cadre de référence cohérent d'ici 2027 pour:

- l'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal d'Anosinalainolona
- la planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme
- la coordination des initiatives de développement
- la promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- le développement de partenariat avec l'Etat et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- l'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zones homogènes de développement, la fiscalité locale, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

1.2 Présentation du document

Le SAC de la commune d'Anosinalainolona est élaboré par la commune elle-même avec le soutien de la Région de Boeny, avec l'appui technique des Services Techniques Déconcentrés locaux et régionaux surtout le SRAT et le CRIF ainsi qu'avec l'appui technique et financier du Programme Germano-malgache pour l'Environnement/GIZ.

En tant que cadre de référence, son champ d'application s'étend sur tout le territoire de la commune.

Il renferme les grandes orientations intersectorielles, à savoir:

- La formulation de la VISION à long terme, pour 15 ans
- Les principes d'aménagement
- Les objectifs sectoriels sur quinze ans
- Les axes d'aménagement en matière d'équipement public et d'infrastructures socio-économiques
- Le zonage de vocations des terres et orientations en matière de prescription d'usage
- Orientations en matière de planification de mise en œuvre

Le document comprend sept (07) parties:

- La partie introductive qui développe le contexte et la méthodologie de son élaboration
- L'état des lieux, les enjeux du territoire suivis par une planche cartographique
- Les grandes orientations d'aménagement suivies d'une deuxième planche cartographique traduisant le scénario d'aménagement
- Les orientations en matière de planification
- Les annexes

SAC ANOSINALAINOLONA

Sa mise à jour est recommandée pour tous les cinq ans, en fonction de la concrétisation des grandes orientations et des éventuels grands facteurs d'influence pouvant remettre en question les grands enjeux du territoire. Le processus devra être participatif et itératif.

1.3 Méthodologie

Le SAC d'Anosinalainolona a été élaboré dans le cadre de la mise œuvre de la phase test du « guide d'élaboration de SAC » conçu par le PGM-E. Ce guide a été en fait établi à partir de l' « Approche méthodologique d'élaboration du SAC » finalisé en 2011, destiné à faciliter le pilotage et la mise en œuvre du processus d'élaboration par les autorités et acteurs communaux.

La méthodologie de base adoptée lors de l'élaboration du SAC d'Anosinalainolona est ainsi l'application des phases et étapes décrites dans ledit Guide selon le principe de l'autopromotion.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre des activités de chacune des étapes du processus, l'adoption et l'application des méthodes et principes des approches méthodologiques suivantes ont été également privilégiées :

- L'approche participative et itérative, pour favoriser l'implication (partage et échange) et la responsabilisation (engagement) des acteurs communaux et des parties prenantes
- L'approche spatiale à travers une large utilisation de supports et outils cartographiques, notamment lors de la mise en œuvre des étapes d'élaboration et de validation du SAC
- La valorisation des ressources et des connaissances locales avec la constitution d'une équipe technique chargée d'assurer la conduite des activités techniques de chaque étape du processus SAC
- La capitalisation des acquis qui suppose la collecte et l'exploitation de toutes les données secondaires concernant la commune

1.4 Démarche méthodologique

Le Guide d'élaboration de SAC, prévoit une démarche méthodologique à quatre phases dont la phase préparatoire, la phase d'élaboration proprement dite, la phase de validation et la phase de mise en œuvre.

1.4.1 – Phase préparatoire

Etape d'information, de sensibilisation et de formalisation

Cette première étape consistait à la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formalisation nécessaires pour garantir une meilleure condition de réalisation du projet d'élaboration de SAC

Ainsi, en premier lieu le Maire a informé les conseillers communaux sur le concept du SAC, ses enjeux pour le développement de la commune et le processus de son élaboration afin qu'ils puissent délibérer et avaliser l'élaboration et l'application du SAC dans la commune.

Cette première démarche aboutissait à :

- L'établissement d'un PV de délibération du CC portant sur l'adoption de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un arrêté communal pour la réalisation de la décision du CC qui a été soumise au contrôle de légalité du District
- L'établissement de la convention de partenariat entre la commune et le PGME – GIZ dans le cadre de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un contrat de prestation de service avec l'ACRIF selon lequel ce dernier assure la production de tous les supports cartographiques requis dans l'élaboration du SAC (élaboration des pré-cartes, mise à jour des cartes, élaboration de cartes de zonage,...).

En second lieu, pour faciliter l'accès de la commune aux informations et données disponibles auprès des autorités régionales et des STD, le Maire a sollicité le soutien du Chef de Région et a également demandé un arrêté d'ouverture d'enquête auprès du Chef de District.

SAC ANOSINALAINOLONA

Etape de constitution de l'équipe technique

Il s'agit de la constitution d'une équipe technique qui a assuré l'élaboration proprement dit du SAC.

En effet, tandis que le Maire s'occupait du pilotage du projet, l'équipe technique s'est chargée de la mise en œuvre des activités techniques prévues dans les phases et les étapes du processus d'élaboration de SAC, entre autres les activités de collecte d'informations et de données, d'analyse et de diagnostic, d'animation et de facilitation des ateliers de concertation communaux, de planification et d'établissement des scénarii d'aménagement, de rédaction du document SAC et les modalités de validation du SAC par toutes les instances concernées.

L'équipe technique est composée de personnalités issues de l'autorité communale, des STD locaux, des organismes intervenants, des différentes associations et groupements sociaux présents dans la commune. Elle est structurée en trois commissions dont la commission de communication et de mobilisation, la commission technique et la commission de la rédaction. Les membres de l'équipe technique sont choisis par le Maire et sont notifiés par le biais d'un arrêté communal.

Etape de renforcement des capacités des membres de l'équipe technique

Pour que l'équipe technique puisse assumer convenablement ses responsabilités et attributions, il est primordial de mettre les membres au même niveau de connaissance du SAC et de renforcer leurs compétences techniques sur son élaboration.

C'est ainsi que le Maire, avec l'appui technique du SRAT et de partenaire financier a organisé et réalisé des séances de formation théorique et pratique en vue de renforcer les capacités techniques des membres l'équipe technique.

Les thèmes de formations dispensés se rapportaient aux :

- concept, l'utilité et le processus d'élaboration du SAC
- notions générales sur le développement durable, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- rôles de l'équipe technique dans le cadre de l'élaboration du SAC
- techniques et outils de collecte d'informations et de données, de sensibilisation et mobilisation des communautés
- cartographies participatives (lecture de carte, vérification et complémentation de données, mise en place de système de codage)
- zonage des vocations des terres
- réalisation de prospective
- normes sectorielles
- interprétation de l'état des lieux, l'identification des forces et faiblesses de la commune, l'identification des enjeux, la formulation de la vision de développement
- détermination des orientations futures
- préparation et la conduite d'atelier communal : élaboration de script, technique d'animation et de modération
- élaboration du scénario technique et la consultation des Services Techniques Déconcentrés (STD).

Les principaux supports de formations utilisés demeuraient le Guide d'élaboration du SAC, des supports cartographiques et divers canevas de collectes d'informations et de données.

Etape de communication et mobilisation des communautés

Cette étape consistait à réaliser des séances d'information et de communication pour sensibiliser et mobiliser les communautés des fokontany sur le SAC et le processus de son élaboration.

Elle se concrétisait à travers l'organisation d'AG au niveau des fokontany, durant lesquels les chefs de fokontany et les notables exposaient les notions générales sur le SAC, son utilité et les avantages qu'il apportera aux communautés, le processus de son élaboration et les formes de participation attendus de la communauté.

1.4.2 – Phase d'élaboration proprement dit du SAC

Etape de collecte des données et de la cartographie participative

Cette étape se subdivise en deux sous – étapes dont celle de la collecte des données secondaires et les séances de cartographie participative.

SAC ANOSINALAINOLONA

La collecte des données secondaires a été effectuée par le Maire et l'équipe technique à travers des investigations bibliographiques auprès des autorités communales et les STD locaux (Education, santé, cantonnement des forêts, l'Arrondissement administratif). Ces données ont été étoffées par des enquêtes et interviews avec les responsables communaux, les responsables des STD locaux, des personnes ressources des organismes intervenants dans la commune.

Concernant la cartographie, la base de données initiale est constituée de la BD 100 de FTM, d'une copie du PLOF et des orthophotos du CRIF de Marovoay.

Le traitement et exploitation de ces données ont permis d'établir les pré-cartes nécessaires à la mise en œuvre des séances de cartographie participative.

En effet, des séances de cartographie et de diagnostic participatif ont été organisées au niveau de chaque Fokontany pour permettre à la population et aux communautés de vérifier les pré-cartes, de compléter les informations et éventuellement de les rectifier. Ces séances ont ainsi permis d'établir de manière plus précise les contextes et les réalités des fokontany.

La participation de la population à ces séances de cartographie participative s'est réalisée sous forme d'échanges en focus groupes selon les méthodes de l'approche spatiale et de l'approche participative et itérative, avec l'aide des fiches de collecte de données pré établies et des pré-cartes.

Plusieurs thèmes ont été abordés et traités dont la toponymie, les orientations et repères, la population, la délimitation administrative, la situation foncière, l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, l'occupation du sol, l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, les potentialités agricoles, la forestière, les ressources halieutiques, le tourisme, les risques et catastrophes, les infrastructures de transport, les commerces et la communication, l'énergie, les mines le changement climatique, ...

En outre, durant la cartographie participative les communautés ont également établi le scénario local d'aménagement, à l'échelle de leur fokontany, dans une perspective de 15 ans. Aussi, après avoir reçu des explications sur les principes et critères de zonage de la part de l'équipe technique, les communautés se sont attelées à réfléchir, à concerter et à matérialiser sur une pré carte présentant l'occupation du sol actuelle, leur propositions pour les différentes utilisations des terres dont

- Les zones d'habitat pour l'extension des villages et les équipements publics,
- Les zones pour l'agriculture locale incluant l'extension agricole et la localisation des infrastructures hydro agricoles
- Les zones de reboisement
- Les zones de pâturage et de savane à maintenir
- Les écosystèmes naturels à protéger, restaurer et valoriser de manière durable
- Les zones pour des investissements agricoles et miniers, touristiques ou d'autres intérêts particuliers, tels des sites culturels ou cultuels.

Etape de pré-analyse et d'établissement de l'état des lieux

Cette étape est consacrée par l'équipe technique au nettoyage des informations et données collectées lors de l'étape précédente, de leur consolidation pour obtenir une représentation communale, de leur analyse et de l'établissement de la situation actuelle de la commune.

Ainsi, cette étape a permis à l'équipe technique d'établir une première version de l'état des lieux de la commune et de définir les problématiques et les principaux enjeux, les objectifs sectoriels et les grandes orientations pour le développement et l'aménagement de la commune.

Etape de la mise en œuvre du premier atelier communal

Cette étape a été réalisé pour permettre aux représentants de tous les fokontany (5 à 6 représentants par fokontany) , à tous les responsables communaux, aux représentants des STD locaux et des organismes intervenants dans la commune de :

- valider l'état des lieux établi par l'équipe technique et les résultats du diagnostic territorial
- établir de manière participative les prospectives communales jusqu'en 2027 visant à satisfaire les besoins fondamentaux (en matière d'éducation, de santé, d'eau potable et d'autosuffisance alimentaire) de la population actuelle et de la génération future
- Formuler les enjeux et la vision communale pour 15 ans

SAC ANOSINALAINOLONA

- Débattre et valider les objectifs et les orientations stratégiques sectoriels présentés par l'équipe technique
- valider le scénario local d'aménagement de la commune

Etape de préparation de l'atelier STD élargi

Il s'agissait pour l'équipe technique de préparer les outils techniques et les supports de communication nécessaires à la réalisation de l'atelier STD élargi. Ainsi cette étape consistait surtout à l'élaboration du script de l'atelier, à la conception des présentations et à l'élaboration de leurs supports en Power Point ainsi qu'à la réalisation des séances de simulation du déroulement de l'atelier STD.

Par ailleurs l'ACRIF assurait l'élaboration de tous les supports cartographiques nécessaires

1.4.3 – Phase de validation du SAC

Etape de consultation des STD et d'élaboration de scénario technique

Cette étape marque le début du processus de validation du SAC.

Sur proposition du Maire, la Région de Boeny a invité les STD régionaux à un atelier de consultation pour qu'ils puissent se prononcer sur le scénario d'aménagement développé par les communautés locales et établir ensemble avec l'équipe technique un scénario technique.

Sous l'animation de l'équipe technique, l'atelier s'est déroulé en trois sous étapes de:

- validation de l'état des lieux de la commune, des résultats d'analyse diagnostic, des enjeux, des objectifs et orientations sectoriels définis
- vérification et analyse du scénario local d'aménagement établi par les communautés
- l'élaboration de scénario technique

En premier lieu, la sous-étape de validation consiste, aux représentants des STD d'émettre leurs critiques et recommandations sur l'état des lieux de la commune et les résultats d'analyse diagnostique établi, de se prononcer sur les enjeux, les objectifs et orientations sectoriels définis. Ils sont en effet indiqués à donner de tels avis compte tenu de leurs maîtrises des textes et normes qui régissent leurs secteurs respectifs ainsi que de leurs connaissances des programmes/projets sectoriels en cours ou en perspective.

En second lieu, ils ont procédé à une vérification et analyse systématique du scénario locale d'aménagement en essayant d'y déceler les aspects à améliorer et à rectifier qui se rapportent, entre autres sur:

- le respect des principes bases et critères de zonage qui stipulent que toutes les zones sensibles (forêt, raphière et autres zones humides) sont vouées à la protection et à la gestion durable, qu'il faut maintenir à leur état actuel les aménagements existants, comme les périmètres agricoles et les zones d'habitation.
- le respect des techniques de zonage et l'observation de normes sectorielles en vigueur lors de leur établissement
- la cohérence des zonages effectués avec les objectifs et orientations sectoriels définis
- la considération des critères d'aménageabilités pour surmonter les contraintes physiques et optimiser l'utilisation des terres : les surfaces à forte pente (> 30%) sont laissées telles qu'elles comme pâturage, ou vouées à des reboisements les zones inondables ne doivent pas faire l'objet d'extension de zones habitées

En troisième lieu, les représentants des STD et l'équipe technique ont procédé ensemble, en travaux de groupe, à l'élaboration du scénario technique. Tout en respectant, autant que faire se peut, les aspirations des communautés locales, l'objectif consiste à établir un zonage de vocation des terres répondant aux principes et normes techniques en vigueur et en cohérence avec les objectifs et orientations sectoriels pré-définis.

Enfin l'atelier est clôturé par une séance de consolidation et de validation par tous les participants du scénario technique élaboré.

Etape de l'atelier communal de validation du scénario d'aménagement

Dans cette étape, le Maire invite tous les participants du premier atelier communal à participer de nouveau à ce deuxième atelier afin de se concerter, de choisir et de valider le scénario d'aménagement de la commune.

En effet, après avoir été affiné conformément aux recommandations des STD, les deux scénarii d'aménagement ont été soumis aux choix des participants à l'atelier

SAC ANOSINALAINOLONA

Pour ce faire, les deux pré zonages ont été d'abord présentés et expliqués par l'équipe technique, surtout concernant les aspects où il y a eu des modifications notoires. Ensuite, les avantages et les inconvénients des deux scénarii de pré zonage ont été mis en exergue sur la base des cartes de synthèse et à l'aide des tableaux présentant les surfaces affectées à chaque type de vocation.

Les participants ont été ensuite invités à débattre et à argumenter leur choix en travaux de groupe suivis de séance de restitution et de validation en plénière. C'est ainsi que le scénario technique d'aménagement améliorée par les STD a été choisit et validé.

L'atelier a été clôturé par une planification stratégique participative relative à la mise en œuvre SAC.

Etape de consultation publique

Les cartes présentant le scénario d'aménagement de la commune ainsi que les tableaux des surfaces affectées à chaque type de vocation ont été affichés dans les fokontany pendant 15 jours.

Les objectifs étant d'informer et d'inciter les populations, notamment ceux qui n'ont pas participées aux différentes étapes du processus d'élaboration du SAC, à apporter leurs avis et préoccupations concernant le scénario d'aménagement établi.

Les chefs de fokontany se sont chargés du recueil de ces informations et leur transmission à l'équipe technique.

De leur part, les membres de l'équipe ont étudié et pris en considération ces remarques lors de la rédaction finale du SAC

Cette forme consultation a en outre permis d'assurer une meilleure appropriation du SAC par l'ensemble de la population de la commune.

Etape de rédaction

La commission de rédaction de l'équipe technique a entrepris la rédaction de la version Malagasy du SAC sur la base d'un CANEVA mis à leur disposition.

Etape de validation du Conseil communal

Sur demande du Maire d'Anosinalainolona, une session extraordinaire a été convoquée par le Président du Conseil Communal le 12 juillet 2013, afin de valider le SAC élaboré. La délibération des membres de conseillers communaux portant adoption du SAC d'Anosinalainolona et l'arrêté communal n°4/2013-6CR/ANS/ARR du 15 juillet 2013 matérialisent la validation à l'unanimité du scénario d'aménagement proposé par le Maire et l'équipe technique.

Cette session extraordinaire a permis également aux conseillers d'exhorter l'exécutif à :

- Procéder à la démarche de validation du SAC auprès de toutes les instances supérieure au niveau régional et national afin de permettre à la commune d'avancer vers la mise en œuvre du SAC et de faire le respecter avec le concours de l'État
- Considérer le SAC comme le cadre de référence de tous les processus de planifications et de prise de décisions relevant de la compétence communale, relatives à l'urbanisme, à l'habitat, à la gestion du capital foncier valorisé, à la gestion durable des ressources naturelles et à toute stratégie de développement social et économique ;
- Démarrer la phase de mise en œuvre du SAC en partenariat avec les STD et les PTF potentiels.

2-ETAT DES LIEUX

2.1- ASPECT TERRITORIALE

2.1.1-Position géographique et délimitation administrative

La Commune d'Anosinalainolona fait partie des 12 communes rattachées au District de Marovoay, dans la Région Boeny.

Elle est classée comme une « commune rurale de 2ème catégorie » et se trouve géographiquement à 5 km à vol d'oiseau au Sud de Marovoay ville.

A partir de la ville de Marovoay, Chef lieu du district, la commune est accessible en empruntant la route RIP d'environ 48 km reliant Marovoay ville à Maroala en passant par la commune de Tsararano.

- **Délimitation de la commune**

Située dans la partie Sud du District de Marovoay, la commune rurale d'Anosinalainolona est délimitée:

- au Nord par la Commune rurale de Marovoay banlieue
- au Sud par le District d'Ambato Boeni et le Parc National d'Ankarafantsika
- à l'Ouest par le fleuve de Betsiboka
- à l'Est par la commune rurale de Tsararano.

Le SAC étant un référentiel qui devrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire communal, il s'avère primordiale de bien appréhender les limites administratives exactes de la commune.

Pour se faire, plusieurs sources cartographiques ont été utilisées dont :

- La carte topographique 1/100 000 du FTM qui montre les anciennes limites des cantons
- La pré-carte produit sur la base de l'interprétation de l'ortho photo et du MNT1

La superposition de ces cartes ainsi que les avis de la population recueillis lors des séances de cartographie participative au niveau des fokontany ont révélé une importante différence sur la délimitation officielle de la commune, selon FTM et celle reconnue par les autorités communales et la population.

En effet, le fokontany et la population d'Ambalatany se localisant à l'extrême Sud Ouest de la commune est officiellement incluse dans les limites de la commune définies par FTM. Cependant les populations et les communautés de ce fokontany sont encore administrativement rattachées à la commune rurale de Marovoay banlieue (**voir carte N°01**).

Evidemment la clarification de ces ambiguïtés et la prise de décision finale concernant la délimitation des communes et leur rattachement administratif relèvent de la compétence exclusive du District. Mais en attendant l'actualisation de ces limites, l'élaboration du SAC Anosinalainolona s'appuyait sur les limites définies dans la carte 1/100 000 du FTM, en considération des délimitations physiques et tout en intégrant les perceptions locales.

- **Délimitation des fokontany**

La délimitation des fokontany n'a de sens que pour garantir une administration de proximité efficiente, pour établir une meilleure gouvernance des ressources et pour connaître les potentialités et contraintes pour leur développement.

Les délimitations de chacune des fokontany de la commune d'Anosinalainolona ont été tout d'abord établi par le Maire et l'Agent du Guichet Foncier. Plus tard lors des séances de diagnostique et de cartographie participative, les populations des fokontany ont confirmé ces limites et les villages et hameaux qui s'y rattachent. Une vérification systématique et dès fois un rajout des lieux dits ont été également effectués.

Cette démarche a permis de cartographier les fokontany et de calculer également leurs superficies.

¹ Modèle numérique de terrain

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 1: Superficies des 9 fokontany de la commune rurale d'Anosinalainolona

Fokontany	Superficie (ha)
Anosinalainolona	1 019
Ambohimena	887
Morafeno	946
Madiromibata	2 561
Anosimandrava	659
Anjobajoba	958
Antanambao	810
Marolambo	1 401
Ambatobevomanga	1 592
Commune	10 833

Sources : Cartographie participative et SIG 2012

Le fokontany de Madiromibata dispose de la plus grande surface (2 561 ha), suivi d'Ambatobevomanga (1 592 ha), de Marolambo (1 401 ha) et d'Anosinalainolona, chef lieu de la Commune (1 019 ha). Ces fokontany de vastes étendues présentent plus d'alternatives d'aménagement des terres que les fokontany rétrécis.

2.1.2-Historique de la commune

Auparavant la commune d'Anosinalainolona, ou plutôt les 09 fokontany qui la composent faisaient partie de la commune de Marovoay Banlieue. C'est seulement en 1996 qu'elle se détacha de cette dernière et fut érigée en commune à part entière.

Elle est actuellement une commune rurale de 2^{ème} catégorie et porte le même nom que le fokontany d'Anosinalainolona, son chef lieu.

Quelques faits importants marquent l'histoire et l'évolution de la commune:

- 1925 : La construction du temple protestant d'Anosinalainolona, actuellement affilié à la congrégation FJKM
- 1938 : l'ouverture du premier établissement scolaire à Anosinalainolona
- 1956 : la première installation de la FIFABE dans la commune
- 1962 : la création du marché d'Anosinalainolona
- 1964 : le début des travaux de construction des infrastructures de la FIFABE (Bureaux, logements des administrateurs, Hangar et magasins de stockage) dans toute la commune
- 1968 : l'inauguration de l'hôpital d'Anosinalainolona qui revêt actuellement le statut de CSB II de la commune
- 1968 : la construction du premier terrain de foot-bal à Anosinalainolona

En outre, Il y a aussi les catastrophes naturelles qui ont causé des dégâts importants à la commune et à sa population, entre autres :

- 1953 : le cyclone Germaine qui a entraîné une forte inondation des plaines et périmètres rizicoles
- 1984: Le cyclone tropical "Kamisy" qui a détruit à 80% les habitations, les cultures et a décimé les cheptels de la commune. Il a également entraîné de fortes inondations.
- 1998: La commune a connue une épidémie de "Choléra" ôtant la vie d'une trentaine de personne et entraînant l'émigration de plusieurs personnes
- 1999: La commune a été envahie par des criquets qui ont détruit la plupart des cultures

SAC ANOSINALAINOLONA

- 2004: Les cyclones tropicaux Elita sy Gafilo ont laissé d'importants dégâts matériels et humains à la commune.

2.1.3-Evolution du Budget de la commune

Le budget décrit les comptes des ressources et des charges de la commune sur un exercice. L'analyse de l'évolution des budgets sur plusieurs années permet ainsi d'apprécier l'organisation et la gestion financière de la commune.

Le tableau suivant présente l'évolution des budgets de la commune d'Anosinalainolona entre 2008 – 2012

Année	Budget (Ar)	Réalisation (Ar)	Taux de réalisation
2008	26 620 000	13 785 550	51,78%
2009	28 422 000	20 876 790	73,45%
2010	54 400 000	19 542 971	35,92%
2011	33 557 000	19 511 000	58,14%
2012	31 900 000	26 456 610	82,93%
2013	25 800 000	Compte administratif en cours	

Source : STC de la commune d'Anosinalainolona

La lecture de ces données montre que la commune d'Anosinalainolona a certaines difficultés à réaliser ses budgets. La principale cause évoquée par le STC demeure l'insuffisance des recettes recouvrées à cause de la réticence de la population à s'acquitter de ces obligations fiscales et parafiscale (impôts, ristournes, droits et taxes).

Souvent, ce sont les subventions de 12 000 000 Ar de l'état qui améliore le taux de réalisation. En 2012 l'atteinte d'un taux de réalisation de plus de 82% s'explique par l'obtention d'un complément de subvention de plus de 5 000 000 Ar.

2.1.4-Structure territoriale de la commune

La superficie totale de la commune d'Anosinalainolona s'élève à 15 192 ha y compris les 4 360 ha occupées par le Parc national Ankarafantsika. Comme ce dernier est directement géré par l'état à travers le MNP, le SAC d'Anosinalainolona ne concerne donc que le reste du territoire de 10 833 ha, constitué par les 09 fokontany de la commune, subdivisés en 22 secteurs.

A l'instar de toutes les communes rurales de la région, aucun plan d'aménagement ni plan d'urbanisme sommaire ne régit l'ensemble du territoire et les fokontany.

L'analyse de la carte d'occupation du sol (COS) a mis en relief que :

- Un peu plus de la moitié du territoire communal, 55% est aménagé en zones d'agriculture, soit 5 980 ha, avec une nette prédominance des périmètres rizicoles estimés à 4 644 ha, soit plus de 77,66% des zones d'agriculture
- 41% du territoire communal, soit 4 449 ha n'ont pas encore fait l'objet d'aménagement et restent couverts par des formations naturelles dont les formations savaniques, les vestiges de ressources forestières et les plans d'eau
- La zone d'habitat ne représente que 3% de la superficie communale, soit 349,2 ha.
- Les sols nus de 55 ha, soit un peu plus de 1% du surface de la commune

2.1.5: Localités à traits entièrement ruraux

La prédominance du milieu naturel et les grandes espaces aménagées pour l'agriculture, occupant plus de 97% du territoire communale d'Anosinalainolona (10 483 ha) dénote qu'elle est une commune typiquement rural et par dessus tout agricole.

La grande partie des périmètres rizicoles se concentre dans les territoires des fokontany se localisant dans la partie centrale nord de la commune dont Anosinalainolona, Ambohimena, Morafeno, Anosimandrava, Anjobajoba.

Tandis que les milieux naturels, notamment les formations de savanes, occupent la majorité des territoires des fokontany en périphérie et dans la partie sud de la commune dont Madiromibata, Antanambao, Marolambo et Ambatobevomanga.

SAC ANOSINALAINOLONA

Concernant les équipements structurants (les offices administratifs, équipements urbains) la commune, dans son ensemble, demeure faiblement équipée.

Les circulations en dehors et à l'intérieur de la commune restent très difficiles, surtout en période de pluie à cause de l'état en dégradation avancée des pistes et routes.

En générale, les zones d'habitat sont constituées de petits villages et hameaux éparpillés un peu partout sur le territoire des fokontany. C'est seulement au niveau des chefs lieux de fokontany qu'on rencontre une concentration plus ou moins importante de maison d'habitation variant d'une dizaine à une centaine de toits.

Certains hameaux sont temporaires et saisonniers, installés en fonction des activités économiques de leurs propriétaires, pour le gardiennage des cultures sur pied et pour les activités de carbonisation par exemple.

Tout ceci met en exergue le profil entièrement rural de la commune d'Anosinalainolona.

2.1.6: Fokontany d'Anosinalainolona, chef lieu de la commune et centre administratif

Depuis sa création, le Chef lieu de la commune est Anosinalainolona. Il se localise à l'extrême Nord Est de la commune, entouré par les fokontany d'Ambohimena, d'Anjobajoba et de Madiromibata.

Le village compte 1486 habitants (recensement de la commune en 2011) et s'étend sur une superficie de 1019 ha. La densité de la population est ainsi de 146 personnes par Km² qui dépasse la densité moyenne pour l'ensemble de la commune (106 personnes par km²). Le fokontany n'est pas pour autant le plus peuplé de la commune.

La zone d'habitation incluant les équipements publics occupe en tout 40 ha, soit environ 4% de la superficie du fokontany, les rizières domine le reste du territoire du fokontany sur 921 ha.

• Offices administratives

En tant que Chef lieu de la commune les principales offices administratives et services techniques sont installés dans cette fokontany :

- La Mairie qui emprunte un ancien bureau du FIFABE
- Le bureau du fokontany
- Le CSB II de la commune
- L'EPP d'Anosinalainolona
- Le Bureau d'une branche d'une institution de la micro finance, l'OTIV
- Le bureau du Guichet foncier est par contre implanté à Ambohimena.

Il est à noter que seulement 03 sur les 09 fokontany de la commune disposent de bureau de fokontany (Anosinalainolona, Ambohimena et Morafeno) et 4 fokontany (Morafeno, Madiromibata, Anjobajoba, Antanambao) n'ont même pas d'établissements scolaire.

• Equipements urbains :

Eclairage public

La commune n'est pas encore électrifiée, la populace utilise encore des bougies et même des torches à suif. Seules quelques familles aisées, généralement des opérateurs économiques (grands riziculteurs, collecteurs de paddy, propriétaires d'unité de décortiquerie et de vidéothèque) disposent et utilisent des groupes électrogènes pour leurs besoins en énergie et éclairage.

Marché

Comme infrastructures commerciales, la commune compte deux (02) marchés couverts et quelques pavillons individuels sis à Anosinalainolona et Ambohimena. Ces infrastructures sont déjà vétustes et ne répondent pas aux normes requises. Les pavillons sont occupés par des épiciers proposant des PPN

Assainissement

En matière d'assainissement, le chef lieu de la commune ne dispose pas de réseau d'évacuation d'eau usée ni d'eau pluviale. Elle ne dispose pas non plus de bloc sanitaire public ni de service de gestion des ordures ménagères

SAC ANOSINALAINOLONA

Voiries

Traversant le fokontany d'Anosinalainolona d'Ouest en Est, une route secondaire en ligne droite se présente comme l'artère principale du réseau routier du fokontany, à laquelle sont connectées les ruelles et pistes qui desservent les différents quartiers et secteurs.

Les principaux offices administratifs et les différents services, entre autres, la place du marché, les bureaux de la Mairie, de l'OTIV, les pavillons commerciaux, le CSBII et l'EPP d'Anosinalainolona sont érigés sur les deux coté de cette route.

Bien que ce soit une route non couverte, elle peut, en perspective, faire l'objet de réhabilitation et d'amélioration, d'autant plus que des espaces pour son élargissement sont encore disponibles.

Télécommunication

Toute la Commune est couverte par les réseaux téléphonie mobiles (Orange, Airtel et Telma). La Commune peut ainsi se communiquer avec l'extérieur sans difficulté aucune. A tout moment, la Mairie peu transmettre des informations à la station radio RFB de Marovoay et par la suite à la population en cas d'urgence.

Equipements sportifs et de loisir

Comme le fokontany d'Anosinalainolona ne possède pas d'équipements sportifs en normes, c'est le terrain de foot d'Ambohimena (terrain sommairement aménagé mais règlementaire) qui accueille habituellement les compétitions importantes inter fokontany et inter communales ainsi que les grands évènements et festivités concernant l'ensemble de la commune.

Aucune infrastructures culturelles et de loisir, telles que salles de fêtes, esplanades pour « Hira gasy », maison de jeune sont répertoriées dans la commune

Tableau 2: Infrastructures et équipements publics

Types	Anosinalainolona	Ambohimena	Morafeno	Observations
Mairie	01			Propriétés du FIFABE
Bureau du CAA	01			
Bureau du fokontany	01	01	01	
Guichet foncier	01			
Marché	01	01		
Hangar et Magasin de stockage	01	02		Propriétés du FIFABE
Couloir de vaccination	01			

Source : Equipe technique 2012

2.1.7 - Fokontany d'Ambohimena, Anjobajoba et Ambatobevomanga, les principaux lieux d'échanges commerciaux

Ambohimena est le fokontany le plus peuplée de la commune avec une densité atteignant 326 habitants par km². Sa superficie est de 872 ha, 96,4% de cette superficie, soient 841 ha sont des périmètres rizicoles alors que la zone d'habitation du village d'Ambohimena s'étend sur 16 ha.

Une des particularités qui fait la réputation d'Ambohimena est sans nul doute le marché hebdomadaire communal qui s'y tient chaque lundi. C'est le plus important marché de la commune. Il rassemble plusieurs centaines de personnes (commerçants, acheteurs, collecteurs de tout genre de produits et badauds) en provenance de tous les fokontany et même des

SAC ANOSINALAINOLONA

communes voisines comme les communes rurales de Marovoay banlieue, Tsararano, Ananimasaka.

Des marchés hebdomadaires de produits locaux se tiennent également à Ambatobevomanga et Anjobajoba, respectivement le Mardi et le jeudi, mais ils sont encore de moindre envergure par rapport à celui d'Ambohimena.

2.1.8 – Localités à potentiel de pôle

De par leur statut, leur localisation, les équipements et infrastructures qu'elles disposent et les activités économiques qui s'y développent, la bourgade d'Anosinalainolona et le fokontany, d'Ambatobevomanga présentent des potentialités permettant des les considérer comme les pôles d'attraction économique et administratif de la commune :

- Le bourg d'Anosinalinolona est le chef lieu administratif de la commune. Presque tous les services et équipements administratifs de la commune y sont hébergés. Par ailleurs, il dispose encore assez d'espace pour son extension et pour l'implantation d'autres équipements publics et infrastructures communautaires.
- Le fokontany d'Ambatobevomanga, présente une potentialité économique indéniable de par sa localisation sur la rive du fleuve Betsiboka. En effet, il est bien disposée pour la construction d' un port fluvial et d'un grand marché pouvant favoriser le développement des échanges commerciaux avec les communes de Marovoay Ville, Antanimasaka, Manaratsandry et de Madirovalo du District d'Ambato boeny.

2.1.9- Habitat

Les zones d'habitation occupent 3% du territoire communal, soit 349,2 ha environ. Elles sont d'une manière générale constituées d'hameaux et de village éparpillées dans les territoires des fokontany.

Presque tous les chefs lieu des fokontany sont érigés en hauteurs sur des basses collines, des replats et plateaux de pente inférieure à 12 %, généralement non inondables, sauf le village d'Ambatobevomanga et une partie du village d'Anjobajoba qui sont implantés au ras de la plaine.

Les zones d'habitation ne sont pas structurées et les constructions ne se réfèrent à aucun plan d'aménagement, ni de plan d'urbanisme sommaire. Les habitations s'érigent ainsi d'une manière anarchique en fonction de la disponibilité de terrains et la convenance de leurs propriétaires. Toutefois, au niveau de chaque chef lieu de fokontany, une espace de rassemblement, une « place à palabres » est généralement réservée. Elle sert à accueillir les événements et cérémonies importants ainsi que les diverses festivités du fokontany.

Dans la commune, la majorité des habitations sont des cases construites par des matériaux végétaux (les ossatures et la toiture en bois ; les murs et couvertures en chaumes) ou en tôles et au mieux en terre battue. C'est seulement aux fokontany d'Anosinalinolona et Ambohimena qu'on recense quelques maisons individuelles en dur et à étage. Ce sont en réalité des maisons construites au temps du FIFABE, pour usage de bureaux ou pour loger le personnel. Elles sont actuellement soit utilisées comme bureaux par l'administration communale, soit occupées illicitement par la population. La plupart de ces patrimoines tombent progressivement en ruine faute d'entretien.

En termes d'hygiène et d'assainissement, très peu de foyers utilisent de latrines individuelles et les blocs sanitaires publics n'existent pas. La défécation à l'air libre est une pratique courante.

2.1.10- Aspect foncier

Le problème de la sécurisation foncière est récurrent du monde rural, c'est pourquoi l'état a mis en place les Guichets Fonciers qui sont des structures de proximité, chargées de faciliter la régularisation des situations foncières des terrains occupés et valorisés par la population et les communautés rurales.

Le GF d'Anosinalainolona a été installé avec l'appui du PLAE et est opérationnel depuis l'année 2011. Des efforts ont été déployés depuis pour la régularisation de la situation des

SAC ANOSINALAINOLONA

terrains valorisés par le biais de la délivrance de certificats fonciers ou d'Attestation de mise en valeur selon les cas.

D'après l'Agent du guichet foncier d'Anosinalainolona, la situation foncière de la commune se présente comme suit (**voir carte N°02**) :

- 65,8% des terrains, soit 7 132 ha sont des terrains domaniaux ;
- 34,5% des terres, soit 3 700 ha appartenant à des colons sont actuellement restituées à l'état (les titres 557 BT, 1 532 BT la Garnière, 1 616 BT) ; presque 90% de ces terre sont comprise dans la plaine rizicole de la commune.
- 0,3% des terrains valorisés, soi 33 ha de la superficie communal sont régularisés et ont fait l'objet de délivrance de certificats fonciers

Ces informations démontrent que :

- la commune ne dispose pas de terrains titrés en son nom pour pouvoir gérer efficacement l'occupation selon le code de l'habitat et de l'urbanisme.
- la plupart des paysans qui valorisent les plaines rizicoles d'Anosinalainolona ne sont nullement sécurisés tant que ces terrains titrés ne leur soient pas redistribués officiellement
- Beaucoup reste encore à faire pour le GF quant à la régularisation de la situation foncière de la population.

2.1.11-Transport et infrastructures routières

Echanges intra communaux

Les différents fokontany et localités de la commune d'Anosinalainolona sont desservis par un réseau de pistes rurales et de routes secondaires, d'une longueur totale d'environ 12,5 km (voir carte N°03). Ces routes et pistes ne sont en général praticables qu'en période sèche, pendant 9 mois à partir d'avril jusqu'en début décembre.

Tableau 3 : Réseau routier

Trajet	Distance en km
Anosinalainolona - Ambohimena	2
Ambohimena - Morafeno	0
Ambohimena - Anosimandrava	1
Anosimandrava - Anjobajoba	1
Anjobajoba - Antanambao	3
Antanambao- Marolambo	0,5
Marolambo - Ambatobevomanga	2
Anosinalainolona - Madiromibata	3
Radier Ambatomainty - Ambatobevomanga	4

Le transport des biens à l'intérieur de la commune se fait pour la plupart soit par charrette soit directement à dos d'hommes. Seuls les collecteurs de produits locaux et forestiers, les transporteurs de pierrailles utilisent des camions.

En période de pluie les moyens de transports utilisés pour desservir les fokontany sont les pirogues.

A cause de l'état mauvais des voie d'accès, surtout en période de pluie, les populations des fokontany éloignés, tels que Ambatobevomanga, Marolambo, et Antanambao ont de sérieuses difficultés pour atteindre le chef lieu de la commune et Ambohimena.

A cet effet, durant cette période, ces fokontany sont plus ou moins isolés et leurs habitants ne peuvent plus bénéficier normalement des services de l'administration communale, ni du CSB II et ni des établissements scolaires d'Anosinalainolona et d'Ambohimena., ils ne peuvent pas non plus accéder au marché d'Ambohimena.

SAC ANOSINALAINOLONA

Échanges intercommunaux

Une route inter provinciale (RIP) de 30 km relie la Commune d'Anosinalainolona à la Commune urbaine de Marovoay, en passant par les communes rurales de Marovoay banlieue et de Tsararano. C'est une route secondaire de mauvais état qui devient complètement impraticable en voiture en période de pluie, notamment la portion de 16 km entre Tsararano et Anosinalainolona qui est entravée par de nombreux points critiques tels que des dalots et radiers détruits et inondés par les crues, des profonds bourniers, des couches épaisses de sable.

La commune d'Anosinalainolona peut également être atteinte en empruntant tout d'abord ladite RIP sur 8 km jusqu'au fokontany d'Ambohibary de la commune de Marovoay banlieue, puis en continuant sur la route-digue de 6 km qui conduit directement au fokontany d'Ambohimena. Avec l'effondrement d'une partie de la digue au niveau d'Ambohibary, elle n'est plus utilisable que pendant la période sèche, en période de grande crue la brèche se remplit d'eau et devient infranchissable qu'avec des barques.

En période d'inondation, quand la vaste plaine de la commune est complètement sous les eaux, la population se rabat au transport fluvial qui consiste à traverser en barque ou en pirogue la plaine à partir d'Ambohimena jusqu'à l'hameau de Bevakiloha pour suivre ensuite le cours du fleuve de Betsiboka jusqu'à Marovoay. Ce trajet dure environ 3 heures et le frais de transport s'élève à 1000 Ar par personnes. Une barque métallique peut transporter jusqu'à 15 personnes avec leur bagages à main. Durant la période d'inondation, c'est le seul moyen de transport qui permet à la population de la commune d'accéder à la ville de Marovoay.

Pour le cas des communautés d'Ambatobevomanga, de Marolambo, pour rejoindre Marovoay elles peuvent prendre les bateaux à moteur qui desservent régulièrement le long du fleuve de Betsiboka. Ce trafic n'est interrompu qu'en période de très fortes intempéries ou cyclone.

La population de ces localités peut aussi se rendre à la commune d'Antanimasaka d'en face, en traversant le fleuve de Betsiboka.

En termes d'infrastructures, la commune ne compte aucunes infrastructures et équipements d'embarquement et de débarquement.

Bien que l'utilisation des pirogues et barques rend service à la population et arrive à pallier à l'enclavement de la commune en période de pluie, la capacité de ces moyens de transport restent très limités pour l'acheminement des biens et marchandises. Ce qui explique, d'une certaine manière, la réduction de la disponibilité des PPN dans de la commune pendant cette période.

En outre, le voyage peut à tout moment s'avérer dangereux car aucunes normes de navigation et de sécurité ne sont suivies et respectées (les surcharges sont courantes, Il n'y a pas de gilets de sauvetage pour les passagers, la non utilisation d'appareils d'orientation et de communication, et autres), souvent les piroguiers se fient seulement sur leurs connaissances du milieu et du trajet ainsi que de leurs expériences pratiques.

2.2 - ASPECT DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL

2.2.1 – Population

Selon le recensement de la population qu'elle a réalisé, la commune d'Anosinalainolona comptait 11 701 habitants en 2011, et la densité moyenne de la population atteignait 108 habitants au km².

Avec un taux d'environ 54,3%, l'effectif des femmes prédomine celui des hommes.

La commune a estimée que la taille moyenne du ménage est de 6 personnes, alors que pour l'ensemble de région, elle est estimée à 5 personnes.

Le recensement communal de 2011 a le mérite d'être récent, par rapport au dernier dénombrement officiel qui remontait en 1993, il présente toutefois des limites car :

SAC ANOSINALAINOLONA

- Il ne prend pas en compte les mouvements migratoires qui s'opèrent toute l'année. La commune, ne disposant pas de système local de suivi de ces mouvements ne peut pas fournir des données fiables les concernant
- Les résultats ne comportent pas non plus les données statistiques relatives à la répartition de la population par classe d'âge

Répartition géographique:

Tableau 4 : Répartition de la population par fokontany

Fokontany	Effectifs de la population	Densité (Hab/km ²)
Anosinalainolona	1486	146
Ambatobevomanga	699	43
Madiromibata	714	27
Marolambo	1800	128
Antanambao	886	109
Anjobajoba	979	102
Anosimandrava	1161	176
Morafeno	1086	115
Ambohimena	2890	326
Total commune	11 701	108

Source : Recensement commune 2011

Le tableau ci-dessus montre que la population se répartit d'une façon inégale sur le territoire de la commune et la densité de la population varie de 27 à 326 habitants au km² selon les fokontany.

Le fokontany d'Ambohimena compte 2890 habitants. Il enregistre le taux le plus élevé de peuplement avec ses 326 habitants/km², soit le triple de la moyenne communale.

La plus faible densité est par ailleurs celle de Madiromibata avec seulement 27 habitants/km² (**voir carte N°04**).

L'attrait de la population pour le fokontany d'Ambohimena peut s'expliquer par le fait qu'il est le principal lieu d'échange commercial de la commune et qu'il est relativement plus accessible, par rapport aux autres fokontany, à travers la route digue qui le relie avec le fokontany d'Ambohibary et sa position de lieu d'embarquement et de débarquement des barques et pirogues en période d'inondation.

Répartition par catégorie socioprofessionnelle:

Toute la population de la commune pratique la riziculture, soit comme activité économique principale, soit comme activité d'appoint.

Ainsi 95% de la population sont des riziculteurs professionnels, tandis que les 5% restant s'adonnent à d'autres activités non agricoles, (les enseignants, le médecin, les commerçants-épiciers) mais cultivent également du riz comme activité d'appoint.

Répartition par ethnie :

Les ethnies Antandroy et les Betsibaka représentent les ethnies dominantes de la commune. Elles forment la moitié (50%) de la population de la Commune. L'autre moitié restante comprend les ethnies Sakalava, Merina, Betsileo et Tsimihety. Ainsi la population de la Commune est composée majoritairement d'immigrés.

Vu les différentes ethnies présentes dans la Commune d'Anosinalainolona, une multitude de cultures et de croyances y co-existent. Beaucoup de gens sont chrétiens d'obédience catholique et protestante, mais un nombre considérable s'accrochent encore à la tradition ancestrale.

2.2.2-Accès à la santé publique

Historiquement, l'actuel CSB II d'Anosinalainolona fut construite et inaugurée vers 1968. Il était alors une maternité tenue par une sage femme. Durant la 2^{ème} république, elle est devenue un poste sanitaire. C'est seulement pendant la 3^{ème} république qu'elle est instituée en CSB II par l'administration compétente (**voir carte N°05**).

SAC ANOSINALAINOLONA

En termes d'infrastructures et équipements, malgré les différents travaux de réparation et de réhabilitation dont il a fait l'objet, le CSB II d'Anosinalainolona ne répond pas encore aux normes de fonctionnalités requises par le Ministère de la Santé publique.

En effet, sa composition actuelle se limite à une salle d'accouchement, à une maternité, à une pharmacie et quelques infrastructures connexes dont le logement du médecin, un puits et des latrines.

Beaucoup restent encore à faire si l'on veut améliorer sa fonctionnalité. Il faudrait encore restructurer et moderniser le CSB II d'Anosinalainolona conformément aux normes en vigueur :

Concernant le personnel médical et sanitaire, deux personnes seulement, un médecin et une dispensatrice, assurent les services du CSB II.

Selon le médecin Chef du CSB, à cause de l'insuffisance du personnel et du sous-équipement, son établissement ne peut plus répondre convenablement aux besoins de la population et de lui fournir des services de qualité. La norme, un CSBII pour 10 000 personnes, n'est plus respectée pour la commune qui compte actuellement plus de 12 000 habitants.

A propos de la santé communautaire, Le CSB II d'Anosinalainolona travaille en collaboration avec des Agents de santé communautaires locaux, appelés couramment AC (Agents communautaires). Sous la supervision du médecin chef du CSB II, après avoir été formé ces AC travaillent au niveau des centres PECIMEC (Prise en charge des infections maternelles et infantiles) éparpillés au niveau des fokontany. La commune compte pour le moment dans les 18 AC, à raison de 02 AC par fokontany.

En outre, pour pallier à l'insuffisance de sage femmes, le CSB II d'Anosinalainolona collaborent également avec des matrones, qu'il a préalablement choisit et formé. Ces matrones opèrent au niveau des fokontany pour la prise en charge des femmes enceintes. Toutefois, les accouchements présentant des risques de complications sont toujours internés et traités au niveau du CSB II d'Anosinalainolona.

Pendant la saison des pluies, à cause de l'éloignement, de l'état très mauvais des routes et de l'inondation, l'accès de la population des fokontany d'Antanambao, de Marolambo et d'Ambatobevomanga au CSB II d'Anosinalainolona s'avère particulièrement difficile. Aussi la population n'entreprend le déplacement qu'en cas d'extrême urgence.

Pendant cette période, pour presque tous ses problèmes de santé, la population de ces localités fait plutôt appels aux tradipraticiens et a recours aux pharmacopées locales, méconnaissant les risques que ces pratiques et produits représentent.

Au sujet des maladies courantes, les données statistiques du CSB II d'Anosinalainolona dénotent la prédominance des maladies et infections suivantes :

- Les maladies diarrhéiques, surtout en saison de pluie
- Le paludisme
- Les toux et les diverses infections pulmonaires
- Les Infection Sexuellement Transmissible (IST)

Les principales causes de la prolifération de ces maladies demeurent entre autres la malnutrition, la consommation d'aliments pollués et d'eaux insalubres, le manque d'assainissement et d'hygiène.

Il est à signaler qu'il y a un cabinet médical privé qui propose ses services à la population du fokontany d'Ambohimenana et de ses alentours.

Dans la commune, à part la pharmacie communautaire du CSB II d'Anosinalainolona, il n'y a ni de pharmacie ni de dépôt de médicament agréé. La vente de médicaments se fait illicitement auprès des commerçants locaux et des épiciers.

2.2.3-Accès à l'eau potable

Pour une population de 11 701 habitants, la commune d'Anosinalainolona dispose, en tout 10 puits fonctionnels.

SAC ANOSINALAINOLONA

Ce nombre de puits est évidemment insuffisant si l'on se réfère à la norme d'un point d'eau potable pour 300 personnes. (**Voir carte N°06**)

Dans toute la commune, aucun puits ne répond aux normes établies par le Ministère de l'Eau, selon lesquelles les puits qualifiés de « sources d'eau potable » soient couverts, hermétiques et équipés de mécanisme de pompage.

Tableau 3: Effectifs et répartition spatiale des puits

FOKONTANY	Population	Puits en terre	Puits en Buse
AMBOHIMENA	2890	4	1
MORAFENO	1086	4	
ANOSINALAINOLONA	1486	1	
ANJOBALJOBA	979	2	
ANOSIMANDRAVA	1161	1	
MADIROMIBATA	714	1	
ANTANAMBAO	886		
MAROLAMBO	1800		
AMBATOBEOVOMANGA	699		

Sources : enquête Equipe Technique 2012

A la lecture de ce tableau, il est évident que les infrastructures d'approvisionnement en eau sont insuffisantes dans la commune. A cet effet, la majorité de la population puise ses besoins en eaux à partir des puits en terre, ou à partir des cours d'eau et des étangs.

Pour le cas du fokontany d'Ambatobevomanga, la population s'approvisionne directement à partir du fleuve Betsiboka, tandis que pour les communautés des fokontany de Marolambo et d'Antanambao puisent leurs besoins à partir des formations marécageuses dans les plaines et les canaux d'irrigation.

La salubrité des eaux de ces sources est loin d'être assurée, ce qui favorise la propagation des maladies liées à leur consommation, telle que la diarrhée et la bilharziose, surtout en saison des pluies.

Autrement dit, la population de la commune d'Anosinalainolona n'a pas encore accès à l'eau potable, les infrastructures d'approvisionnement y afférentes font cruellement défaut.

2.2.4-Accès à l'éducation

La commune d'Anosinalainolona compte 05 établissements scolaires dont 04 EPP sises aux fokontany d'Anosinalainolona, d'Ambohimena, d'Anosimandrava et de Marolambo, et 01 EC située au fokontany d'Ambatobevomanga. Les 04 autres fokontany restant en sont dépourvus (**voir carte N°07**).

Tableau 4: Répartition spatiale des établissements scolaires

Fokontany	EPP	EC	EM
Anosinalainolona	1		
Ambohimena	1		1
Anosimandarava	1		
Marolambo	1		
Ambatobevomanga		1	

Source : ZAP, Directeur de l'EPP Ambohimena - 2012

Les EPP d'Ambohimena et d'Anosinalainolona sont constituées de deux catégories d'infrastructures, des anciens bâtiments vétustes et délabrés construits au temps du FIFABE et de nouveaux bâtiments récemment construits avec l'aide du gouvernement japonais. L'EPP de Marolambo est aussi une construction récente, mais réalisée dans le cadre du financement du FID.

SAC ANOSINALAINOLONA

Quant à l'EPP d'Anosimandrava et l'EC d'Ambatobevomanga, elles sont respectivement des constructions locales en terre battue et en tôles, réalisées avec l'effort propre de la population et de la commune. Actuellement ces écoles sont en très mauvais état et nécessitent des travaux de réparation et de réhabilitation importants.

Concernant les bâtiments connexes, aucun de ces établissements ne répond encore aux normes prescrites. En effet, toutes ces écoles ne sont pas clôturées, aucune ne possède de terrains ni d'équipements sportifs. Certaines ne comportent même pas de puits ni de latrines, à l'instar des EPP d'Anosimandrava et de l'EC d'Ambatobevomanga.

Au total, ces établissements scolaires comptent 22 salles de classes fonctionnelles, dont 14 en normes et 08 nécessitent de mise en normes.

Concernant l'accès des enfants aux établissements scolaires, selon les données statistiques du ZAP, pour l'année scolaire 2012-2013, le nombre d'enfants scolarisables recensés s'élève à 2 961. Parmi eux, 865 seulement sont effectivement scolarisés, soit un taux général de scolarisation de 29,21%. Ainsi, plus de la moitié des enfants scolarisables ne fréquentent pas encore les établissements scolaires.

D'après les enquêtes menées, les raisons de cette situation sont les plus diverses telles que :

- l'inexistence d'écoles au niveau de certaines fokontany,
- Le manque de moyen pour assurer la scolarisation des enfants
- l'éloignement des établissements scolaires, les élèves des villages de Bevakiloha, de Bemanary, d'Ampisarasakay et d'Anjobajoba sont par exemple obligés de faire plus de 3 km à pieds pour venir en classe
- le préjugé de certains parents selon lequel l'éducation n'est pas un facteur de réussite,

Tableau 5: Taux de scolarisation

Fokontany	Enfants scolarisables	Enfants scolarisés	Taux de scolarisation (%)
AMBOHIMENA	731	460	62,9
MORAFENO	275	0	
ANOSINALAINOLONA	376	200	53,19
ANJOBALJOBA	248	0	
ANOSIMANDRAVA	294	45	15,30
MADIROMIBATA	181	0	
ANTANAMBAO	224	0	
MAROLAMBO	455	160	35,16
AMBATOBEOVOMANGA	177	0	
TOTAL	2961	865	29,21

Source : ZAP 2011

En comparant les situations par fokontany, Ambohimena enregistre un taux de scolarisation le plus élevé de 63%, suivi d'Anosinalainolona avec 53%, de Marolambo avec 35%. Anosimandrava a le plus faible taux de scolarisation avec seulement 15%. Il s'ensuit que le taux de scolarisation dépend également de la capacité d'accueil de chaque établissement. A propos de capacité d'accueil, si l'on ne considère que les 14 salles de classe en norme, l'effectif des élèves par salle peut atteindre jusqu'à 61 élèves. Ce qui dépasse la norme de 50 élèves par classe. On peut ainsi en conclure que le nombre de salles en norme disponibles dans la commune ne suffit pas pour accueillir convenablement les élèves scolarisés.

En outre, avec ces taux de scolarisation il faut aussi prendre en compte le taux de déperdition scolaire d'environ 3%, à partir de la classe de 8^{ème}, surtout en période de culture. La principale cause de cette déperdition scolaire demeure la mise en œuvre des activités agricole qui garantissent la survie de la famille. Malgré leurs jeunes âges, les enfants sont obligés d'aider leurs parents aux travaux des champs pour réduire les coûts de production.

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 6 : Répartition des enseignants et des salles de classes

Fokontany	Elèves scolarisés	Enseignants	Ratio élèves par enseignant	Salles de classes en bon état	Salles de classes en mauvais état	Ratio élèves par classe
AMBOHIMENA	460	14		4	3	
ANOSINALAINOLONA	200	6		7	2	
ANOSIMANDRAVA	45	2			1	
MAROLAMBO	160	4		2	0	
AMBATOBEVOMANGA	177	1			1	

Source: ZAP 2011

Dans la commune, 31 enseignants (04 enseignants fonctionnaires titulaires, 02 fonctionnaires contractuels et 25 maîtres FRAM) assurent l'éducation et l'encadrement des 865 enfants scolarisés, soit un taux moyen de 28 élèves par enseignant. Ce ratio est nettement inférieur à la norme de 50 élèves par enseignant, ce qui signifie qu'actuellement le nombre d'enseignants est suffisant pour les enfants scolarisés de la commune.

Seulement, la majorité de ces enseignants sont des maîtres FRAM qui sont recrutés localement et pris en charge par les parents d'élèves. Cette réalité affecte la qualité de l'enseignement car les capacités pédagogiques de ces maîtres FRAM ne sont pas éprouvées.

La commune ne dispose pas de CEG. Bien qu'il existe une école mère, accueillant les élèves de la classe de 6^{ème} à 5^{ème} au niveau de l'EPP Ambohimena, beaucoup de parents, surtout ceux qui ont les moyens, préfèrent envoyer leurs progénitures à Marovoay ville ou même à Mahajanga pour poursuivre les classes secondaires.

2.2.5-Accès à l'alimentation de base

Dans l'hypothèse où un Malgache consomme en moyenne 138 kg de riz blanc par an (source : études du Ministère de l'Agriculture), le besoin annuel en riz blanc de la commune peut s'estimer à 1 614,7 T pour une population totale de 11 701 habitants.

Comme, la commune dispose de 4 644 ha de rizière, et sur la base d'un rendement moyen de 1,2 T/ha, et d'un taux de transformation du paddy en riz blanc de 65%, la production en riz blanc de la commune s'estime à 3 623 T.

Si l'on suppose que 2/3 de cette production sont réservées à l'auto-consommation des ménages producteurs, soit l'équivalent de 2415,3 T.

On constate que la production de riz blanc de la commune arrive à couvrir les besoins de la population.

Théoriquement, la Commune dispose donc d'excédent de production de T et peut ainsi nourrir suffisamment sa population.

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 7: Comparaison des productions et des besoins en riz blanc

Année	indicateurs	Anosinalainolona	Ambohimena	Morafeno	Tanambao	Anjobajoba	Ambatobevomanga	Madiromibata	Anosimandrava	Marolambo	Commune
2011	Production annuelle de riz blanc pour la consommation familiale										
	Superficie des rizières (ha)	929,99	853,91	850,23	185,67	549,37	154,27	450,36	385,30	284,99	4 644,10
	Production de Paddy (1,2T/ha)	1 115,98	1 023,50	1 020,27	222,81	659,25	123,21	540,44	462,36	329,73	5 497,55
	Production de riz blanc (65 %)	725,39	666,05	663,18	144,82	428,51	120,33	351,28	300,54	222,29	3 622,40
	Quantité de riz blanc réservée à l'auto consommation (2/3 de la production)	483,59	444	442,12	96,54	285,67	80,22	234,19	200,36	148,19	2 415
	Besoins annuel en consommation de riz blancs										
	Effectif de la population	1 486	2 890	1 086	886	979	699	714	1 161	1 800	11 701
	Besoin en riz blanc (138kg/pers)	205,06	398,82	149,86	122,26	135,1	96,46	98,53	160,21	248,4	1 615
	Ecart entre la production et le besoin en riz blanc										
Ecart entre la quantité de riz blanc réellement consommée et les besoins selon la norme	278,53	45,18	292,26	-25,72	150,57	-16,24	135,66	40,15	-100,21	800,18	

Selon les estimations, dans toute la commune, 02 fokontany ne peuvent pas satisfaire leurs besoins en matière de riz blanc : Marolambo et Ambatobevomanga, avec des déficits respectivement de 16,24 t et de 100,21 t. Seulement, ces déficits sont en réalité comblés par les excédents de production des autres fokontany.

La période de soudure

Comme dans toutes les communes de la Région, la période de soudure, pour la commune d'Anosinalainolona correspond à la période comprise entre le mois de janvier jusqu'en avril, c'est-à-dire en plein saison des pluies « Asara ».

Généralement, c'est une période assez difficile pour la population rurale caractérisée par une grave pénurie des ressources. Durant cette période, les ménages ont épuisé leurs stocks de nourritures, surtout les stocks de riz, ils ne disposent pas non plus d'argent pour s'en procurer. C'est aussi la période où les ménages ont le plus besoin de moyens pour réaliser les cultures Asara qui constituent leurs principales sources de revenus. Et enfin, l'enclavement des localités et fokontany de la commune en cette période empêche les déplacements de la population, limitant ainsi les alternatives et opportunités de survie.

Pour le cas de la commune d'Anosinalainolona, la période de soudure n'est pas aussi sévère que dans d'autres communes pour la majorité de la population car la production de riz est généralement suffisante pour subvenir aux besoins annuels des ménages.

SAC ANOSINALAINOLONA

Toutefois, on trouve toujours des exceptions au niveau des fokontany, des nécessiteux qui ont vraiment des problèmes pendant cette période de soudure. Ce sont des ménages qui n'ont pas pu produire assez faute de terrains de culture et/ou de moyens de production, qui n'ont pas su bien gérer ce qu'ils ont produit.

Pour faire face à la situation, ces ménages adoptent diverses stratégies. Il y a ceux qui mettent en vente leurs biens et patrimoines, ceux qui empruntent auprès des connaissances, ceux qui contractent des prêts auprès des organismes de microfinance.

Mais la plupart pratique le « Vary maitso », qui consiste à emprunter de l'argent en gageant le riz encore vert à un usurier qui se fait rembourser par la récupération d'une quantité dont la valeur dépasse souvent le montant du prêt. Les sommes empruntées servent en générale à financer les coûts afférents à la riziculture et à la survie

Durant cette période, cette catégorie de population consomme des produits de la culture sèche telle que les maniocs, maïs, autres que le riz. Pour gagner un peu d'argent elle pratique également la pêche, ou travaille comme main-d'œuvre agricole.

2.3 –ASPECTS PHISQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

ASPECTS PHYSIQUES

2.3.1- Le climat

Comme pour l'ensemble de la Région Boeny, la Commune d'Anosinalainolona jouit d'un climat de type subtropical sec, caractérisé par deux (02) saisons :

- la saison humide ou « Asara » s'étalant sur 5 mois, du mois de novembre à mars ;
- la saison sèche appelée « Maintany » de 7 mois, d'avril à octobre.

Pendant la saison humide, la période, la durée et les quantités des précipitations varient énormément. Des fois, il n'y a pas de pluies que lors du passage des dépressions. Néanmoins, la période de forte concentration des précipitations reste comprise entre les mois de janvier en février durant laquelle elles peuvent atteindre jusqu'à plus de 400 mm.

La température moyenne maximale enregistrée dans la Commune varie entre 27°C et 32°C du mois d'octobre jusqu'au mois de février. La température baisse dès le mois de mai jusqu'en août et peut atteindre 20 à 22°C.

La commune est soumise à deux régimes de vent : l'alizé ou « Varatraza » soufflant durant la saison sèche de l'Est à l'Ouest et la moisson ou « Talio » de direction de l'Ouest à l'Est, pendant la saison de pluie.

Depuis une dizaine d'années cependant, la population a constaté des changements notoires sur le climat:

- la saison humide s'est écourtée de 3 mois, rallongeant ainsi la période sèche de 1 mois
- les précipitations sont plus violentes mais de très courte durée
- la température en période asara a significativement augmenté
- la période hivernale de juin à août devient plus fraîche
- les vents «Varatraza» et «Talio» deviennent de plus en plus forts.

2.3.2- Le relief

Le territoire de la Commune d'Anosinalainolona présente un relief dominé par des vastes plaines d'altitude comprise entre 0 à 10m, dans sa partie Nord et Ouest. Le reste est composé de bas fonds, de basses collines, et des plateaux d'altitude incluse entre 20 à 200m.

Quelques plateaux élevés, atteignant jusqu'à 200 m d'altitude se localisent du côté du fokontany de Marolambo et à l'extrême sud en bordure du Parc Ankarafantsika dont les plateaux de Belavenoka du fokontany de Marolambo, de Bemanary du fokontany d'Ambatobevomanga et d'Antsohiabo et d'Analamisakana dans le fokontany de Madiromibata (voir carte n°08).

2.3.3-Les bassins versants et ressources en eau

Le territoire de la commune est sillonné par un assez riche réseau hydrographique constitué essentiellement de rivières, de formations marécageuses et d'étangs.

La majorité de ces ressources, notamment les cours d'eau, de longueur totale d'environ 360 km, sont saisonniers et s'assèchent en période d'étiage. Seules quelques rivières et étangs demeurent permanentes, comme les rivières d'Ambatoiny (11,52 km) d'Akingabe (1,68 km)

SAC ANOSINALAINOLONA

et de Marobarria (2,60 km) et les étangs de Roby, d'Antanimalandy, d'Aban'ny tsiavory dans les fokontany de Marolambo, Antanambao et Anjobajoba (**voir carte N°09**) .

Parmi ces cours d'eau il ya ceux qui prennent source dans la forêt d'Ankarafantsika mais il y a aussi celles qui naissent à partir des étangs de la commune. Par ailleurs, ils se déversent tous, directement ou indirectement, dans le fleuve Betsiboka

Pour la population, ces plans d'eau assurent des rôles importants, entre autres :

- l'approvisionnement en eau de plusieurs ménages de la commune
- le drainage de la vaste plaine rizicole d'Anosinalainolona
- l'abreuvement des cheptels

La commune compte 05 sous- bassins versant dont Antsahalava (32,28km²), Kelimahery (48 km²), Tsimahamavo (19 km²), d'Ambatomainty (47 km²), et de Marobarria (4km²)

Tableau 8: Les bassins versants de la commune

Bassins versants	Superficies (km2)	Longueurs des cours d'eau (km)	Exutoire
Kelimahery	48	82,90	Betsiboka
Ambatomainty	47	194,82	
Antsahalava	32, 287	66,19	
Marobarria	4	2, 600	
Tsimamavo	19	24,48	

Source : SIG

Le principal problème du réseau hydrographique de la commune demeure l'ensablement suite à l'érosion des sous-bassins versant. Il est non seulement la cause de l'assèchement de bon nombre de rivière, mais entraîne également la destruction des terrains et des infrastructures hydro agricoles. En effet, les sables envahissent en partie les rizières et obstruent les barrages et canaux d'irrigation.

Particulièrement pour les étangs, c'est le défrichement des formations végétales protectrices des berges, aux fins de transformation et d'extension en rizières, qui entraîne leurs ensablement et assèchements.

2.3.4- La pédologie

La carte de pédologie est élaborée dans le but de connaître les différents types de sol de la commune. La carte est digitalisée à partir des cartes des ressources en sols à 1/200'000 réalisées par CNRE et publiée par FTM.

Conformément à la carte pédologie FTM, trois (03) formations pédologiques sont identifiées dans la Commune rurale d'Anosinalainolona (**voir carte N°10**) :

- Sol rouge : Sol sesquioxyde fer ferrugineux tropical peu lessivé modal rouge carapace sableuse
- Sol alluvionnaire : Sol peu évolué non climatique, d'apport alluvial hydromorphe alluvion argilo calcaire
- Sol brun gris : Sol minéraux brute non climatique, d'érosion lithosol brun gris sur calcaire

La présence de ces différentes formations ont été en outre confirmée par la population lors des opérations d'enquêtes et de cartographie participative réalisées au niveau des fokontany. Ainsi, la population a pu donner naturellement l'appellation locale de chacune de ces formations pédologiques et de fournir des informations concernant leurs fertilités et leurs vocations culturelles respectives.

Le tableau suivant présente les trois (03) formations pédologiques identifiées dans la Commune d'Anosinalainolona

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 9: Les formations pédologique de la commune

Formation pédologique	Appellation locale	Occupation du sol	Fertilité	Spéculation possible	Superficie (Ha)
Sol alluvionnaire	Tany Betro	Rizières Cultures sèches	Très fertile	Riziculture Cultures sèche	1 219 (11,25%)
Sol rouge	Tany Mena	Savane herbeuse Savane arbustive Forêt	Fertile	Cultures sèche Reboisement Riziculture sur tanety	4 469 (41,25%)
Sol brun gris	Tany Mainty	Rizières Cultures sèches	Très fertile	Riziculture Cultures sèche	5 144 (47,48%)

Sources: Cartes FTM et cartographie participative 2012

La commune dispose des sols exceptionnellement fertiles (les sols alluvionnaires et les sols bruns gris) et particulièrement favorables pour la riziculture et les cultures sèches. Ils occupent plus de 58,74 % du territoire et se rencontrent presque dans tous les fokontany, notamment dans la vaste plaine de la commune.

Les seules contraintes qui affectent la productivité de ces terres sont l'indisponibilité d'eaux d'irrigation et l'ensablement.

2.3.5-L'aménageabilité

Une carte d'aménageabilité est élaborée pour l'ensemble de la commune afin de connaître les potentialités en terre tout en évitant les contraintes telles les fortes pentes et les zones inondables.

L'élaboration de la carte d'aménageabilité se fait dans le SIG en utilisant les produits dérivés du MNT. Il est à préciser que ce type de carte est particulièrement basée sur les aspects topographiques (pente, forme, altitude relative par rapport au cours d'eau la plus proche, etc.).

Les classes d'aménageabilités suivantes ont été prises en compte lors de l'élaboration de la carte d'aménageabilité:

- Toutes les surfaces plates situées jusqu'à 1 m d'altitude par rapport à une rivière sont considérées comme des plaines et /ou fonds de vallées. Proche de l'eau, le sol y est relativement humide et reçoit des apports colluviaux et alluviaux le rendant plus fertile que dans les autres unités de la toposéquence. La faible dénivellation par rapport aux cours d'eau y rend l'irrigation plus facile qu'ailleurs, mais augmente aussi le risque d'inondation. Les plaines et bas-fonds constituent donc le premier choix pour l'agriculture paysanne² et la riziculture, mais sont à exclure des zones à bâtir.
- En montant la toposéquence, suivent les bas de pentes et/ou basses collines dont la différence d'altitude par rapport aux rivières n'excède pas les 10 m sans que la pente ne dépasse 12% ; Ces zones conviennent aussi bien aux cultures sèches, à l'installation de villages qu'au reboisement
- Pourvus également d'une faible pente, les replats, plateaux et versants doux se distinguent par leur élévation de plus de 10m par rapport aux cours d'eau, qui leur confère un caractère plus sec que toutes les autres unités de la toposéquence. Ils succèdent soit directement aux bas de pentes et/ou basses collines, soit ils en sont séparés par des versants ; Adaptés à la mécanisation, mais présentant en général des caractéristiques moins favorables à l'agriculture vivrière que les plaines et bas-

² Qui n'utilise guère d'intrants et dépend pour cela entièrement de la fertilité naturelle du milieu.

SAC ANOSINALAINOLONA

fonds, les replats, plateaux et versants doux se prêtent aux reboisements à grande échelle et aux investissements agricoles pour les cultures pérennes et/ou moins exigeantes.

- Les versants présentant une pente raide (> 30%) et/ou une forte dénivellation ne sont guère adaptés pour des aménagements agricoles ou des constructions. Il est primordial d'y maintenir le couvert végétal, de sorte que le reboisement manuel, le pâturage extensif (sans utilisation de feux) et la valorisation durable des ressources naturelles constituent les seules vocations possibles.
- Les versants avec une moindre valeur de pente peuvent cependant être considérés comme aménageables avec des mesures antiérosives.

Pour la commune d'Anosinalainolona le tableau suivant résume les classes d'aménageabilité de la commune (**voir carte N°11**)

Tableau 10: Classe d'aménageabilité du territoire de la Commune

Classe d'aménageabilité	Superficie en (Ha)	Observation
Plaines e fonds de vallée < 4%	5 418 (50%)	Zone facilement aménageable pour: <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture • L'élevage • L'habitation
Bas de pente < 12%	2 895 (27%)	
Basse colline < 12%	1 544 (14%)	
versant et replat 12 – 30%	527 (5%)	Difficilement aménageable. Peuvent être utilisés comme zone de reboisement et comme zone de pâturage
Versant fort et plateau > 30%	449 (4%)	Très difficile à aménager

Source : MNT

Ce tableau sur l'aménageabilité montre que presque 90% du territoire de la commune sont constitués de plaines, de bas fond, de basses collines et de plateaux de pente inférieure ou égale à 12%. Ce qui signifie que la commune est relativement facile à aménager, à l'exception des chaînes de plateau élevées situées dans les fokontany de Marolambo, d'Ambatobevomanga et de Madiromibata, avec leurs pentes abruptes supérieures à 30%.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

2.3.6 - L'occupation du sol

On entend par occupation du sol toutes les formations naturelles et les zones aménagées qui couvrent le territoire de la commune. La carte d'occupation du sol donne ainsi des informations sur les types, la localisation, la potentialité, l'état des ressources naturelles existantes dans la commune et les différents aménagements réalisés par la population.

La carte d'occupation des sols a été élaborée par photo-interprétation des orthophotos de l'année 2007 en faisant une digitalisation à l'écran. Le résultat de la photo-interprétation combiné avec la vérité terrain a permis d'établir la carte d'occupation des sols avec sept (07) différentes unités au sol (**voir carte N°12**).

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 11: Les classes des formations naturelles de la commune rurale d'Anosinalainolona

Surface en hectares : Occupation du sol \ Fokontany	Anosinalainolona	Ambohilena	Morafeno	Tanambao	Anjobajoba	Ambatobevomang ^a	Madiromibata	Anosimandrava	Marolambo	Commune
Milieu aménagé	978,7	869,2	918,1	350,5	740,6	321,2	976,9	497,2	676,4	6 328,8
Zone d'habitat	39,8	15,2	44,9	11,5	42,9	31,9	105,7	13,4	43,8	349,2
Rizière	930,0	853,9	850,2	185,7	549,4	154,3	450,4	385,3	285,0	4 644,1
Cultures sèches	9,0	0,0	23,0	153,3	148,4	135,1	420,8	98,6	347,5	1 335,5
Milieu naturel	39,9	18,0	27,8	459,0	217,4	271,2 ¹	1 583,9	162,0	724,3	8 863,4
Forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	8,7	0,0	0,0	15,1
Forêt fortement dégradée	9,3	0,0	0,0	17,1	0,0	314,5	275,8	0,0	16,3	633,0
Savane arborée	30,3	18,0	3,7	322,3	150,1	845,2	1 247,8	46,6	469,5	3 133,5
Raphière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Marécage	0,3	0,0	0,0	15,1	0,2	0,0	34,5	28,7	0,0	78,9
Plan d'eau	0,0	0,0	24,1	72,1	67,0	99,6	0,0	86,7	238,5	588,0
Parc										4 359,7
Sol nu	0,0	0,0	0,0	32,4	0,1	5,2	17,2	0,0	0,0	54,9

Source : SIG

Les ressources forestières

La couverture forestière de la commune s'étend sur une superficie totale de 648,1 ha qui correspondent à seulement 6% du territoire de la commune. Ainsi la commune ne dispose plus que de très peu de ressources forestières.

La majeure partie (plus de 98%) de ces vestiges de forêt est fortement dégradée. Les principales causes de la dégradation de ces ressources forestières sont les feux de végétation et les différentes pressions anthropiques :

- le défrichement pour la pratique de la culture sèche à cause de l'insuffisance des bas-fonds pour l'extension des rizières et la parcellisation des rizières existantes,
- l'exploitation illicite des bois d'œuvre
- la carbonisation non réglementée et illicite.

La commune ne compte plus qu'environ 15,1 ha de forêts primaires, conservant encore toute les potentialités floristiques et faunistiques des « forêts denses sèches de l'Ouest », formation typique de la Région de Boeny.

En générale ce type de forêt est caractérisée par la prédominance des végétations primaires caducifoliées, représentés par plusieurs espèces dont entre autres : les Dalbergia sp (Manary), Stereospermum euphoroides – Bignoniaceae (Mangarahara), Cinnamosma fragrans-Lauraceae (Mandravasaroetra), Commiphora sp (Arofy, Bridelia pervilleana (Kitata) et Xylia hofmanii (Hazoambo), Terminatia Boivini (Amaninomby), Tamarindus indica (Madiro),etc (sources : espèces inventoriées FDS Ankilahila/ Annexe de la Revue des plans d'aménagement et redéfinition des quotas d'exploitation pour les VOI détentrices de contrat de Gestion - SAGE 2011/PGME).

En outre, dans ces vestiges de forêt en retrouve encore les espèces faunistiques typiques de la localité mais leurs nombres ont beaucoup diminué.

Bien que les 15,1 ha de forêts conservées de la commune fassent partie des ressources gérées par les VOI « Hery Fiarovana » d'Ambatobevomanga et « Hery Fanavotana » de Marolambo, on peut dire que les effets et impacts de la gestion de ces 02 VOI sur l'intégrité des ressources forestières de la commune ne sont pas convaincants.

SAC ANOSINALAINOLONA

D'après la population, les deux VOI n'étaient pas en mesure de promouvoir et appliquer les principes et méthodes de la gestion durable des ressources forestières, objets de leurs contrats, si bien que depuis leur mise en place en 2001 jusqu'à ce jour, la couverture forestière de ces deux localités n'a jamais cessé de régresser.

La cause principale de cet échec de gestion est en premier les conflits d'intérêt et la rivalité qui existent entre ces 02 VOI. Au lieu de collaborer pour la préservation, les deux communautés locales de base s'entredéchirent sur la délimitation des ressources.

Les formations savaniques

La formation savanique de type savane herbeuse avec très peu d'éléments ligneux (savane arbustive) prédomine le milieu naturel de la commune. En effet, la savane arbustive est caractérisée par la présence d'une plus ou moins importante formation d'espèces ligneuses, notamment les Famoha (*Gagnebina* sp), Sareza (*Acridocarpus excelsus*), Mokotra (*Strychnos madagascariensis*), sely (*Grewia boinensis*– Malvaceae), et surtout les Mokonazy (*Ziziphus jujuba*), sur un tapis herbacé constitué par des végétations pauvres telles que Danga ou Ahidambo (*Heteropogon contortus*), Kifafa (*Aristida* sp), Manevika (*Imperata cylindrica*) et Akata vahiny ou Akata mavo (*Heteropogon* sp).

Cette formation de savane occupe une superficie de 3 133,5 ha, soit 29% du territoire de la commune. Elle se localise et se répartissent entre les fokontany d'Ambatobevomanga, de Marolambo, d'Antanambao, d'Anobajoba et de Madiromibata.

La plupart de ces zones de savanes sont chroniquement victime des feux de brousse. Ces feux détruisent non seulement les végétations, mais déciment également les espèces faunistiques du milieu. Quant au sol, après chaque passage de feu, il s'appauvrit progressivement et irrémédiablement.

Les principales causes des feux de brousse demeurent les suivantes :

- Feux accidentels, par inadvertance des bouviers
- Feux provoqués par la pratique de la culture itinérante sur brûlis
- Feux en vue de renouvellement des pâturages
- La carbonisation illicite, non sécurisée, ne répondant pas aux normes en vigueur

Pour faire face à ce fléau, la commune s'est organisée avec l'appui du MNP et a mis en place les structures locales de lutte contre les feux de brousse par fokontany, la commune a également réalisé des campagnes de sensibilisation de la population sur les lois et textes régissant la gestion des feux et afin la promotion de l'application du Dina contre les feux de brousse.

Les ressources en eau continentale

Les cours d'eau et les marais (heniheny) forment le réseau hydrographique de la commune d'Anosinalainolona .

Les rivières occupent 5% de la superficie totale de la commune et mesure plus de 375km. C'est un réseau assez dense mais la majorité des cours d'eau (96%) sont temporaires et deviennent complètement asséchés en période d'étiage. De plus, ils sont répartis inégalement sur le territoire. Dans la partie Nord de la Commune se trouve les cours d'eau permanents et dans la partie Sud, ceux qui ne sont pas permanents.

Les principales causes de cette situation, évoquées par la population, demeurent la dégradation des couvertures végétales des bassins versants, notamment par les feux, entraînant de forte érosion et l'ensablement des ressources en eau.

Le tableau ci-après présente les principaux cours d'eau de la Commune

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 11: Les cours d'eau

Cours d'eau	Longueur (km)	Fokontany traversé
Ambatomainty	194,8	Madiromibata
Ankingabe	1,6	Ambohimena
Antsahalava	66,1	Anjobajoba
Kelimahery	82,9	Marolambo
Marobaria	2,6	Antanambao
Tsimahamavo	26,4	Ambatobevomanga

Source : Equipe technique et SIG

Concernant les ressources marécageuses, la commune dispose 06 formations de superficie totale de 50 ha dont les plus importantes se localisent dans les fokontany de Marolambo et d'Anjobajoba : Roby, Antanimalandy, Aban'i Tsiavory, Est edmond Madiromibata

L'extension irrationnelle des rizières menacent sérieusement l'existence de ces ressources qui sont parmi les zones sensibles à protéger. En effet, depuis quelques années, la population commence à défricher les berges de ces marais pour y aménager des rizières.

Tableau 12: les principaux étangs de la commune

Etangs	Fokontany	Surface en ha
Amboboka	Madiromibata	0,6
Ambodirofia		0,5
Ambovoherana		15,4
Ambovomaramila		3,8
Andohafombo		0,2
Ambovonakoho	Anjobajoba	6,3
Amboromaliny	Antanambao	8,7
Ankiririka	Marolambo	0,1
Bobokan'Ambohimena	Ambohimena	0,3
Henihen'Anjobajoba	Anjobajoba	1,2

Source : SIG/Commune

Ces ressources en eau sont diversement valorisées par la population du fait qu'elles sont à la fois utilisées pour l'approvisionnement en eau, pour l'irrigation des périmètres agricoles, et pour l'abreuvement des cheptels ainsi que pour les activités de pêche continentale.

Les sols nus

Ce sont des espaces dénudés sans aucune couverture végétale. Ils occupent 54,9 ha et se localisent surtout dans les fokontany de Madiromibata, Anjobajoba, Antanambao, Marolambo et Ambatobevomanga.

Etant généralement des sols stériles, Ils peuvent être valorisés pour l'extension des habitats, notamment pour ceux qui ont une pente inférieure ou égale à 12 %.

Les zones d'habitat

Les zones d'habitat de la commune occupent 349,2 ha qui équivalent à 3% du territoire communal

Les zones d'agriculture locale

Observées dans les fonds de vallées et plaines de pente inférieure à 4%, les rizières occupent 4 644 ha, tandis que les autres cultures (cultures sèches) occupent 1 335,5 ha.

2.3.7 – Les feux

Pendant la période sèche, entre les mois de juin jusqu'en novembre, la commune est souvent le théâtre des feux de végétations (feux de forêts et feux de brousses) qui touchent surtout les fokontany d'Ambatobevomanga, de Madiromibata, de Marolambo et d'Antanambao. Les feux parcourent non seulement les vastes étendus de savane comprises dans les limites de ces localités, mais pénètrent également dans les zones forestières à la lisière du Parc National Ankarafantsika.

Selon la population locale, les principales causes des feux sont : les feux accidentels tels que les feux non maîtrisés suite au nettoyage des champs de culture, au renouvellement de pâturage, à la carbonisation, les feux engendrés par la négligence des bouviers.

SAC ANOSINALAINOLONA

En ce qui concerne les foyers origines des feux, ils peuvent provenir aussi bien de l'intérieur de la commune que de l'extérieur.

Consciente des effets et impacts négatifs des feux de brousses sur l'environnement, sur l'économie locale (destruction des couvertures végétales et forestières ; destruction des biens des communautés : maisons d'habitation et cultures brûlées ; diminution de la fertilité du sol ; érosion et ensablement ; perturbation climatiques) et particulièrement sur la préservation du Parc National d'Ankarafantsika, la population locale essaie déjà et autant qu'elle peut, de s'organiser à y faire face. Les efforts déployés portent notamment sur des mesures de préventions et des actions de réponses immédiates.

Les mesures de préventions concernent la mise en place au niveau de la commune et des fokontany des comités pour la lutte contre les feux de brousse, les efforts de sensibilisations réalisés portants sur les méfaits des feux de brousse et les textes en vigueur pour la lutte contre les feux de brousses ; l'instauration et l'application de « DINA » Communal de lutte contre les feux de brousse.

Par ailleurs, les actions de réponses restent la mobilisation des communautés pour éteindre les foyers des feux ou pour limiter leur propagation et la poursuite en justice des criminels, si elles arrivent à les appréhender.

2.3.8- La biodiversité

Malgré la forte régression de la couverture forestière, la diminution des potentialités de la formation savanicole et des zones humides de la commune, elles présentent encore des réserves faunistiques et floristiques diversifiés, importantes au point de vu endémicités et caractéristiques de l'éco- région de Boeny qui méritent d'être sauvées et protégées.

Outre leurs rôles sur le maintien de l'équilibre écologique, ces biodiversités représentent également des intérêts et enjeux indéniables pour la promotion des différents types activités socio-économiques et culturelles telles que l'éco-tourisme, le tourisme scientifique, la chasse, la pêche, la production huiles essentielles etc.

Quelques espèces et variétés endémiques locales sont encore répertoriées dans la commune :

- des variétés floristiques telles que Manary, Mappingo, Masonjoany, Sohihy, Talapetraka, Tsihitafototra, Rafia, Satramira etc
- des espèces faunistiques comme les Gidro, Lambo, Fanihy, Trandraka, Kapika, Amalona, Do, Manalio, etc

Les principales menaces qui pèsent sur cette biodiversité demeurent la dégradation des habitats, les diverses pressions anthropiques et naturelles dont les feux de brousses, la carbonisation, l'exploitation illicites et irrationnelles, le braconnage.

2.4- ASPECT CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.4.1- La perception locale du changement climatique

A l'instar de toutes les communautés rurales, la population d'Anosinalainolona à force d'observation attentive a acquis des connaissances empiriques sur les signes présageant l'avènement des différentes saisons.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, la population d'Anosinalainolona a constaté de réels changements sur les conditions climatiques de la commune, notamment concernant la température, la précipitation et les cyclones. D'une manière générale, ces changements se traduisent par :

- une augmentation générale de la température surtout en période « Asara »,
- une perturbation de la saison pluvieuse qui se manifeste par un retard et arrêt précoce de la période de pluie, une période de pluie écourtée mais avec par moment des excès de pluviométrie
- allongement de la saison sèche
- une augmentation de l'intensité des vents et des cyclones

Ces perceptions locales sont d'ailleurs confirmées par les tendances scientifiquement enregistrées concernant le changement climatique.

SAC ANOSINALAINOLONA

2.4.2- La perception locale des effets du changement climatique

Les changements sur le climat ont évidemment des effets et impacts sur l'environnement naturel de la commune et les activités socio-économique de la population. Le tableau ci-après résume les principaux effets constatés par la population.

Tableau 13: Les effets du Changement climatique sur l'Environnement de la population

Changements climatiques constatés	Effets sur l'environnement naturel	Effets sur les activités socio-économiques
Augmentation générale de la température	Assèchement des sources et points d'eau, diminution des débits, assèchement des cours d'eau. 96 % des cours d'eau de la commune sont temporaires	Recrudescence des maladies liées au climat : les maux de tête, la sensation de vertige, l'irritation oculaire Recrudescence des maladies des bovidés et des volailles : la déshydratation, la malnutrition, la peste aviaire
Retard et arrêt précoce de la pluie. Avant la période de pluie s'étale du mois d'octobre en avril (06 mois), actuellement elle n'est que de 04 mois du mois de décembre en mars	Insuffisance d'eau pour alimenter les sources d'eau	Perturbation du calendrier cultural. La population n'a plus que 04 mois pour réaliser la riziculture Asara, elle ne peut plus cultiver que les variétés de riz à cycle court. La réalisation du calendrier agricole est devenue actuellement aléatoire car le début et l'arrêt de la pluie sont imprévisibles Insuffisance d'eau pour alimenter les réseaux d'irrigation Baisse de rendement agricole estimée à 20%
Excès de pluviométrie en saison de pluie	Erosion hydrique Dégradation du sol, ensablement	Inondation annuelle de la plaine rizicole de la commune Recrudescence des maladies liées à l'insalubrité de l'eau : diarrhée, maladie parasitaires
Augmentation de l'intensité des cyclones	Destruction des écosystèmes forestiers Perte de quantité et de qualité de la biodiversité	Destruction des cultures, des habitations, cas de Kamisy en 1984, d'Elita et Gafilo en 2004 Destruction de la digue reliant Ambohibary et Ambohimena Destruction des certaines infrastructures hydro-agricole : canaux d'irrigation et barrages d'Ambatomainty
Augmentation de l'intensité du vent	Erosion éolienne entraînant la dégradation du sol Propagation des feux de brousse	

Sources : enquête de l'Equipe Technique 2012

2.4.3 – Les mesures d'adaptation mise en œuvre par la population

Pour atténuer les effets du changement climatique, la population a déjà adopté des mesures adaptées aux réalités et contextes locaux dont :

- utilisation des semences de riz à cycle court pour adapter la culture avec la disponibilité d'eau de pluie durant la période « Asara »
- réduction de l'utilisation des engrais chimique qui selon la population favorise l'assèchement et le durcissement du sol au profit des fumiers de ferme

SAC ANOSINALAINOLONA

- participation active de la population dans les programmes de lutte anti-érosive, notamment, dans la réalisation des activités de reboisement des sous-bassins versant avec l'appui du PLAÉ
- mise en place de structures locales et communautaires pour la gestion durable des formations marécageuses et des étangs de la commune
- mise en place des comités locales de gestion des feux de brousse et d'application du Dina contre les feux
- Effort de construction de puits pour l'approvisionnement des besoins en eau potable et d'abreuvement des animaux
- Protection biologique des canaux d'irrigation à travers la plantation de vetiver

2-5 – ASPECT ECONOMIQUE

LE SECTEUR PRIMAIRE

L'économie de la Commune rurale d'Anosinalainolona se repose essentiellement sur la production des activités du secteur primaire dont l'agriculture et l'élevage. Ces activités constituent, en effet, les principales sources de revenus de 95% des ménages de la Commune.

2-5-1 - l'agriculture

La Commune d'Anosinalainolona dispose de 5 980 ha de terrain agricole qui représentent près de 94% de la superficie totale des zones aménagées (zone d'habitat et zones de diverses cultures et plantations). Ce qui montre que l'agriculture demeure la principale activité économique de la population, 95% de la population de la Commune travaillent dans ce secteur (voir carte N°13).

Dans le cadre de cette activité, la riziculture prédomine avant les autres spéculations telles que les cultures de maïs, de manioc, de patate douce, de banane et d'arachide.

Tableau 14: Répartition des terrains cultivés de la comune d'Anosinalainolona

Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany	Anosinalainolona	Ambohitena	Morafeno	Tanambao	Anjobajoba	Ambatobevomang ^a	Madiromibata	Anosimandrava	Marolambo	Commune
Milieu aménagé	979	868	918	350	741	258	977	497	524	6 113
Rizière	930	853	850	186	549	103	450	385	275	4 581
Cultures sèches	9	0	23	153	148	123	421	99	204	1 181

Sources : Enquête équipe Technique / SIG

• La riziculture

La riziculture occupe 78% de la superficie totale des terrains cultivés de la Commune d'Anosinalainolona (4 644 ha), et constitue l'activité principale, source de revenu de plus de 95 % de la population. Ainsi, l'économie locale dépend principalement de la riziculture.

Elle est essentiellement pratiquée dans la vaste plaine de la commune qui a été aménagée en périmètre irrigué. Des infrastructures d'irrigation appropriées y ont été construites pour assurer la disponibilité en eau de la plaine dont :

- plus de 25 km de canaux secondaires
- 9,5 km de drains principaux et 16,3 km de drains secondaires
- une station de pompage à Bevakiloha
- 02 barrages à Ambatomainty et Amboromena

La plupart de ces infrastructures sont actuellement vétustes, ensablées et en très mauvais état, quant à la station de pompage, elle n'est plus fonctionnelle depuis quelques années.

A cause de la défaillance de ces infrastructures hydroagricoles, certaines parcelles ne sont plus irriguées et ne peuvent plus être exploitées que pour la riziculture pluviale.

SAC ANOSINALAINOLONA

Par contre, sur les parcelles qui sont encore suffisamment irriguées, les paysans peuvent encore réaliser jusqu'à 04 cycles de production :

- le « vary Asara » de décembre en mai avec un rendement moyen de 1,2 à 1,5 t/ha
- le « vary jebby » d'avril en août avec un rendement de moyen de 1,2 à 1,5 t/ha
- le « vary atriary » de février en juin avec un rendement moyen de 1,2 t/ha
- le « vary dimby alotra » de septembre en décembre avec un rendement moyen de 0,8 t/ha

Il est à souligner que le FMT, une association des usagers du réseau, assure la gestion communautaire et se charge de l'entretien de ces infrastructures hydroagricoles. Des problèmes d'organisation et de moyens limitent l'efficacité des actions du FMT.

Les sites de productions se répartissent au niveau de tous les fokontany, toutefois c'est dans les fokontany d'Anosinalainolona, d'Ambohimena, de Morafeno et d'Anjobajoba, que se concentrent les plus importants périmètres rizicoles, atteignant jusqu'à 3183 ha soit aux environs de 68,55% de la superficie totale de toutes les rizières aménagées de la Commune.

Malgré les efforts des différents intervenants et organismes d'encadrement technique (FIFABE, PSDR) d'introduire des techniques de culture améliorées et intensives (SRI/SRA), la pratique de la majorité des riziculteurs dans la commune reste encore traditionnelle et faiblement mécanisée : labour à la charrue, piétinage par des boeufs, utilisation de fumier de ferme selon les quantités disponibles, repiquage en foule. Ce qui explique les rendements très moyens obtenus.

L'insuffisance d'eau d'irrigation et l'ensablement des parcelles et des infrastructures constituent les principales menaces sur la productivité du périmètre.

Pour surmonter la défaillance des infrastructures hydroagricoles, certaines paysans des fokontany d'Antanambao, Anjobajoba, Marolambo mettent en place des systèmes d'irrigation traditionnelle qui consistent à capter les eaux des marécages et étangs et les conduire jusqu'à leurs parcelles de culture.

Il y a même ceux qui défrichent directement les berges de ces marécages et étangs pour les transformer en rizière.

• La culture sèche

Ce type de culture, connu localement sous l'appellation « Voly mainty » concerne, principalement la culture de manioc, de maïs, de banane, d'arachide et de patate douce, et occupe une superficie totale de 1 335,5 ha, soit 29% des superficies cultivées de la commune. Elles se pratiquent dans les plaines alluvionnaires (baiboho) et surtout sur les bas de pente de moins de 12%, en culture de décrue.

La technique culturale pratiquée demeure traditionnelle avec des rendements moyens de 2t/ha pour les bananes, 2t/ha pour les maniocs, 1,5t/ha pour les maïs et de 1,5 t/ha pour les arachides.

Après la riziculture, les cultures sèches constituent également une des activités principales de la population de la commune, surtout pour les populations des fokontany de Marolambo, d'Ambatobevomanga, d'Anjobajoba et d'Anosimandrava au sein desquels sont concentrées les plus importantes plantations de ce type de culture.

Pour la plupart des ménages, la gestion et la destination de ces produits restent à peu près la même que pour le riz :

- deux tiers pour l'autoconsommation, en se substituant au riz surtout pendant la période de soudure
- un tiers destiné à la vente, comme source de revenu.

2-5-2 – L'élevage

Pour les ruraux malagasy, l'agriculture et l'élevage sont généralement des activités économiques indissociables. Ainsi, dans la commune d'Anosinalainolona, outre les activités agricoles courantes, presque chaque ménage, exerce des activités d'élevages extensifs, notamment de bovidés, de petits ruminants et de volailles.

SAC ANOSINALAINOLONA

- **L'élevage de bovidés**

L'élevage de bovidés domine ce secteur, ceci étant car L'élevage des bœufs rend d'importants services au quotidien de la population paysanne. Les bœufs sont en effet utilisés dans le transport (bœufs de trait pour les charrettes), pour les divers travaux agricoles liés à la préparation des terrains de culture et rizières (labour, piétinnage), pour la production de lait et de la viande, pour l'approvisionnement de fumiers de ferme, pour les rites ancestrales qui requiert souvent l'immolation de zébus, ou tout simplement pour l'épargne et l'ostentation.

Ainsi, pour la majorité des ménages, l'élevage de bovidé ne répond pas encore à des objectifs commerciaux. D'une manière générale, le zébu ne fait l'objet de tractation commerciale qu'assez rarement, en cas de besoins urgents et pressants de la famille. Dans cet optique, l'élevage bovin équivaut à la constitution de fond de sécurité en vue des urgences et imprévues.

Selon le dernier recensement réalisé en 2012 le nombre de zébus recensé au niveau de la commune s'élève aux alentours de 6 382 têtes, répartis dans tous les fokontany. Les communautés des fokontany d'Anjobajoba et Marolambo possèdent le plus grand nombre de bœufs avec 3 078 têtes soit aux environs de 48% de l'effectif total.

Tableau 15: Répartition du cheptel et des éleveurs

Fokontany	Anosinalainolona	Ambohimensa	Morafeno	Anosimandrava	Madoromibata	Anjobajoba	Antanambao	Marolambo	Ambatobevomanga	Total
Nombre de têtes	337	464	723	337	414	1676	243	1402	786	6382

Source : Recensement des Bovidés Année 2012

La pratique reste l'élevage extensif et contemplatif, les troupeaux ne reçoivent de soins particuliers ni pour l'alimentation ni pour la santé. Après les récoltes, les bêtes se nourrissent des résidus dans les rizières. En période de culture et en période de crue, la population laisse leur troupeau divaguer librement dans les savanes des fokontany, considérées comme des zones de pâturage naturel et de parcours communes.

Actuellement avec la recrudescence de l'insécurité et des vols de bovidés, les éleveurs commencent à les parquer à proximité de leur village ou même de leur maison.

Comme soins médicaux, les éleveurs n'assurent que la vaccination annuelle obligatoire. Chaque, année un vétérinaire agréé, non résident, met en œuvre une campagne de vaccination à cet effet.

A propos d'infrastructure, la commune ne dispose d'aucune infrastructure d'élevage en normes. Pour les campagnes annuelles de vaccination par exemple, la population doit construire, à chaque fois, des couloirs de vaccination temporaires en bois. La commune n'a pas aussi de tuerie, l'abattage se fait souvent juste à côté du lieu de consommation au mépris des normes d'hygiène. Enfin faute d'abreuvoir les animaux se désaltèrent directement à partir des plans d'eau de la commune.

- **Le petit élevage**

Ce sous secteur comprend l'élevage de volailles, l'élevage porcins et des petits ruminants (notamment des chèvres) qui sont pratiqués par les ménages également comme activités d'appoints, sources de revenus supplémentaires.

Selon le CAA, on recense dans la Communes plus de 5 000 têtes de volailles (canards, poules) et plus de 1 000 têtes de chèvres et de porcs.

L'élevage de volaille, notamment de canards, procure aux ménages qui le pratiquent des suppléments de revenus non négligeables réalisée à partir de la commercialisation d'œufs. En

SAC ANOSINALAINOLONA

effet, la Commune approvisionne la ville de Marovoay en œufs de canes en produisant et en commercialisant environ 5 000 œufs par semaine à 200 Ar/ pièce.

La conduite de l'élevage demeure également de type extensif, sans aucuns soins particuliers que ce soit pour l'alimentation que pour la santé des animaux.

Il n'est pas rare que des maladies et des épidémies comme la peste aviaire déciment presque la totalité des cheptels de volailles.

2-5-3- La pêche

- **La pêche continentale**

La pêche constitue une activité secondaire d'appoint pour la population. Elle est pratiquée surtout dans les canaux d'irrigation du périmètre rizicole de la commune pendant la saison de pluie et dans le fleuve de Betsiboka.

Ce sont les communautés des fokontany d'Ambohimena, de Morafeno d'Anosimandrava qui pratiquent surtout cette activité.

La pêche est de type traditionnel et illicite. Ainsi, les pêcheurs n'utilisent que des filets confectionnés localement, des pirogues et des cannes à pêche. Les engins de pêche ne sont pas évidemment en normes et l'activité ne respecte pas le calendrier légal d'ouverture et de fermeture de la pêche.

Les produits capturés sont constitués principalement de «vangolo paka », des carpes royales « trondro vahiny » et des tilapia « Talapia » Ils sont collectés par des collecteurs qui les vendent directement sur le marché interne ou les transforment en poissons séchés destinés à approvisionner les marchés de Mahajanga et/ou de Marovoay.

Cette activité ne fait pas encore l'objet de suivi par l'autorité communale c'est pourquoi elle ne détient pas des données statistiques fiables concernant les captures et le volume de la production. D'autant plus que la commune ne dispose pas encore d'infrastructure d'embarquement et de débarquement pouvant faciliter les contrôles des produits et de la production.

Toutefois selon la population, les collecteurs achètent les produits à 24 000 Ar le seau de 15 kilos soit 1600 Ar le kilo.

Dans le fokontany d'Ambohimena, un groupe de paysan expérimentent l'élevage de poissons dans 02 bassins de pisciculture privés.

LE SECTEUR SECONDAIRE

2-5-4 Les activités de transformation

Cette activité n'est pas encore très développée dans la commune d'Anosinalainolona, bien qu'on y recense quelques artisans qui fabriquent des petits outillages agricoles (Angady, fourche, faucille, couteaux etc), qui travaillent le bois (fabrication de charrette, menuiserie, ébénisterie et charpenterie).

Les quelques activités de transformation, le plus visibles demeurent sans nulle doute la vannerie, la decortiquerie et la carbonisation illicite (voir carte N°15)

- **La vannerie**

Activité exclusivement féminine, elle est pratiquée par plus de 80% des femmes mères de famille de tous les fokontany de la commune.

Les produits fabriqués sont généralement des nattes, des paniers, des corbeilles, destinés non seulement à satisfaire les besoins des ménages mais aussi à la vente auprès des collecteurs, comme source de supplément de revenus.

La raréfaction des matières premières utilisées limitent le développement de cette filière.

En effet la commune ne dispose pas beaucoup de formations de satrana ni de raphières, les principales matières premières exploitées sont donc les formations de roseaux protégeant les étangs et les marécages de la communes. Le développement de cette filière vannerie peut par conséquent être considéré comme une menace pour la pérennité de ces ressources

SAC ANOSINALAINOLONA

- **La décortiquerie**

Depuis une dizaine d'année, cette activité de décortiquerie a connue un essor exceptionnel, surtout dans les localités et les communes productrices de riz comme la commune d'Anosinalainolona.

Actuellement la commune compte 04 unités de décortiqueries, implantées dans les fokontany considérés comme les principaux greniers de la commune : Ansinainolona, Ambohimena, Morafeno et Madiromibata.

Ce sont des infrastructures d'opérateurs rizières privés mais qui rendent bien de services à la population. Seulement l'exploitation de ces unités ne se conforme à aucune règles de sécurité et d'hygiène, aucune mesure de protection de l'environnement. Souvent installés à l'intérieur des zones d'habitation, leurs exploitations produisent des bruits très forts, les résidus de sons polluent l'air et les alentours, l'opérateur de la machine ne porte aucun équipement de protection (masque, lunettes, combinaison, chaussures) alors que les poussières de sons peuvent être dangereux et nuire à sa santé.

Le rendement de la transformation de paddy en riz blanc est généralement de 65%, et le coût de la transformation d'un kilos de paddy est de 40 Ariary.

- **La carbonisation**

La fabrication de charbons est une activité illicite, pratiquée pour combler l'insuffisance des revenus générés par la riziculture et pour faire face aux besoins pressants d'argent, surtout en période de soudures.

Elle se pratique notamment dans les savanes et les vestiges de forêts primaires et secondaires des fokontany de Marolambo, d'Ambatobevomanga, de Madiromibata et à la lisière du Parc National Ankarafantsika.

Il est évident que la carbonisation détériore encore davantage les potentialités en biodiversité, de ces écosystèmes car les charbonniers ne se soucient guère des variétés et des valeurs des bois à prélever ni des conséquences de leurs activités sur l'habitat et les faunes sauvages. Concernant le mode de production, il reste primitif avec de très faible rendement (10%). Pendant la cuisson, les charbonniers ne prennent aucune mesure de sécurité en prévention des feux accidentels. Aussi, Il n'est pas rare que les meules de charbons provoquent des feux de forêts ou des feux de brousse dans la commune.

Les produits sont essentiellement écoulés dans les communes en complément des bois de chauffe. Un petit sac de 20 kg se vend usuellement entre 1500 à 2000 Ariary, selon la saison.

- **L'exploitation minière**

Le sous sol de la commune d'Anosinalainolona regorge des ressources minières constituées par des pierres industrielles telles que le basalte, Cornaline, Jaspe, Agate, Quartz rose, Cristal, Améthyste.

Les principaux gisements se localisent dans l'extrême Nord et le côté Ouest de la commune, dans les territoires de presque tous les fokontany excepté le fokontany de Madiromibata (**voir carte N°13**).

D'après les informations obtenues du BCMM, la commune recense 03 permissionnaires dont la société Madagascar Ressources qui détient un AERP sur des carreaux d'environ 6250 ha et 2 personnes qui disposent des PRE, sur des carreaux mesurant respectivement aux environs 468 ha et 1300 ha.

Il est à noter qu'aucun de ces opérateurs ne détient jusqu'à maintenant de permis d'exploitation. Or l'un d'eux exploite déjà illicitement une petite carrière du côté du fokontany d'Ambatobevomanga.

Cette activité génère actuellement des tensions entre les communautés d'agriculteurs locaux qui utilisent les sols et l'exploitant minier qui exploite le sous sol.

LE SECTEUR TERTIAIRE

2-5-5: Les échanges commerciaux

Les principaux échanges commerciaux se réalisent aux niveaux des marchés hebdomadaires de produits locaux d'Ambohimena, d'Anjobajoba et d'Ambatobevomanga qui se tiennent respectivement tous les lundis, les mardis et les jeudis.

Le plus important demeure cependant le marché du lundi d'Ambohimena qui rassemble habituellement plusieurs centaines de personnes dont:

SAC ANOSINALAINOLONA

- des paysans des fokontany de la commune d'Anosinalainolona et des communes voisines (Tsararano, Marovoay banlieue) proposant leurs produits d'agriculture, d'élevage et d'artisanat
- les commerçants ambulants de différents produits et marchandises (PPN, effets vestimentaires, articles d'épicerie, divers matériels et outillages, etc) en provenance de Marovoay et de Mahajanga
- les collecteurs des différents produits locaux pour approvisionner les marchés de Marovoay

Le marché d'Ambohimena est équipé d'un marché couvert d'une superficie de 150 m² qui s'avère actuellement trop exigü pour contenir tous les commerçants. Ces derniers sont ainsi contraints d'investir tous les espaces, les recoins et ruelles disponibles sur la place, créant un désordre indescriptible dans le village le jour du marché.

A part le marché couvert, toutes les infrastructures connexes requises font défaut (parking pour charrettes et voitures, blocs sanitaires, puits, clôtures, pavillons). A cause de son importance, la commune envisage les possibilités pour son extension et sa mise ne norme.

A propos des marchés hebdomadaires d'Anjobajoba et d'Ambatobevomanga, bien qu'à moindre envergure, ils ne sont pas pour autant moins animés. Chaque semaine ils connaissent également d'importante affluence. La position géographique du fokontany d'Anjobajoba, un peu au milieu de la commune, lui confère l'avantage de se développer en perspective en un véritable carrefour commercial.

Pour le marché d'Ambatobevomanga, par ailleurs, son développement peut être basé par les échanges avec les communes d'Antanimasaka, de Manaratsandry. La localisation de cette fokontany sur la rive fleuve Betsiboka facilite également ses échanges et la promotion des opportunités commerciales avec l'important marché de Marovoay ville.

Ces deux marchés ne sont pas encore aménagés et ne comportent aucunes infrastructures.

Il est à souligner que le fokontany d'Anosinalainolona dispose de quelques infrastructures (un marché couvert et de quelques pavillons) qui sont actuellement sous exploitées car jusqu'à maintenant il n'accueille que le marchés journalier du fokontany.

2-5-6: Les autres prestations et services

• Transport

Aucune coopérative de transport terrestre ne desserve la commune d'Anosinalainolona. En période sèche pour se déplacer, aussi bien à l'intérieur de la commune que vers les communes avoisinantes (Tsararano, Marovoay Banlieue, Marovoay ville) la population doit compter uniquement sur ses propres moyens dont les déplacements à pied, en vélo, en moto pour les ménages aisées et en charrette.

En période de pluie par ailleurs, quand les voies de circulation terrestre ne sont plus praticables, une dizaine de pirogues métalliques assurent le transport de la population et des biens entre la commune et Marovoay ville.

Une pirogue peut généralement contenir 10 à 15 passagers assis et quelques kilos de bagages. Les frais de transport est de 1000 Ar par personnes et le trajet Ambohimena - Marovoay dure entre deux à trois heures. C'est une activité informelle pratiquée par les paysans comme activité d'appoint et temporaire, durant seulement la période de la grande inondation de la grande plaine de la commune du mois de janvier en mars, dès que les eaux se retirent l'activité cesse.

Bien que ce type de transport arrange la population en période de pluie, il n'est pas sans risque. Les piroguiers n'observent aucunes normes de sécurités et n'utilisent aucuns appareils de communication ni de navigation, mais se fient uniquement sur leurs connaissances du milieu et de leurs expériences. Selon la population, des naufrages mortels se sont déjà survenus durant les traversés (2004).

Particulièrement pour les populations des fokontany d'Ambatobevomanga et de Marolambo, elles bénéficient des services des bateaux transporteur qui assurent la liaison entre les

SAC ANOSINALAINOLONA

communes de Manaratsandry , d'Antanimasaka jusqu'à Marovoay ville ou entre Marovoay ville et la commune rurale de Madirovalo Ambato Boeny

Comme pour le transport terrestre, la commune ne compte aucune infrastructure de transports fluviaux (embarcadère/débarcadère, lieu pour accoster les pirogues)

2-5-7: La fiscalité

L'opportunité de développement d'une commune peut être appréciée à partir du niveau de ses ressources fiscales.

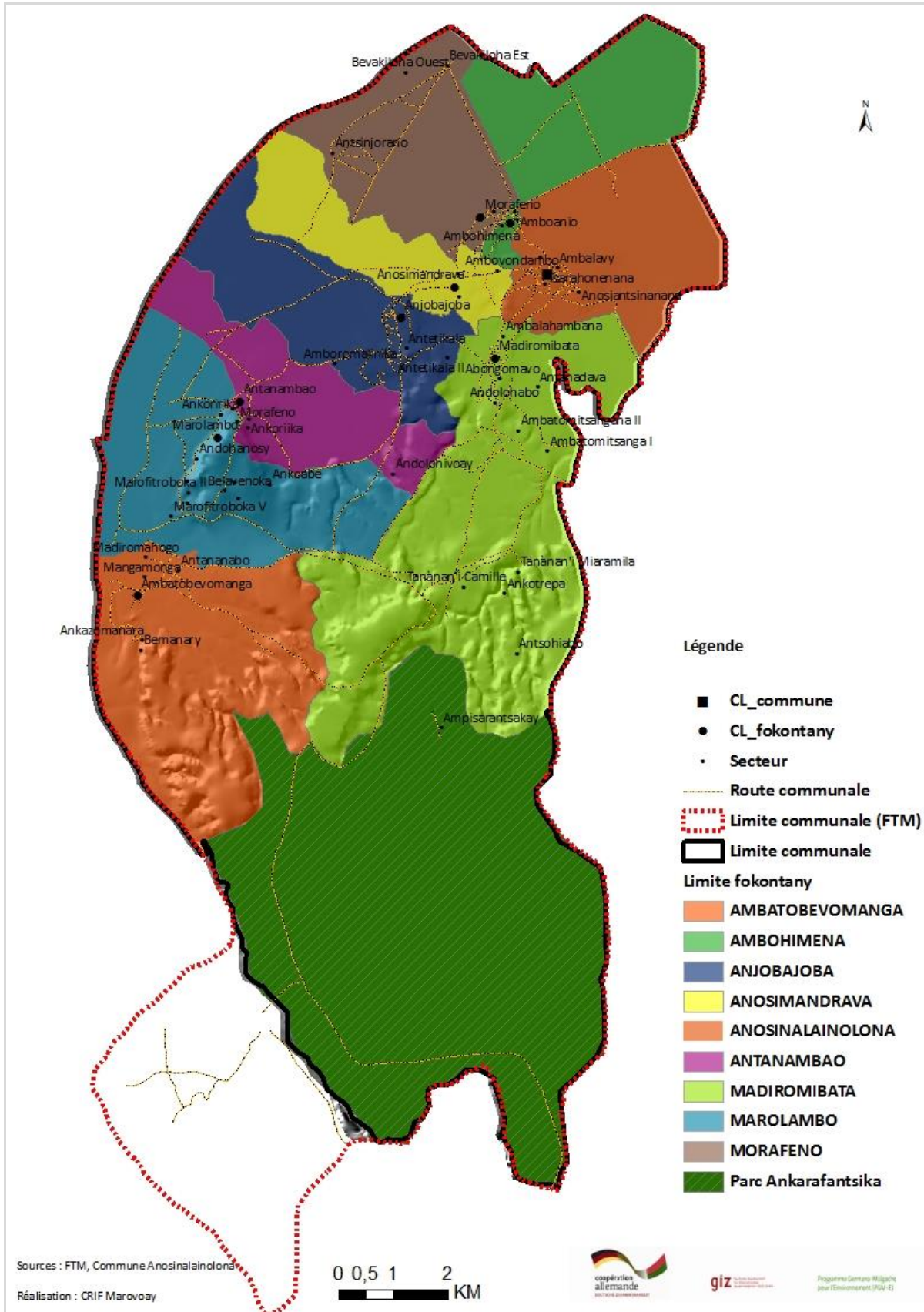
Malgré les importances des transactions liées aux activités de collecte de produits locaux, notamment le riz, qui se réalisent dans la commune d'Anosinalainolona, faute d'une meilleure organisation, elle ne jouit pas encore pleinement des ressources générées par ces activités.

En outre, la commune ne dispose pas de données statistiques fiables lui permettant de mieux gérer ces ressources fiscales et parafiscales (les ristournes, les droits et taxes sur la commercialisation des bovidés, les impôts synthétiques, impôts fonciers de terrain, et impôts fonciers des propriétés bâties) qui lui reviennent.

Aussi, consciente de l'importance de ces ressources dans l'économie locale, actuellement avec l'Appui technique du PGM-E/GIZ, la commune d'Anosinalainolona s'efforce à mettre en place et à organiser son système de recouvrement des différents prélèvements, impôts et taxes que la loi lui confère.

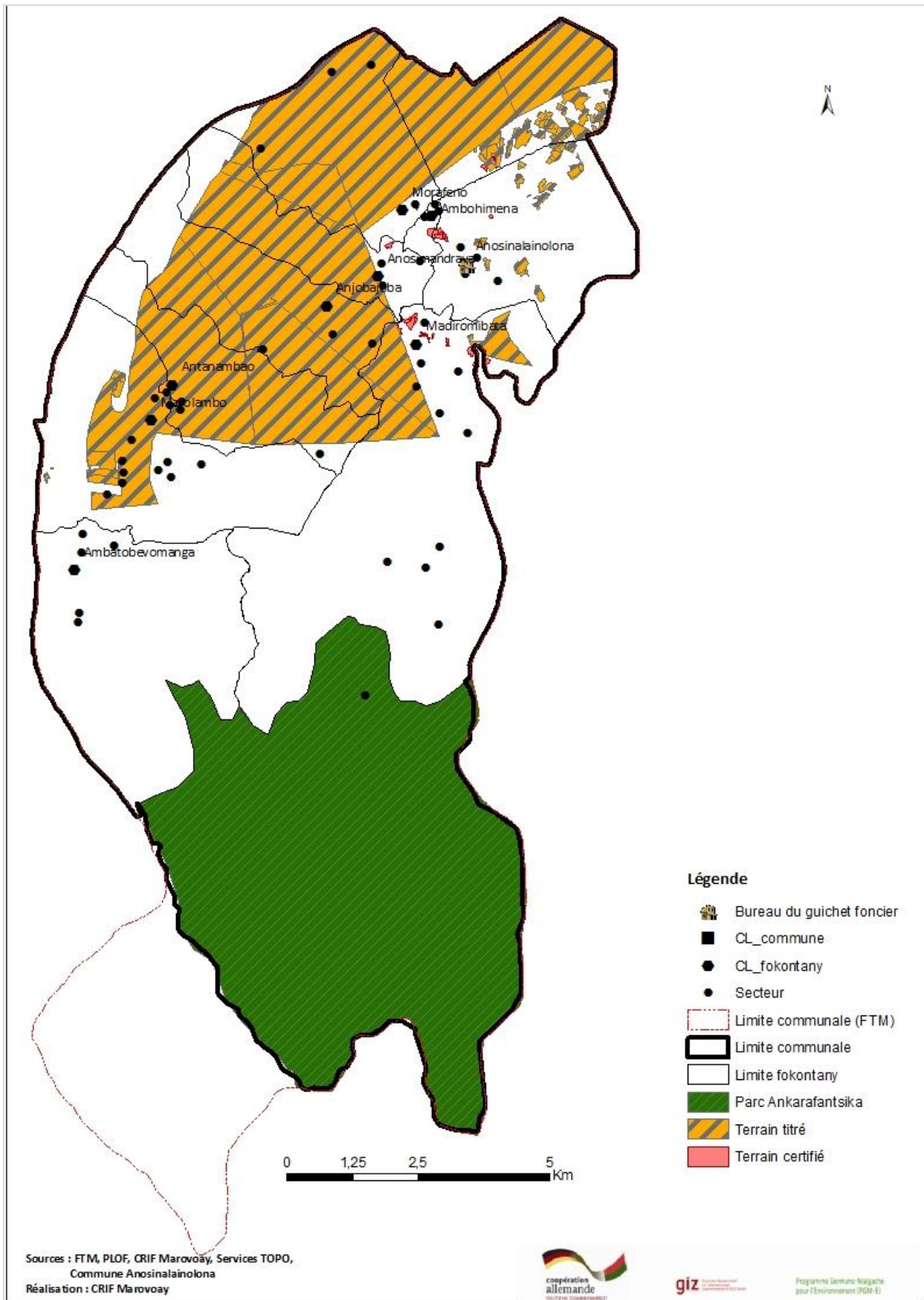
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 1: Les limites communales selon les différentes sources et la délimitation des fokontany



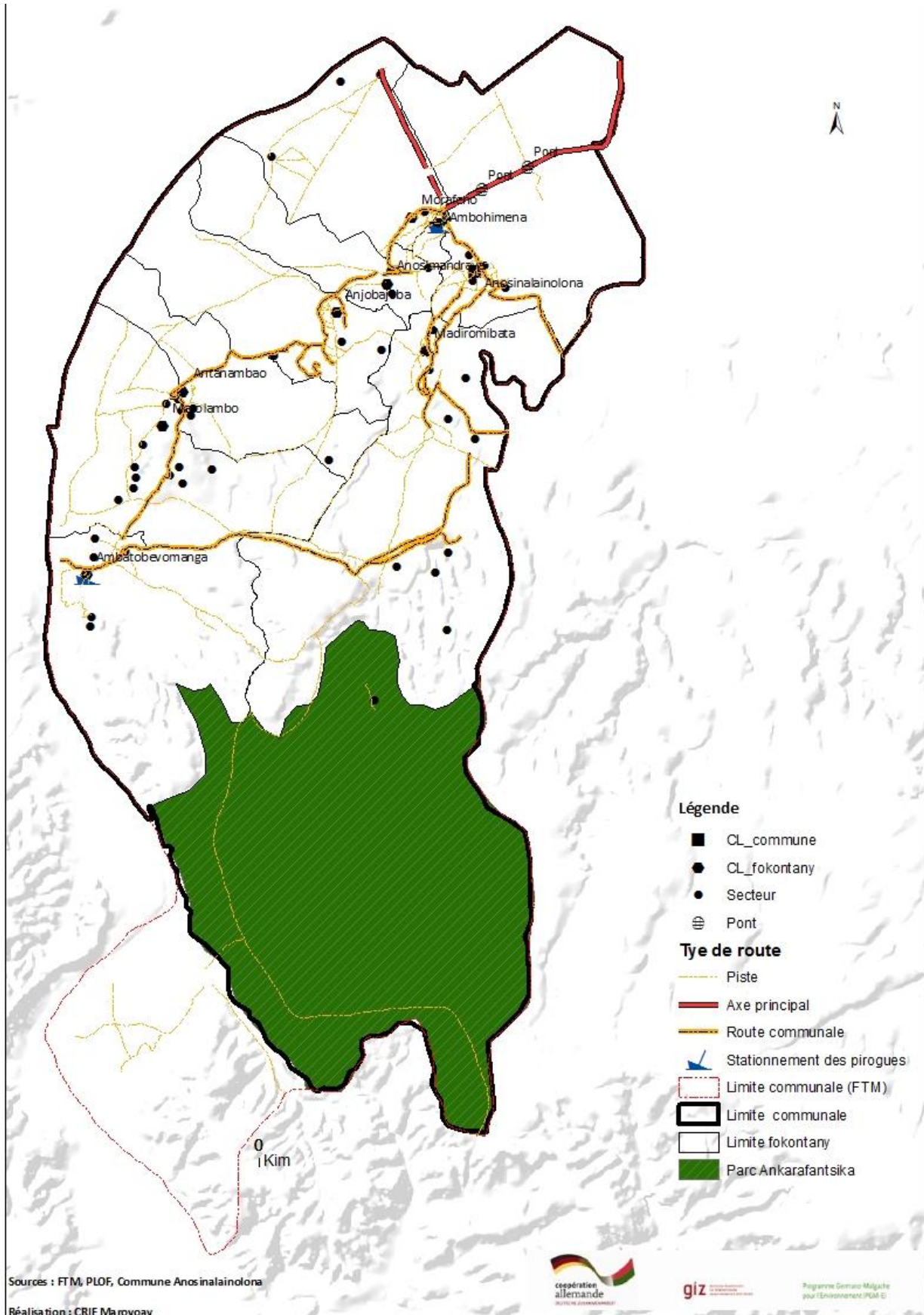
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 2: La situation foncière en 2012



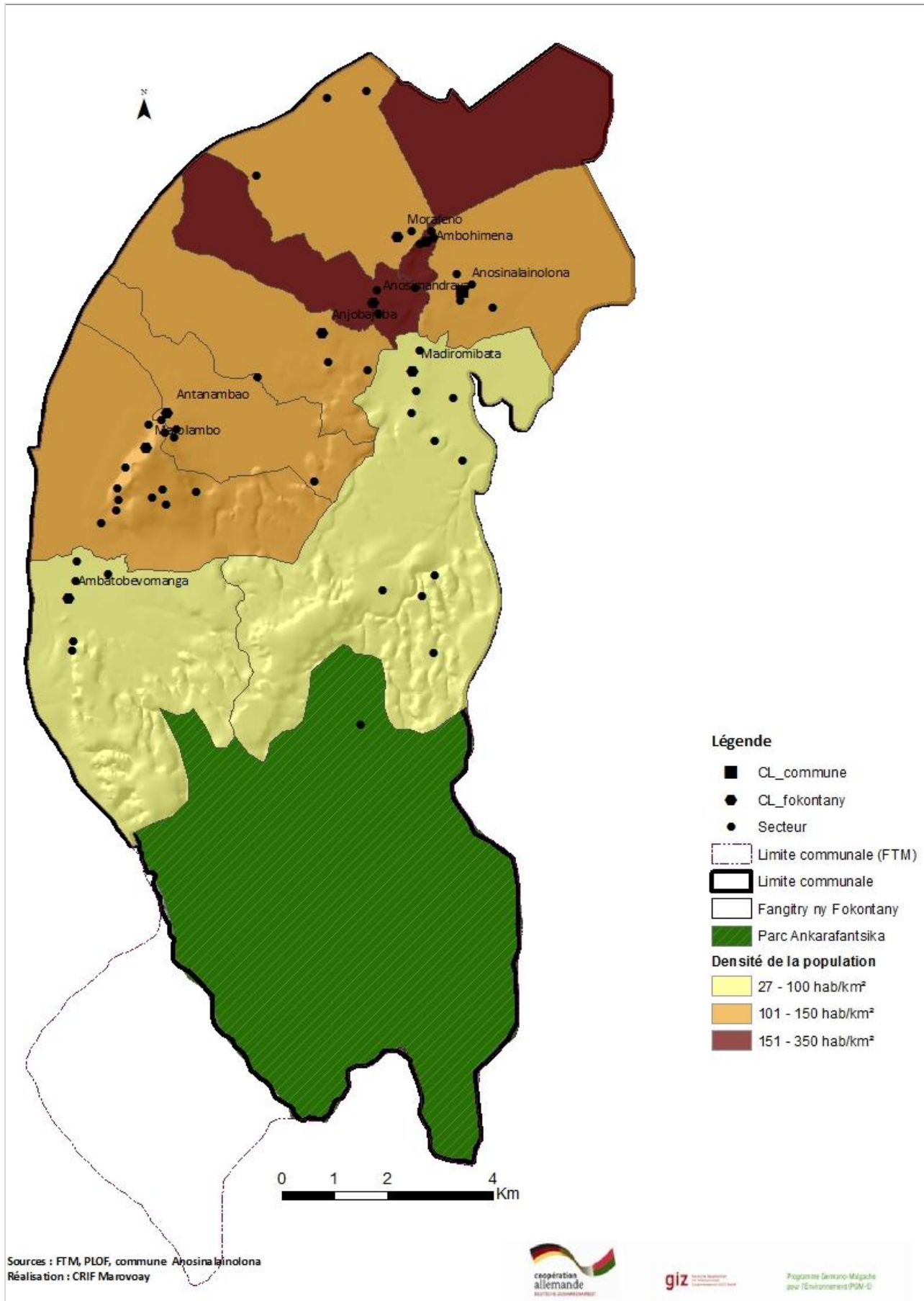
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 3 : Le réseau routier en 2012



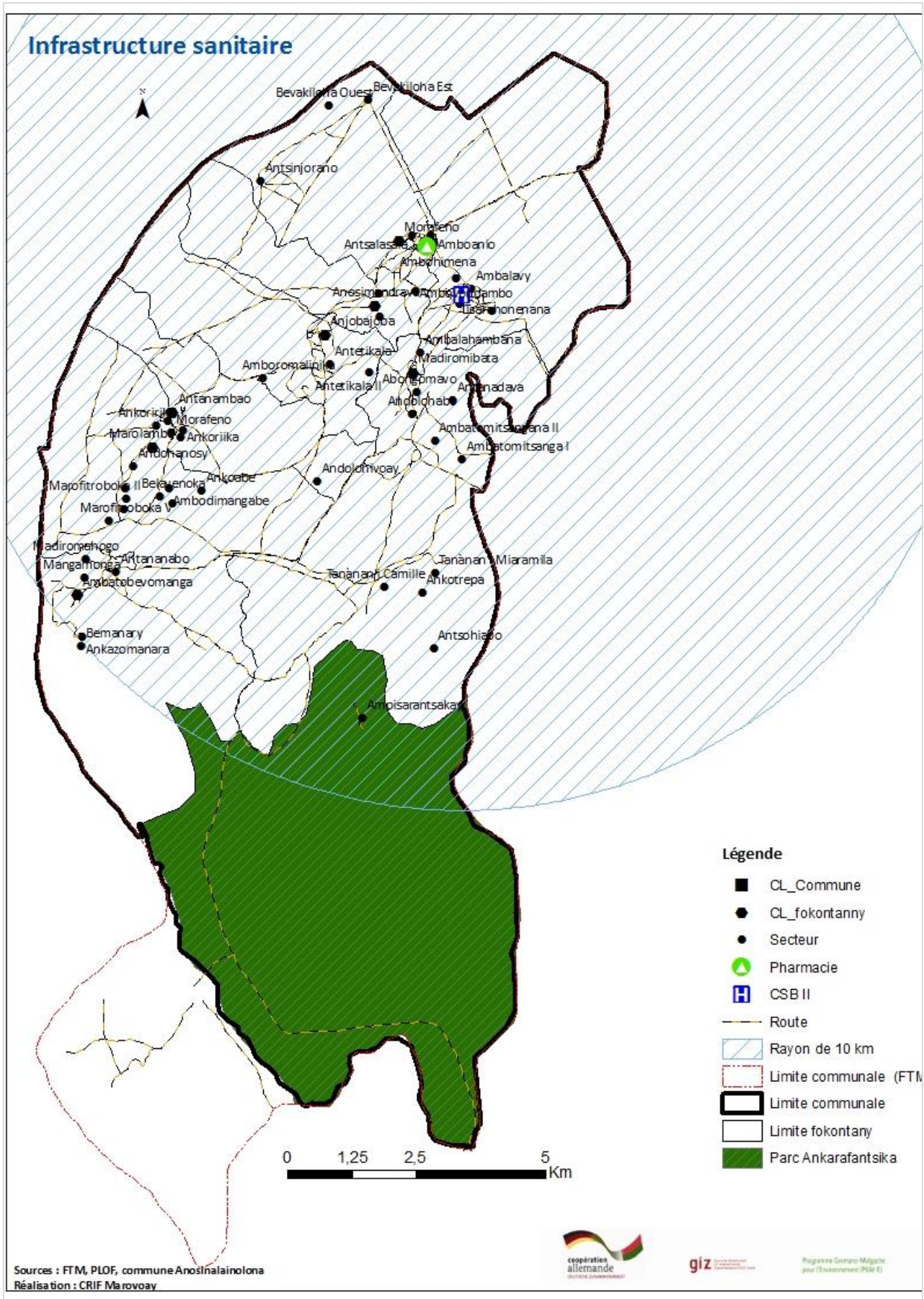
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 4: La répartition de la population en 2012 (selon les données de la commune)



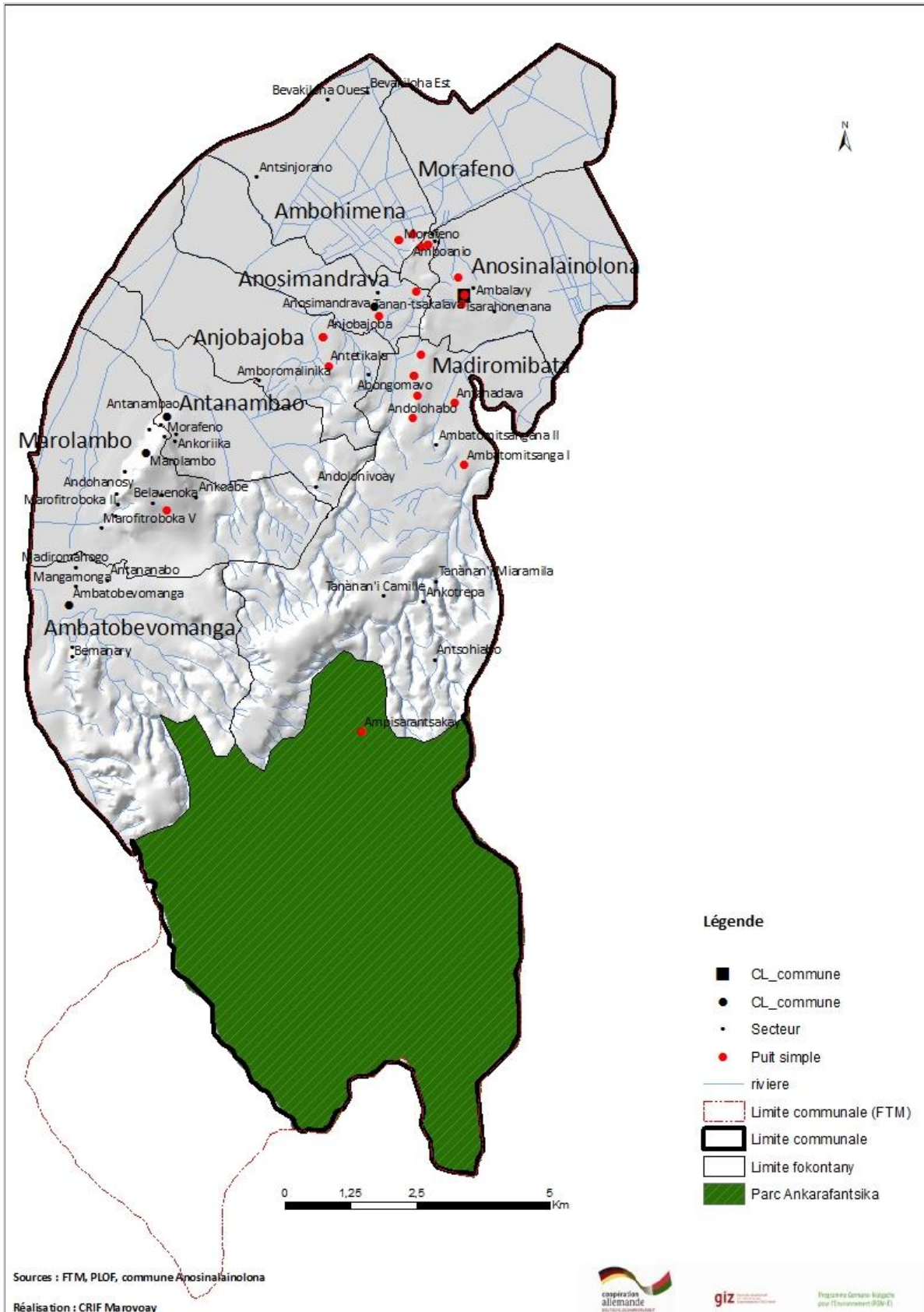
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 5: Les formations sanitaires en 2012



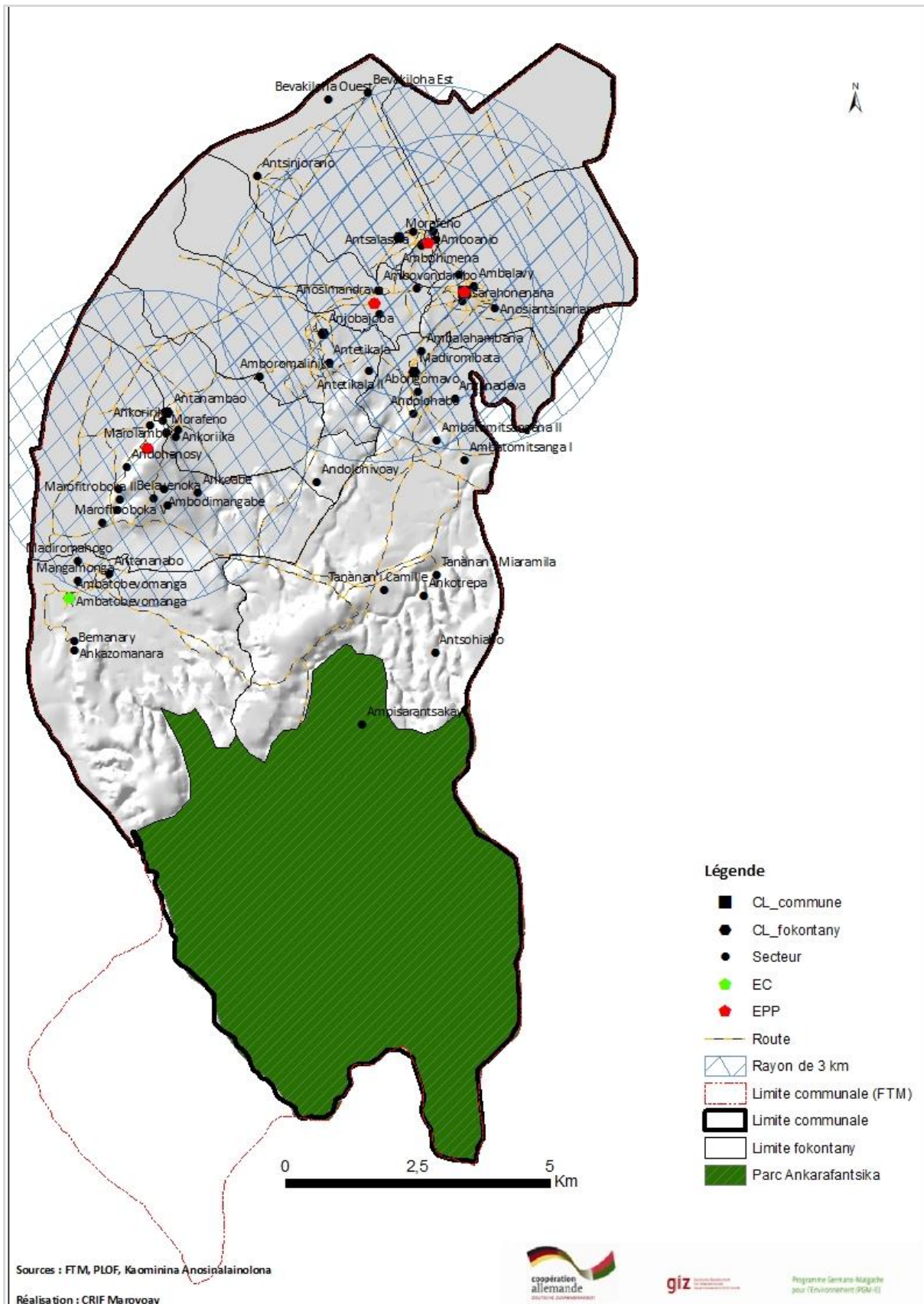
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2012



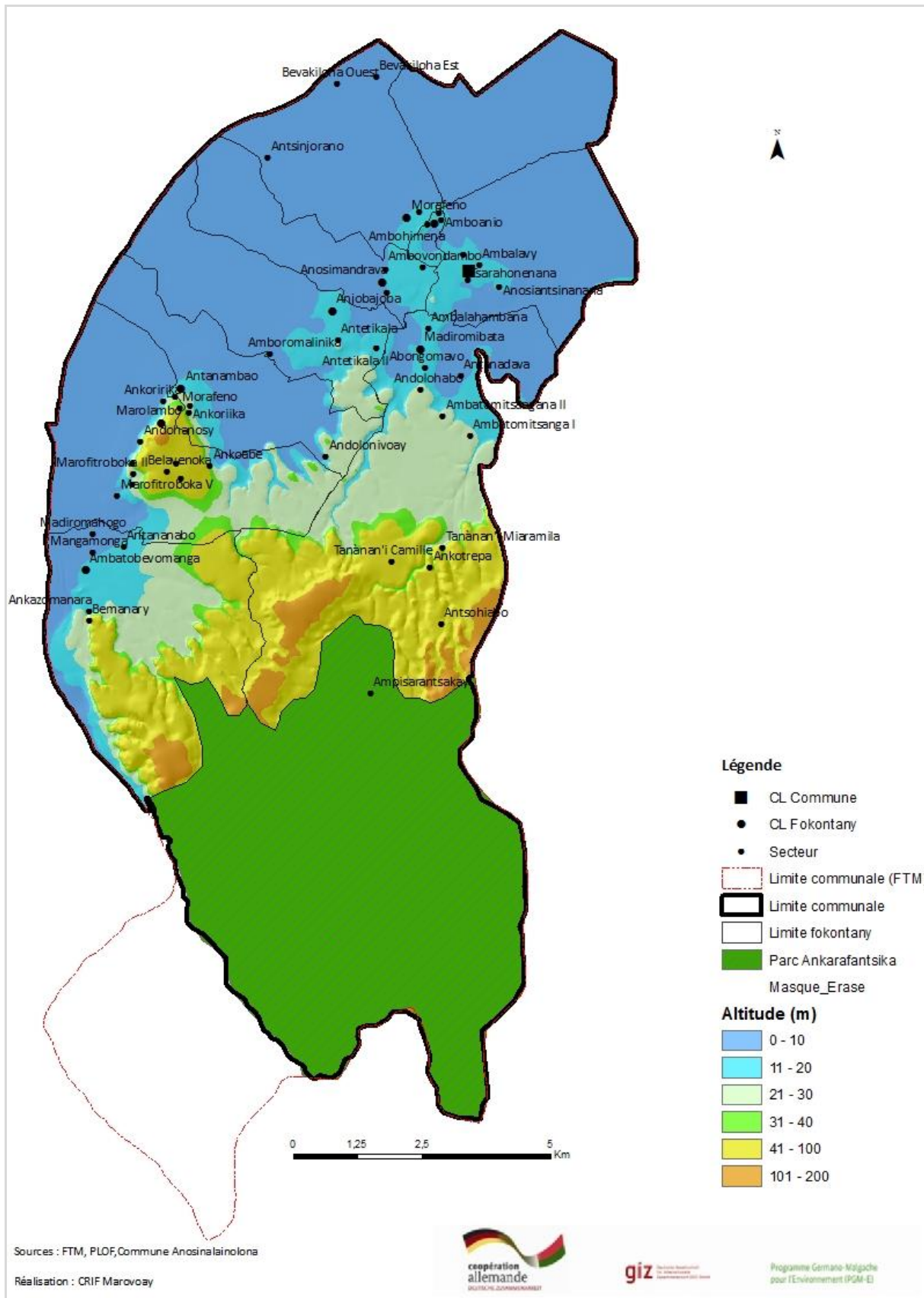
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2012



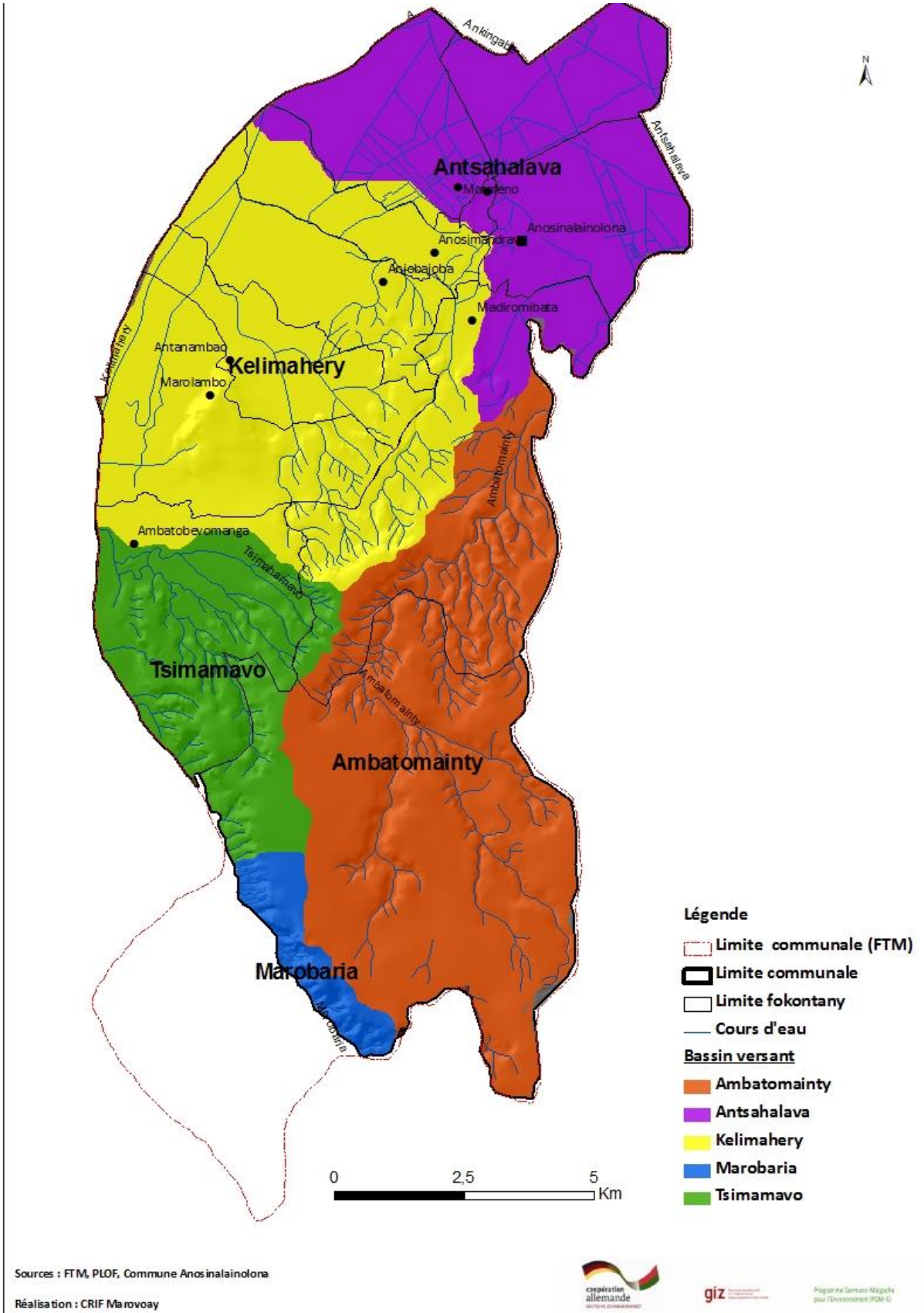
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 8: Le relief



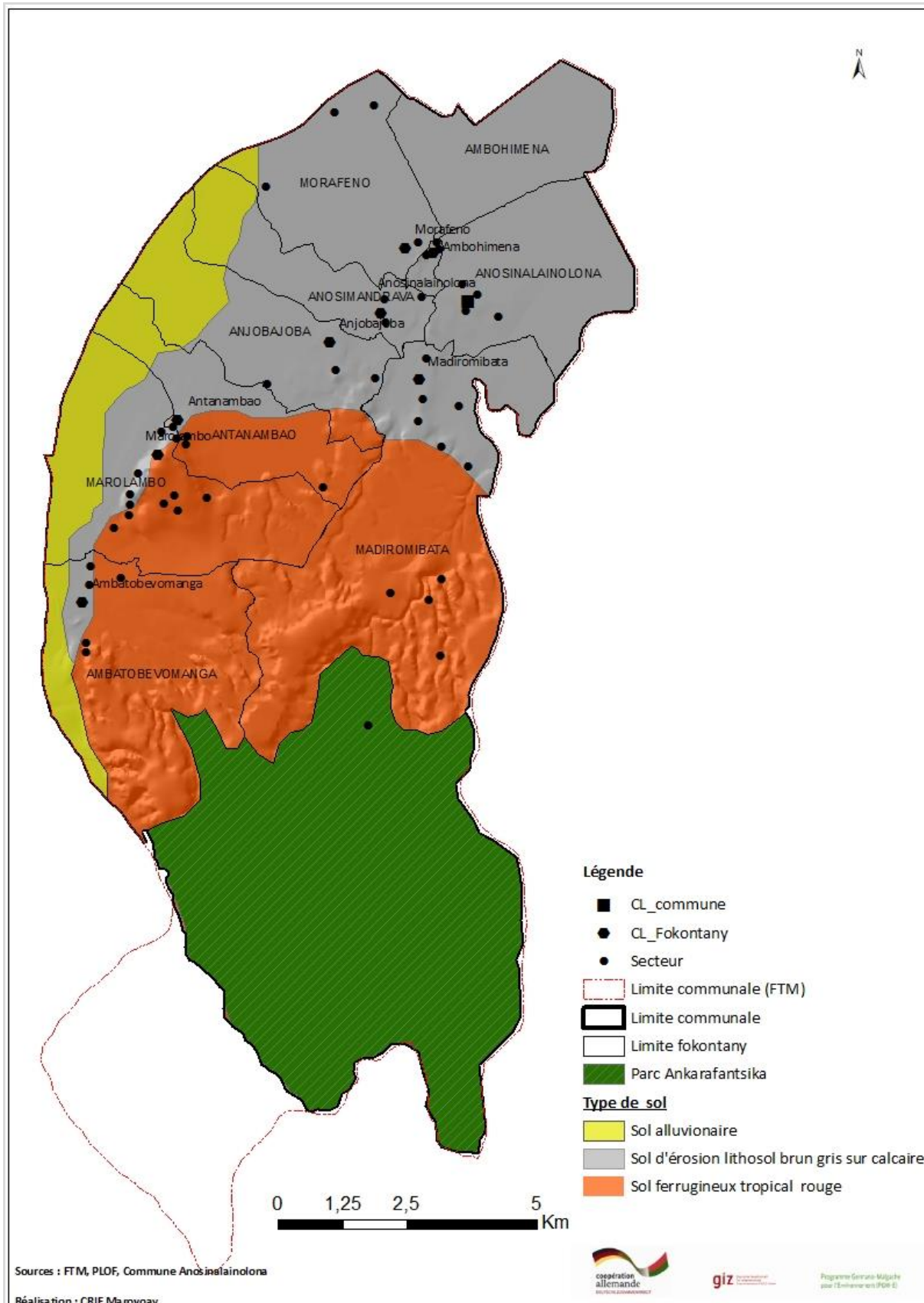
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 9: Le réseau hydrographique et les bassins versants FTM



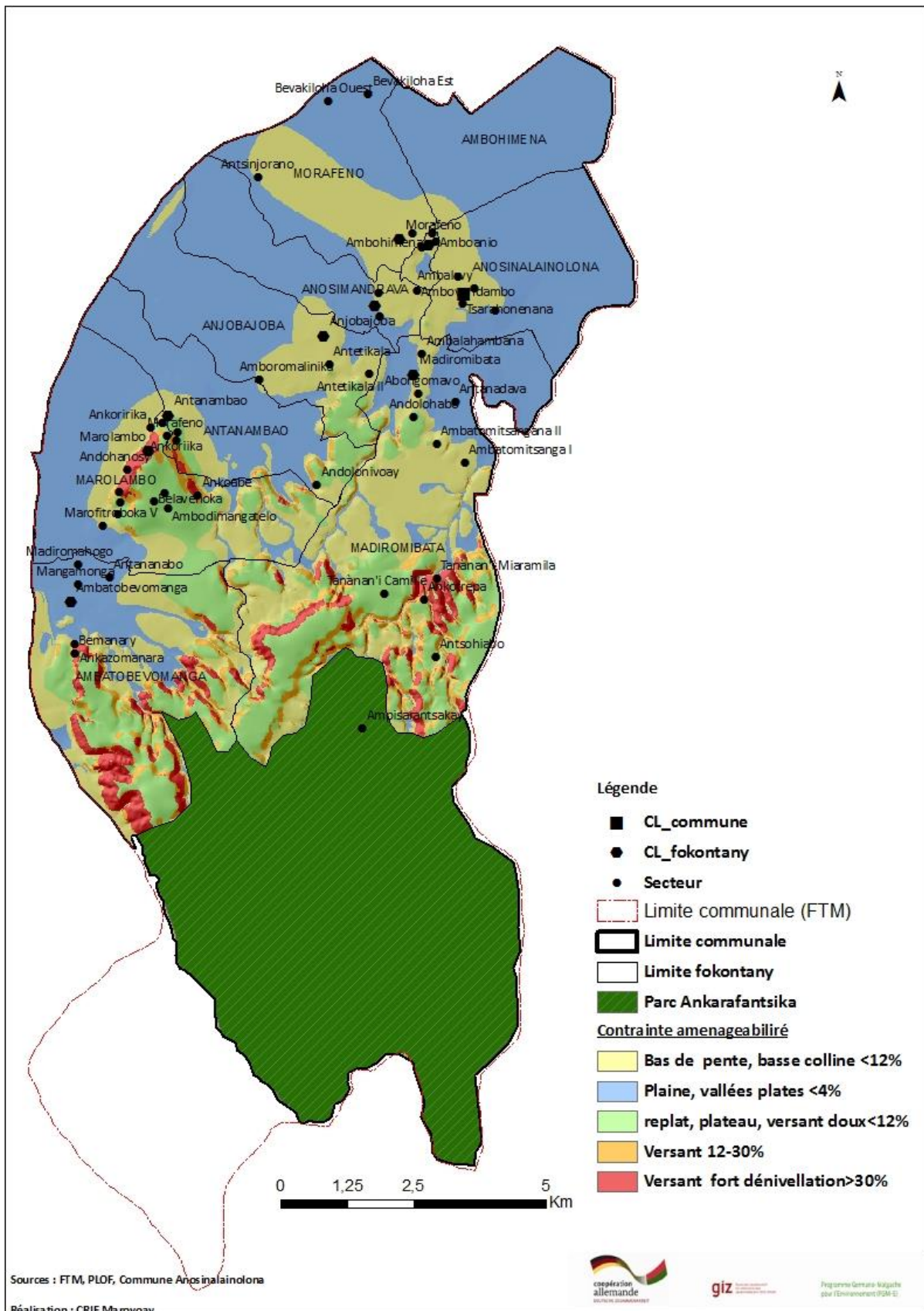
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 10: La pédologie (selon la carte pédologique 1 : 200.000 de la FTM)



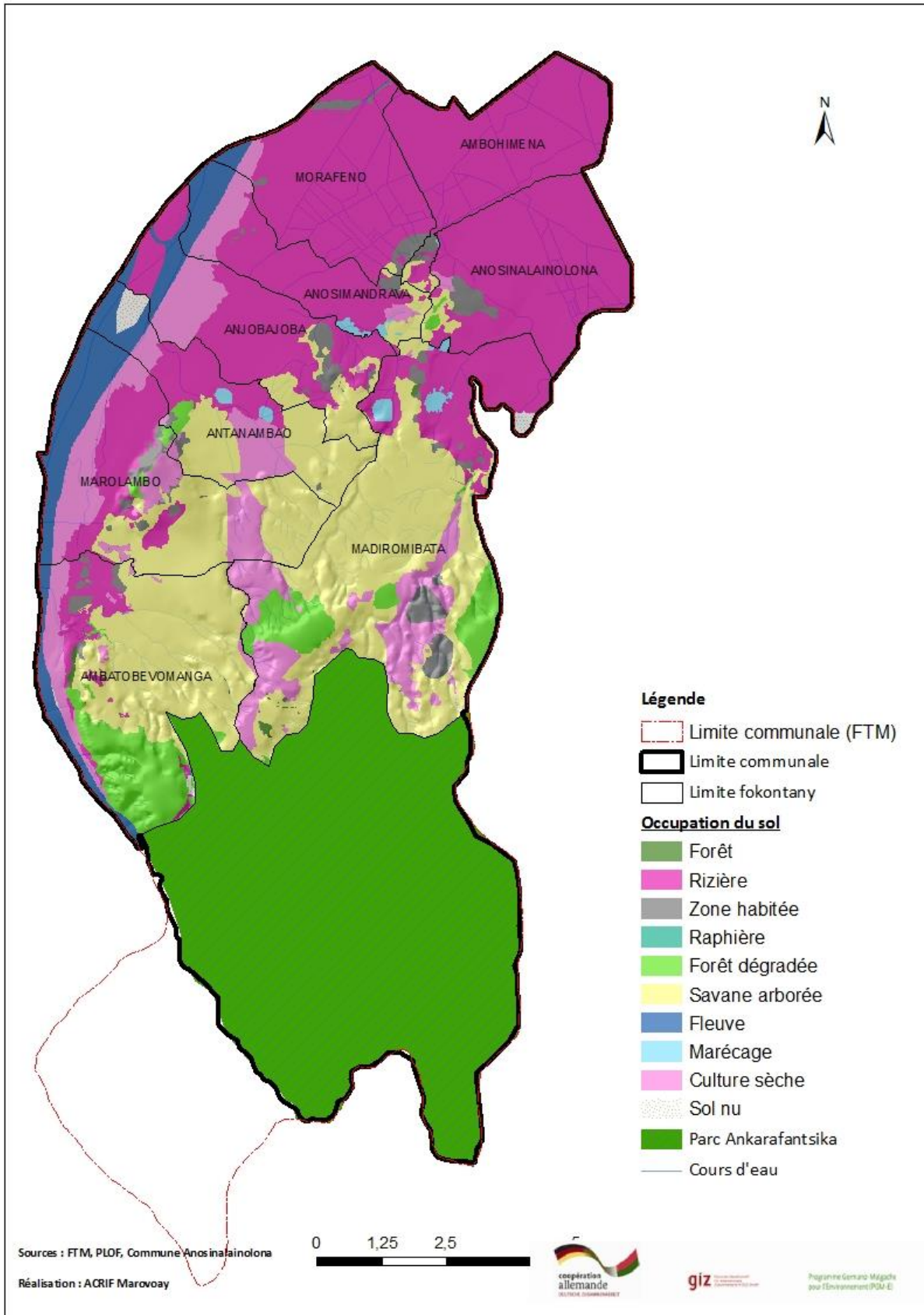
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 11: L'aménageabilité selon le relief



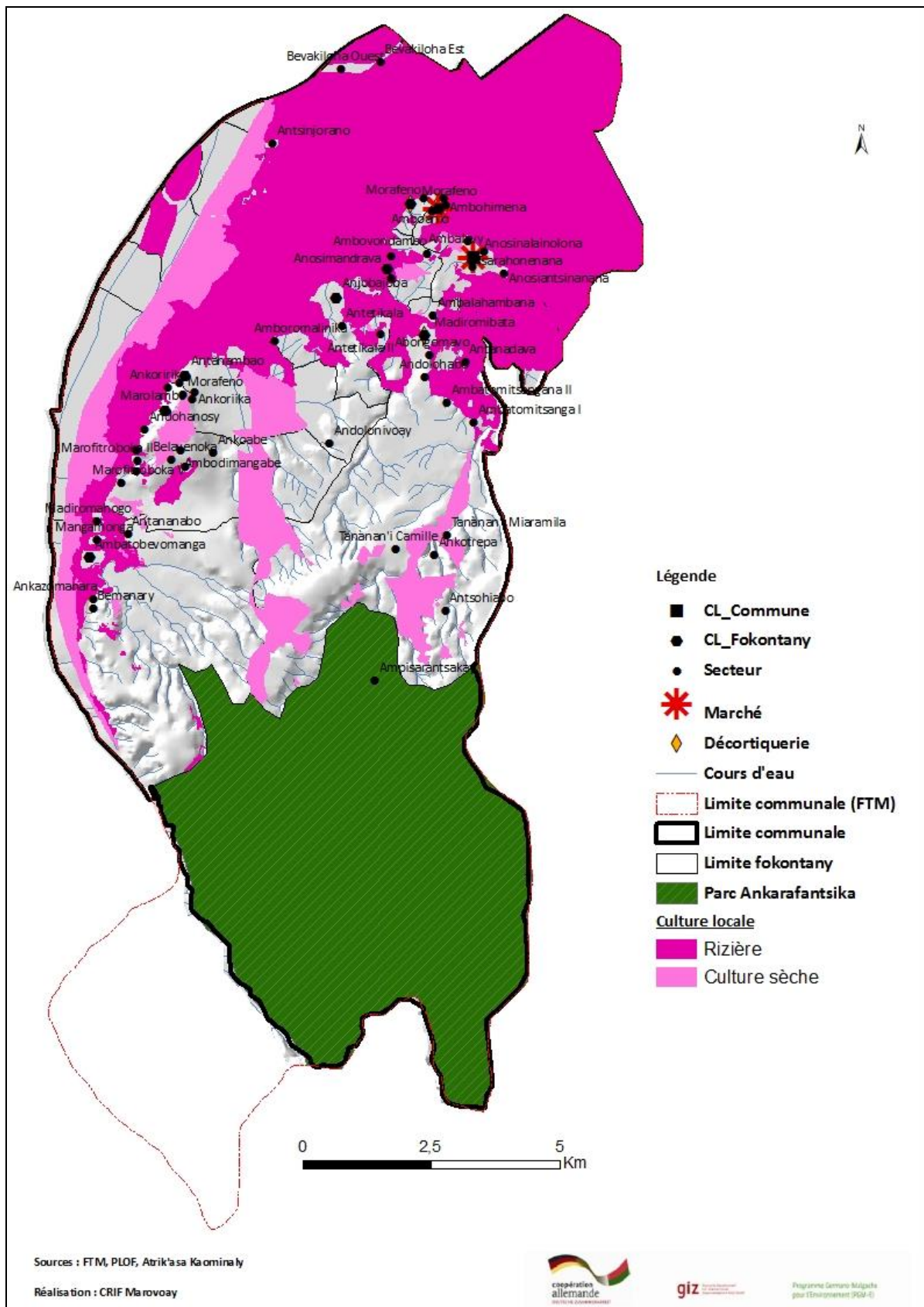
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 12: L'occupation de sol 2007 (élaborée par PGM-E/GIZ à partir des orthophotos du CRIF Belobaka)



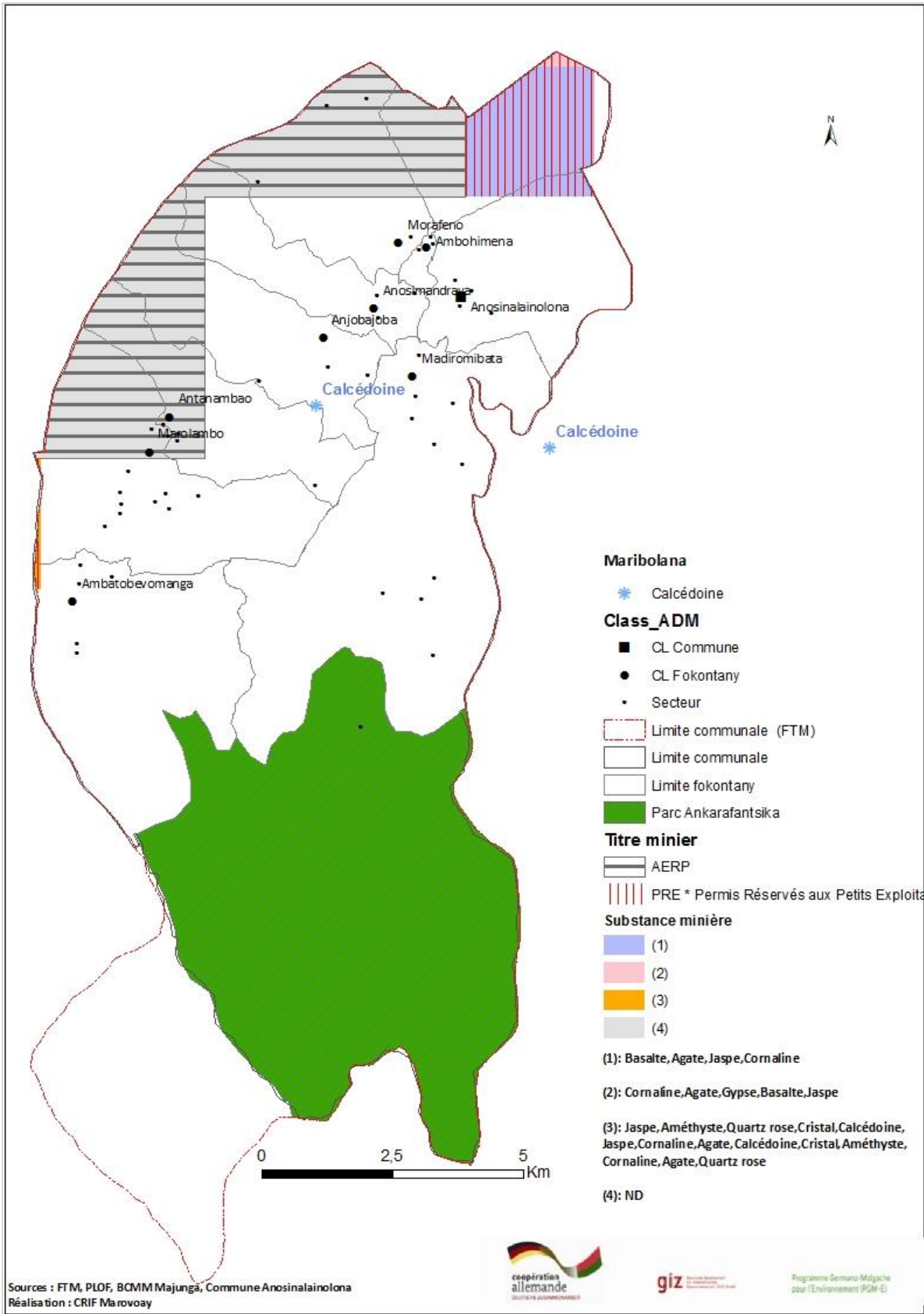
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 13: L'agriculture locale



SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 14: Les ressources et titres miniers



3 - LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMUNAL

Les diagnostics réalisés, sur la base des analyses spatiales et statistiques et avec la participation de la population (séances de cartographies participatives, premier atelier communal), ont permis de déterminer les principaux enjeux du territoire communal.

3-1 – LES ENJEUX LIES A LA TERRITORIALITE

3-1-1 - Clarification de la délimitation administrative de la commune

Les ambiguïtés concernant le fokontany d'Ambalatany qui est territorialement compris dans les limites de la commune d'Anosinalainolona mais administrativement rattaché à la commune de Marovoay II, peuvent générer des tensions et conflits entre les deux communes et rendent difficile la gestion des ressources et l'administration dudit fokontany.

Aussi, la clarification de la délimitation administrative de la commune et le rattachement du fokontany d'Ambalatany constitue un enjeu majeur pour la commune d'Anosinalainolona.

La résolution de ce problème de délimitation doit être réalisée en concertation entre les dirigeants des deux communes concernées, les représentants des communautés du fokontany d'Ambalatany, avec la participation de représentant du FTM sous l'égide du District de Marovoay, seule instance habilitée de prendre la décision définitive.

3-1-2 - Extension des zones d'habitat et déploiement des équipements publics

En prévision de l'accroissement de la population, pour chaque fokontany, la commune a intérêt de réserver et de délimiter des terrains pour l'extension des habitations. Ces terrains doivent répondre aux normes requises pour les zones d'habitation et inclure des espaces pour l'implantation des équipements publics et infrastructures communautaires.

La commune assurera la démarche d'acquisition de ces terrains auprès de l'état et se chargera de leur gestion et de leur répartition équitable à la population.

Au niveau du fokontany d'Anosinalainolona, l'enjeu réside dans la disponibilité des équipements publics et infrastructures communautaires pour rehausser son statut de chef lieu de commune.

Evidemment, la superficie des zones d'extension d'habitation est appréciée proportionnellement à l'augmentation de la population.

3-1-3 - Résolution des problèmes d'enclavement

A cause de l'état fortement dégradé de toutes les voies de circulation intra et inter communale, la commune en générale et les fokontany en particuliers sont presque isolés pendant la saison des pluies et la période des grandes crues, entre les mois de janvier et mars. Durant cette période la population a vraiment de sérieux problèmes pour se déplacer que se soit vers les communes avoisinantes et Marovoay ville, que ce soit à l'intérieur même de la commune. L'approvisionnement en PPN et l'écoulement des produits locaux deviennent par conséquent très difficiles et coûteux et les services sociaux de base du chef lieu de la commune et de Marovoay ville s'avèrent relativement inaccessibles.

Ainsi, pour soutenir le développement de la commune et assurer un certains niveau de bien-être de la population, la commune estime que le désenclavement représente un enjeu important.

3-1-4 – Renforcement de la sécurisation foncière

La sécurisation foncière, aussi bien pour les zones habitées que pour les terrains de culture constitue également un enjeu de taille pour la commune d'Anosinalainolona.

En effet, presque 90 % des terrains de la commune sont des terrains domaniaux. La commune a ainsi intérêt de renforcer la démarche de régularisation de la situation des gens qui exploitent ces terrains à travers l'attribution de certificat fonciers ou au moins d'attestations de mise en valeur, pour éviter les conflits sociaux.

En outre, il est important pour la commune de disposer de terrains titrés en son nom de la collectivité pour harmoniser et faciliter la réalisation des ses projets d'aménagements.

SAC ANOSINALAINOLONA

3-1-5 – Renforcement de la sécurité publique

Depuis quelques années, les autorités et la population constataient une recrudescence inquiétante des crimes et délits liés au vol de bovidés, de plantes sur pied avant la période des récoltes, de divers actes de pillage, dès fois accompagné d'atrocités et même de meurtres.

Aussi, la commune a défini comme enjeu le rétablissement de la paix sociale et le renforcement de la sécurité des personnes et ses biens.

3-2 : LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

Pour mieux appréhender les enjeux sociaux et démographiques il a fallu estimer l'évolution probable de la démographie et les besoins éventuels en infrastructures sociales de base et en équipements publics, notamment les besoins en écoles et salles de classes, en centres médicaux sanitaires et en points d'approvisionnement en eau potable.

A défaut de statistiques démographiques complètes (effectifs, répartition par âge et sexe, mortalité, natalité et migration) et étalées sur une période suffisamment longue (au moins sur cinq ans), l'analyse s'est basée uniquement sur des données communales de 2011, ainsi que sur celles de l'INSTAT Régional, à l'échelle du District. Aussi, selon les données de l'INSTAT, le taux annuel moyen de croissance de la population pour le District de Mahajanga II est de 3%.

Tableau 16: projection démographique jusqu'en 2027 à partir de 2012

Désignation	Anosinalainolona	Ambohimena	Morafeno	Antanambao	Anjobajoba	Ambatobevomanga	Madirimbata	Anosimandrava	Marolambo	Commune Rurale
Commune 2011	1 486	2 890	1 086	886	979	699	714	1 161	1 800	11 701
Commune 2012 (Projection 3% de croissance)	1 531	2 977	1 119	913	1 008	720	735	1 196	1 854	12 052
Enfants scolarisables 2011 (25,3 % pour Mahajanga II)	376	731	275	224	248	177	181	294	455	2 960
Population active 2012 (50,5 % pour Mahajanga II)	773	1 503	565	461	509	364	371	604	936	6 086
Taux de croissance	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	2,9%	3,0%	3,0%	3,0%
Projection 2017	1 723	3 350	1 259	1 027	1 135	810	828	1 346	2 087	13 565
Enfants scolarisables 2017 (25,3 %)	436	848	319	260	287	205	209	341	528	3 433
Population active 2017 (50,5 % pour Mahajanga II)	870	1 692	636	519	573	409	418	680	1 054	6 851
Projection 2027	2 315	4 503	1 692	1 380	1 525	1 089	1 112	1 809	2 804	18 230
Enfants scolarisables 2027 (25,3 %)	586	1 139	428	349	386	276	281	458	709	4 612
Population active 2027 (50,5 % pour Mahajanga II)	1 169	2 274	854	697	770	550	562	914	1 416	9 206

D'après les calculs basés sur ce taux de croissance, la projection démographique de la commune d'Anosinalainolona prévoit une augmentation de la population jusqu'à 18 230 personnes en 2027, soit une augmentation de plus de 55% en 15 ans.

En outre, d'ici 15 ans la commune aura également 4 612 enfants à scolariser et la population active atteindra 9 206 soit une augmentation d'environ de 27% de l'effectif actuel. Cela suppose pour la commune la disponibilité d'autant d'emploi d'ici 2027.

3-2-1: Amélioration de l'accès de la population aux services et infrastructures sociaux de base

L'Enjeu est un développement socio-culturel équilibré et harmonieux, à travers la mise en place d'infrastructures et des services sociaux de base appropriés en fonction des besoins des communautés des différents fokontany.

SAC ANOSINALAINOLONA

Le défi est de garantir l'accès de l'ensemble de la population, au moins, aux services de santé, à l'éducation et à l'eau potable.

3-2-2: Création d'un climat favorable à l'emploi pour les jeunes

Avec l'accroissement démographique, le nombre de la population active, en âge de travailler et de produire ne cessera également d'augmenter.

La création d'emploi constitue ainsi un enjeu majeur pour la commune afin de permettre à la population de participer et de contribuer pleinement au développement socio-économique de la commune et de leur garantir, en retour, des sources de revenus décentes et pérennes ; d'éviter la recrudescence des délinquances et d'alléger les charges que la société doit supporter.

Le rôle de la commune est surtout de mettre en place toutes les conditions nécessaires et de créer les structures favorisant les initiatives et les créativité locales dont la mise en place des zones d'investissement Agricole, l'établissement centre de formation technique et professionnel en matière d'agriculture, élevage et artisanat, développement de nouveaux services sociaux

3-3 : LES ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

3-3-1 : Conservation des ressources forestières restantes et gestion durable des savanes

Le milieu naturel de la commune est prédominé par les formations de savanes herbeuses et arbustives, caractérisées par une biodiversité assez pauvre, les formations forestières étant presque épuisées. Ainsi pour la commune, l'enjeu se trouve dans la conservation totale de ses vestiges forestiers et l'utilisation durables de ses ressources savaniques.

Il faut à cet effet que la commune réalise des reboisements à grande échelle pour subvenir aux besoins de la population en bois d'œuvre et en bois d'énergie. Par ailleurs, elle a intérêt également à renforcer la lutte contre les feux pour préserver les savanes.

3-3-2: Persévération des zones humides et renforcement de lutte anti-érosive

Les zones humides de la commune, composées essentiellement par des rivières et marécages sont fortement menacées de tarissement à cause de l'ensablement.

Devant cette situation alarmante, la disponibilité d'eau en quantité suffisante est un enjeu très important pour le développement de l'économie locale qui dépend énormément sur la riziculture.

La commune a ainsi intérêt à promouvoir toutes les activités visant à éradiquer l'érosion, pour sauvegarder ces ressources en eau contre l'ensablement et ses méfaits.

3-3-3 : Intensification de la riziculture et diversification des activités économiques rentables

En prévoyance de l'accroissement démographique, la commune a intérêt à adopter toutes les stratégies visant à augmenter la production, notamment la production rizicole qui occupe une place prépondérante dans les activités économiques de la population.

Seulement, faute de disponibilité de terrains, l'extension des périmètres rizicoles actuels n'est plus possible. Par conséquent, la commune doit désormais promouvoir l'intensification de la production.

Il est également temps de diversifier les activités économiques tournées vers l'élevage et autres. Enfin, la commune estime important le développement des circuits de commercialisation pour promouvoir les activités d'échanges et de commerce.

3-3-4 – Restauration du sol

A cause de l'ensablement, beaucoup de terrains cultivables ne sont pas mises en valeur. Aussi, pour la commune, l'enjeu réside dans la récupération et la restauration de la qualité et de la potentialité des ces terrains. Des actions de protection seront nécessaires et doit accompagner les procédés de fertilisation

3-3-5: Renforcement de la capacité locale d'adaptation aux effets du changement climatique

Etant conscient de la réalité du changement climatique, la population sous l'égide des autorités communales essaient et s'efforcent de s'adapter au changement climatique et d'atténuer les

SAC ANOSINALAINOLONA

effets de ce phénomène à travers la mise en œuvre d'activités environnementales et des changements de leur pratique culturelle dont la réalisation de reboisements, l'abandon de la culture sur brûlis itinérante, la diversification des sources de revenus durables etc.

3-3-6 : Amélioration de la recette fiscale

Pour améliorer les ressources financières de la commune, elle gagnerait de mettre en place un système efficient de recouvrement des impôts et des prélèvements fiscaux ainsi que de sensibiliser la population d'assumer leur devoir de citoyen.

En outre, la commune, s'engage à gérer dans la transparence les ressources générées et d'appliquer le principe de redevabilité envers les assujettis.

4- LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

4-1: La vision communale

En considérant ces enjeux auxquels la commune doit faire face, la population a défini ensemble sa vision de la commune d'ici 15 ans. Ainsi elle voit la commune d'Anosinalainolona en 2027 comme « Une commune parfaite sur tous les plans, économiquement forte, respectueuse de l'environnement naturel, développée sur le plan social et culturel, modèle pour les autres communes de la Région »

4-2 : Les principes d'aménagement

Afin de garantir aux générations futures un cadre de vie de qualité, et permettre ainsi au territoire communal de devenir attractif, le SAC s'aligne aux exigences d'un véritable développement durable stipulées dans la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire :

- Le principe d'équité et d'anticipation en garantissant les besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel
- Le principe de préservation de la qualité des milieux naturels, en garantissant une agriculture durable et une gestion durable de nos ressources naturelles,
- Le principe d'efficacité économique en assurant la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et augmentation de l'emploi.
- Le principe de solidarité qui garantit la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant
- Le principe de participation publique et une responsabilisation citoyenne accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAC.
- La promotion des mesures d'adaptation au changement climatique répondants aux besoins de la population et des écosystèmes

En plus de ces principes de bases, des règles techniques spécifiques sont aussi à observer dans le cadre de l'établissement des scénarii d'aménagement, que ce soit de l'aménagement physique que de l'aménagement foncier.

4.2.1 Intégration des normes sectorielles

Du point de vue technique, le SAC intègre les normes sectorielles en vigueur et s'est basée sur la prospective démographique. En matière sociale, les normes ministérielles sur les infrastructures sanitaires, scolaires et d'adduction d'eau potable ont été appliquées avec les rayonnements géographiques.

A défaut des objectifs sociaux précis à l'horizon de 2027, la Commune opte pour la prise en compte de la génération actuelle et future:

- Un taux de scolarisation de 100% pour l'éducation fondamentale et ce pour chaque fokontany, la mise aux normes des infrastructures scolaires existantes
- Un taux de desserte en adduction d'eau potable de 100% pour chaque fokontany et mise aux normes des points d'eau garantissant la santé publique
- Un accès équitable à la santé pour tous les fokontany, respect de la norme un médecin pour 10000 habitants, et mise aux normes du centre de santé de base
- Un accès accru de la population aux services publics de base notamment dans les zones de concentration humaine
- La résolution des problèmes d'enclavement en donnant la priorité à des critères humanitaires et alimentaires

4.2.2 Principes d'organisation de l'espace communal

Pour les affectations des terres, il faudra désormais les harmoniser avec les vocations naturelles des terres ainsi qu'avec l'aménageabilité du territoire qui tient compte de leurs

SAC ANOSINALAINOLONA

caractéristiques physiques et de leur vulnérabilité écologique. Ainsi, les principes suivants ont été intégrés:

- Pour assurer un cadre de vie de qualité, prioriser l'extension des zones de l'habitat en fonction de l'accroissement démographique (+ 50%) en tenant compte des besoins de surface pour les infrastructures et équipements de base pour les zones à concentration humaine, en dehors des zones inondables. Il faudra également prévoir des nouvelles zones de l'habitat pour les futures zones d'investissement économique.
- Vouer toutes les zones sensibles définies dans les normes environnementales (ressources en eau, marécage, forêt, raphière et autres zones humides) à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles. L'objectif étant de permettre aux espaces naturels de conserver durablement leur richesse biologique et d'assurer leurs fonctions dans un écosystème plus large. Ceci étant, pas d'extension des zones habitées ni d'extension de zone agricole dans les zones sensibles. Pour leurs protections, se limiter au repeuplement des espèces autochtones.
- Pour garantir une cohésion sociale durable, maintenir à leur état actuel les aménagements existants comme les surfaces agricoles, les zones d'habitat, et les zones reboisées et régulariser les éventuels litiges fonciers les concernant.
- En matière de sécurité alimentaire, viabiliser et valoriser les plaines favorables à l'agriculture, facilement aménageables et irrigables et prioriser l'agriculture paysanne notamment pour les terrains à proximité des zones de cultures actuelles et de zone de l'habitat
- Pour améliorer l'accès à l'emploi et accroître l'attractivité communale, mettre en place des zones d'investissement économique pourvoyeurs d'emplois. Valoriser les espaces « à grand potentiel économique » selon leurs vocations respectives (touristiques, miniers, agrobusiness, etc.). Inciter les investissements dans des terrains dont l'aménagement nécessite un apport technologique et de capital financier plus conséquent, et dont son occupation et état actuel ne sont sujettes ni à des conflits fonciers ni à des rejets de la population locale (espaces sous exploitées non à proximité des villages ni de leurs zones d'intérêt économique et socioculturel et en dehors des zones sensibles)
- Pour le reboisement, parmi les terrains favorables, prioriser les versants en amont des périmètres agricoles afin de contribuer à la diminution d'érosion en aval (approche BV).
- En matière d'élevage, pour réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs d'une part et pour mieux prévenir les feux sauvages liés à l'élevage d'autre part, délimiter des zones de pâturage et les séparer des champs de culture par des reboisements villageois et privés.
- Les surfaces à forte pente (> 30%) sont laissées telles qu'elles comme pâturage, ou vouées à des reboisements pour les protéger d'érosion.
- De ce fait, tous les aménagements futurs se feront aux dépens des savanes herbeuses mais tout en considérant le relief, la distance par rapport à un village et/ou à un cours d'eau, à une route.

4-2-3: Orientations générales par rapport au renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique

Puisque une grande partie des orientations générales pour le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique est déjà considéré par les principes d'aménagement, ce sous-chapitre présente seulement quelques orientations spécifiques développées par des organismes internationaux tels que PANA, CI, WWF, PNUD. Ces orientations sont considérées par secteurs comme les suivants:

Secteur agriculture et élevage:

- Promouvoir l'utilisation des variétés de culture adaptées au climat de la région
- Renforcement de la capacité technique des agriculteurs (maîtrise d'eau, gestion agrobiologique des sols et utilisation des variétés améliorées, lutte contre les maladies et les insectes ...)

SAC ANOSINALAINOLONA

Secteur foresterie/biodiversité :

- Maintenir et/ou restaurer la connectivité des écosystèmes par la création et le maintien des corridors forestiers en tenant compte la répartition des espèces.
- Maintenir la couverture forestière et empêcher la conversion des forêts à d'autres usages (Reboisement et création de réserves de carbone par l'extension des forêts)
- Réduire la vulnérabilité autour des secteurs protégés tout en s'assurant que la demande humaine est considérée
- Encourager les projets REDD qui peuvent faciliter la protection de la forêt pour la biodiversité et en même temps produire des fonds de séquestration de carbone.

Secteur ressource en eau:

- IEC opérationnelles au niveau de toutes les couches de la population concernant les impacts du changement climatique sur l'eau
- Renforcer la capacité des structures de gestion existantes (publiques et privées) ainsi que celle des responsables et usagers

Secteur santé publique:

- Sensibilisation de la population : causes, lutte et prévention des maladies sensibles au climat
- Faciliter l'accès aux services de santé de la couche très vulnérables en améliorant la politique de recouvrement des coûts de soin.

Secteur zones côtières :

- Promouvoir la gestion intégrée des zones côtières
- Renforcer les systèmes de protection des zones littorales contre l'érosion, l'inondation ainsi que la sécurisation des populations côtières (Prévention des luttes contre l'inondation, construction des digues de protection, mise en place de dispositif national de sécurité et d'assistance de la population en cas de catastrophes naturelles, etc....)

4-3: Les objectifs et les orientations sectoriels

Objectif 1: « Faciliter l'accès de la population aux infrastructures et services sociaux de bases »

4-3-1: Orientations pour le secteur éducation de base

Estimation des besoins :

Les besoins en infrastructures scolaires (écoles et salles de classes) sont estimés sur la base des normes et principes ci-après, notamment :

- le taux de scolarisation de 100% des enfants scolarisables d'ici 2027 et respecter le ratio de 50 élèves par salle de classe
- la répartition équitable des établissements et infrastructures scolaires en fonction des besoins réels des différentes localités et en respect de l'éloignement maximum de 3 km entre le lieu d'habitation de l'élève et son école.
- l'application des normes techniques relatives à l'implantation des infrastructures connexes des établissements scolaires (les points d'eau, WC, terrains de sports, logements des enseignants, bureaux administratifs et clôture)
- l'observation et l'application des normes pour l'ouverture des établissements d'enseignement secondaires (CEG)

Le tableau suivant résume les besoins de la commune concernant les salles de classe d'ici 2027.

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 17: Estimation des besoins en salles de classe jusqu'en 2027

Fokontany	Enfants scolarisables en 2027	Salles de classes disponibles 2012	Besoins en salle de classe	Salle de classe à construire
Anosinalainolona	586	9	12	3
Ambohimena	1139	7	23	16
Morafeno	428		9	9
Antanambao	349		7	7
Anjobajoba	386		8	8
Ambatobevomanga	276	1	6	5
Madiromibata	281		6	6
Anosimandarava	458	1	10	9
Marlambo	709	2	15	13
Total pour la commune	4 612	20	93	73

Axes d'aménagement

- Établissement d'un plan opérationnel de réalisation à court terme et mise en œuvre d'études techniques approfondies au préalable sur la base des besoins estimés
- Mise en œuvre du plan en collaboration avec le Ministère de tutelle et des Partenaires Technique et Financier
- Construction des nouvelles écoles (EPP) dans au moins 05 fokontany (Anosimandrava, Anobajobajoba, Ambatobevomanga, Antambao, Madiromibata) et des salles de classes en fonction de l'évolution des besoins
- Réhabilitation des salles de classes existantes ne répondant pas aux normes
- Mettre en norme les EPP d'Anosinalainolona, Ambohimena et Marolambo en y installant les infrastructures connexes requises : la clôture, des terrains omnisport, logements des enseignants, Bureau pour l'administration
- Construction d'un CEG au chef lieu de la commune Anosinalainolona

4-3-2: Orientations sur le secteur santé publique

Estimation des besoins

Les besoins en formation sanitaire sont estimés sur la base de :

- l'application de la norme de 1 CSB II avec 1 médecin pour 10 000 habitants ; de 1 CSB I avec 1 paramédical pour 5 000 habitants
- la distance maximum de localisation d'un centre de santé ne doit pas excéder 10 km
- l'accessibilité équitable des centres de santé de base pour toutes les catégories de la population
- le respect des normes techniques pour les CSB, notamment en ce qui concerne les infrastructures connexes et les dotations des matériels et équipements

Selon la projection démographique, en 2027 la commune d'Anosinalainolona hébergera aux environs de 18 230 habitants. Aussi, pour offrir à la population des services de santé répondant aux normes requises, la commune doit se doter d'un nouveaux CSB II ou de deux CSB I.

Axe d'aménagement

- Établissement d'un plan opérationnel de réalisation à court terme et mise en œuvre d'études techniques approfondies au préalable sur la base des besoins estimés;
- Demande d'ouverture de nouveau CSB II à Marolambo d'ici 2027
- Construction d'un nouveau CSB II, en norme à Marolambo
- Mise en norme des CSBII d'Anosinalainolona à travers la construction des infrastructures connexes et la dotation des matériels et équipements nécessaires, selon les normes relatives aux établissements sanitaires en vigueur (électrification du site,

SAC ANOSINALAINOLONA

construction de salles pour accompagnateurs, cuisine, salles de consultation et d'hospitalisation installation d'unité de dentisterie, construction de logements du personnel, construction d'une clôture, mise en place d'incinérateur des déchets médicaux etc)

- Acquisition des matériels et équipements d'accouchement modernes, des équipements de conservation des médicaments et vaccins.

Tableau 18: Estimation des besoins en formation sanitaire de base

CSB	2012	Projection 2027
Population	12 052	18 230
CSB II	1 (Anosinalainolona)	2 (Anosinalainolona et Marolambo)
Total		

4-3-3: Orientations pour le secteur eau potable

Estimation des besoins

Les normes et principes appliquées pour l'estimation des besoins de la population sont :

- Le taux d'accès à l'eau potable de 100% de la population en 2027
- Un point d'eau pour 300 personnes et la distance du lieu d'approvisionnement ne doit pas excéder 1 km
- La répartition équitable des points d'eau pour toutes les localités de la commune, en fonction du nombre de la population et des besoins
- Le respect des normes techniques de constructions de points d'eau (puits, pompes en norme)

Tableau 19: Estimation des besoins en infrastructures d'approvisionnement en eau potable

Fokontany	TAONA : 2018			TAONA : 2027		
	Population	Besoin	A construire	Population	Besoin	A construire
Anosinalainolona	436	2	2	586	2	
Ambohimena	848	3	3	1139	4	1
Morafeno	319	2	2	428	2	
Antanambao	260	1	1	349	2	1
Anjobajoba	287	1	1	386	2	1
Ambatobevomanga	205	1	1	276	1	
Madiromibata	209	1	1	281	1	
Anosimandarava	341	2	2	458	2	
Marolambo	528	2	2	709	3	
Total	3433	15	15	4612	18	3

La commune devra disposer de 18 puits en normes pour prétendre un taux d'accès à l'eau potable de 100% de sa population d'ici 2027.

Axe d'aménagement

- Établissement d'un plan de réalisation à court terme et mise en œuvre d'études techniques approfondies sur la base des besoins estimés
- Construction de 18 puits en norme prévus pour tous les fokontany
- Réhabilitation et mise en norme des 4 puits existants, à Ambohimena et Anosinalainolona

SAC ANOSINALAINOLONA

Objectif 2 : «Améliorer le cadre de vie de la population et doter la commune d'équipements publics requis

4-3-4: Orientation pour le secteur habitat

Estimation des besoins :

- Le besoin en extension des zones d'habitat est calculé proportionnellement à la croissance démographique
- La norme nationale sur l'habitat attribue au moins 200m² par ménage pour l'extension des habitats.
- Les superficies des zones d'extension d'habitat calculées selon les normes sus-citées doivent être majorée de 50 %, en prévision des implantations des équipements publics et communautaires nécessaires
- La délimitation des zones d'extension des habitats doit prendre en compte l'aménageabilité et les contraintes physiques du territoire. Les zones inondables, les zones sensibles et humides sont exclues pour l'extension des habitats.
- L'identification des besoins en équipements publics et communautaires selon la perception de la population locale

Axes d'aménagement

- Clarification des limites de la commune en concertation avec des représentants de la population et des autorités des communes concernée, en la présence du FTM sous l'égide du District
- Demande de dotation de terrains, d'au moins 186 ha, au nom de la commune pour les besoins en zones d'extension de l'habitat auprès des autorités compétentes
- Mise en place des nouvelles zones d'habitat en tenant compte des besoins estimés, des statuts fonciers, selon la carte de zonage
- Élaboration de plan d'urbanisme sommaire pour Anosinalainolona, Ambohimena, Ambatobevomanga avec l'appui du SRAT. Ceci devrait inclure les différentes infrastructures et équipements estimés nécessaires par la population et réalisables selon les critères techniques
- Etablissement d'un plan d'aménagement des zones d'extension des habitats par fokontany
- Mise en œuvre du plan d'aménagement des zones d'extension des habitats
- Information et la sensibilisation de la population pour la régularisation des statuts des terrains aménagés actuellement pour habitation auprès du Guichet Foncier ;
- Information et la sensibilisation de la population pour la mise en place des latrines privées pour chaque habitat
- Etablissement de plan de réalisation des équipements publics
- Etablissement des études approfondies et construction des équipements publics , entre autres : Electrification du chef lieu de la commune et les voies publiques sur 2 km, construction d'un bureau de la Mairie à Anosinalainolona, mise en place d'infrastructures d'assainissement et des blocs sanitaires dans tous les fokontany, aménagement de stationnement des Taxi-brousses au niveau du chef lieu de la commune,, construction de bureaux pour les 09 fokontany , construction de locaux pour un poste avancé de la gendarmerie à Anosimandrava, construction d'un terrains de football en norme à Anosinalainolona.

Objectif 3 : « Améliorer l'accessibilité des fokontany et de la commune »

4-3-5: Orientation pour le secteur transport et communication

Estimation des besoins

Pour des raisons humanitaires et économiques, notamment l'accès de la population au CSB II, aux divers services administratifs et aux marchés hebdomadaires de produits locaux d'Ambohimena et d'Anosinalainolona, il est nécessaire pour la commune d'améliorer la praticabilité des pistes reliant les 09 fokontany et leurs secteurs respectifs et les routes qui la relie avec la commune de Tsararano et la ville de Marovoay.

En outre, la commune trouvera son compte à développer le transport fluvial en implantant des infrastructures d'embarquement/débarquement.

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 20: Les routes et pistes de la commune

Type de routes	Longueur km	Période d'accessibilité
RIP Tsararano - Anosinalainolona	16	9 mois de l'année en période sèche
Routes et pistes inter fokontany	12,5	8 mois de l'année en période sèche
Digue reliant Ambohibary et Ambohimena	6	8 mois de l'année en période sèche

Axes d'aménagement

- Élaboration d'études techniques sur la nature et la faisabilité des travaux d'entretien de réhabilitation des pistes et routes à l'intérieur de la commune avec les STD concernés
- Établissement d'un plan de réalisation à court terme sur la base des besoins réels estimés à l'issue des études
- Mise en œuvre des projets identifiés dans plan de réalisation
- Renforcement, rehaussement et élargissement de la digue Ambohibary – Ambohimena de 6 km
- Réhabilitation et mise en normes des routes principales de 12,5 km reliant chaque fokontany, y compris la construction des ouvrages de franchissement requis
- Construction d'embarcadères/débarcadères (quai d'accostage, magasin et aires de stockage de marchandise, bureau de contrôle) à Ambatobevomanga, Ambohimena et Bevakiloa
- Participation à la réhabilitation de la route RIP de 16 km reliant la commune rurale de Tsararano et la commune d'Anosinalainolona avec l'appui de la DRTP et des PTF
- Mise en place de postes de suivi et de contrôles des produits de pêches et forestiers
- Délimitation et aménagement d'aires de stationnement taxi-brousse, de véhicules poids lourds et charrettes à Anosinalainolona
- Création de lignes de transport terrestre desservant Anosinalainolona – Tsararano – Marovoay.
- Promotion de l'utilisation des NTIC, à travers l'accès et utilisation à l'internet, multimédia

Objectif 4: « Augmenter les revenus des ménages et favoriser la création d'emploi »

4-3-6: Orientations pour le secteur économie

L'atteinte de cet objectif suppose la considération des capacités de la commune en matière de sécurité alimentaire et de création d'emploi

Estimation des besoins

A propos de la sécurité alimentaire, les besoins sont estimés selon les normes établies par le ministère de l'agriculture selon les quelles

- Un Malgache consomme en moyenne 138 kg de riz blancs par mois
- Un rendement moyen de transformation du paddy en riz blanc de 65%
- 2/3 de la production destinée à l'autoconsommation des ménages

Le tableau ci après résume l'estimation des besoins de la commune d'ici 2027

SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 21: Estimation des besoins de la population en 2027

Année	Désignation	Anosinalainolona	Ambohimena	Morafeno	Tanambao	Anjobajoba	Ambatobevomanga	Madiromibata	Anosimandrava	Marolambo	COMMUNE
2027	Population totale	2 315	4 503	1 692	1 380	1 525	1 089	1 112	1 809	2 804	18 229
	Besoin de riz blanc [t] (138 kg/habitant)	319	621	233	190	210	150	153	250	387	2 516
	Surface rizicole nécessaire [ha] (65% * 1,2 t/ha)	410	797	299	244	270	193	197	320	496	3 225
	Surface agricole totale selon scénario concerté [ha]	954	860	871	544	741	616	1 254	481	708	7 029

Selon ce tableau, en considérant la superficie actuelle du périmètre rizicole de 4 644 ha de la commune, elle aura à trouver et aménager plus de 23850 ha pour pouvoir répondre aux besoins de sa population en 2027. Or la commune ne dispose plus assez d'espace appropriée (plaines et bas fond) pour réaliser une telle extension.

La population ne peut donc qu'adopter la stratégie d'intensification des activités de culture pour pouvoir augmenter la production.

Concernant la création d'emploi, conformément à la projection démographique établie, en 2027 l'effectif de la population active de la commune atteindra 9 206 personnes. Ainsi, la commune doit concevoir dès maintenant sa stratégie pour assurer progressivement le plein emploi pour toutes ces personnes en âge de produire et de travailler.

Puisque l'agriculture et l'élevage constituent les activités économiques principales, sources de revenus de la population, la commune a priorisé, en premier lieu, le renforcement de ces activités à travers :

- l'extension des zones de cultures, notamment des cultures sèches
- l'intensification de la production agricole (riziculture et culture sèche) par l'adoption de technique de culture améliorée et d'une meilleure maîtrise d'eau
- l'amélioration des activités d'élevage par la délimitation des zones d'élevage intensif et l'implantation des infrastructures d'élevage appropriées
- la délimitation de zone d'investissement Agricole à exploiter en partenariat avec des investisseurs privés

En sus de ces activités du secteur agriculture et élevage, la commune mise également sur :

- l'amélioration des circuits et des infrastructures de commercialisation
- l'augmentation des recettes fiscales
- la promotion des marchés de travaux de construction, de bâtiment et de génie civil
- la promotion des formations techniques et professionnelles

Axes d'aménagement

- Délimitation des zones d'extension des cultures, notamment pour les cultures sèches, de 1 049 d'ha
- Délimitation de zone d'investissement agricole au niveau des fokontany de Madiromibata et d'Antanambao de 270 ha.
- Introduction des techniques améliorées de riziculture dont les SRI/SRA, mécanisation de l'agriculture à travers l'utilisation des matériels aratoires performants (charrue, herses, sarcleuses,)

SAC ANOSINALAINOLONA

- Réhabilitation du réseau d'irrigation du périmètre rizicole de la commune : réhabilitation de la station de pompage de Bevakiloa, réhabilitation des barrages d'Ambatomainty et d'Amboromena.
- Réhabilitation des canaux d'irrigation (drains et canaux) et leur protection biologique à travers la plantation de vetiver
- Reboisement des sous-bassins versant pour lutter contre l'érosion, en collaboration avec PLAE
- Fertilisation du sol à travers l'apport d'intrant biologique
- Délimitation des zones de pâturage amélioré (valabe) de 209 ha pour la pratique d'élevage intensif de bovidés, y compris la mise en place des infrastructures y afférentes
- Construction d'infrastructures d'élevages couloirs de vaccination, abreuvoirs, tueries dans les fokontany de grands éleveurs Anjobajoba, Antanambao, Ambatobevomanga
- Promotion de l'élevage intensif et à but commercial de volailles : canards et poulets « gasy »
- Promotion de la rizi-pisciculture
- Aménagement et mise en norme de nouveaux marchés hebdomadaires de produits locaux d'Ambatobevomanga, d'Anjobajoba
- Incitation aux initiatives privées locales en matière de pisciculture
- Création d'un marché hebdomadaire à Anosinalainolona et mise en norme des infrastructures de commercialisation
- Mise en place d'un Guichet Unique pour mieux gérer la perception des impôts au niveau de la commune
- Mise en place de barrages économiques pour les collectes des ristournes sur les produits locaux
- Mise en place d'un centre de formation agricole, d'élevage et d'artisanat à Anosinalainolona

Objectif 5 : « Préserver les ressources naturelles de la commune et garantir leur durabilité, renforcer la capacité d'adaptation de la population au changement climatique »

4-3-7 Orientations pour le secteur environnement

Estimation des besoins

En considération de la disponibilité, de l'état et des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles de la commune (les zones sensibles, les zones humides et les zones savaniques), comme réponses la population et la commune prévoient de les protéger et d'y appliquer les méthodes et principes de la gestion durable des ressources naturelles. L'objectif étant de conserver durablement leur potentialité biologique et de leur permettre d'assurer leurs fonctions écologique et économique.

En outre, la commune doit continuer la lutte contre l'érosion et l'ensablement déjà entreprise

Enfin, face aux différents risques climatiques et ses impacts, la population, envisage d'appliquer des options d'adaptation appropriées

Axes d'aménagement

- Préservation des ressources savaniques et le renforcement de la lutte contre les feux de brousse
- Renforcement des structures de gestion des feux et l'application des DINA
- Renforcement du TGRN des ressources forestières, redynamisation et restructuration VOI d'Ambatobevomanga et de Marolambo
- Promotion et mise en place de la gestion communautaire et d'utilisation durable de toutes les ressources marécageuses et raphières de la commune
- Délimitation de zones de reboisement dans presque tous les fokontany et établissement de programme de reboisement à grande échelle de 898 ha

Objectif 6 : « Assurer la mise en œuvre du SAC »

4-3-8 Orientation pour la promotion du SAC

Estimation des besoins

Pour concrétiser sa vision, la commune doit faire le nécessaire pour réaliser les orientations et objectifs définis et validés dans le SAC

Axes d'aménagement

SAC ANOSINALAINOLONA

- Mise en place d'une structure de suivi - évaluation de la mise en œuvre des objectifs et orientations définis dans le SAC
- Développement de partenariat et recherche de financement pour la concrétisation des activités prévues dans le SAC
- Développement de stratégie de communication interne et externe en faveur du SAC

4-4 : Zonage et vocation des terres

Sur la base des principes d'aménagement et compte tenu des objectifs et orientations sectorielles fixés, la Commune de Mariarano a procédé au processus de zonage concerté qui a permis de déboucher sur six (06) grandes affectations de son territoire

4.4.1 Zones d'habitat

Définition: Il s'agit des zones destinées à l'extension des villages où vit actuellement la population. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.

Surfaces affectées: 535 ha dont 186 ha pour l'extension.

Usages dominants: construction de lotissements d'habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques relevant des secteurs secondaire et tertiaire.

Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, structures de protection antiérosive ou contre les feux.

Bases légales de référence : Code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat ; Normes sectorielles concernant les infrastructures sociales et les équipements publics ; Législation foncière ; règles définies localement (« dina » local homologué) ; textes sur les zones inondables et les zones sensibles.

4.4.2 Zones sensibles à préserver

Définition : Il s'agit des écosystèmes naturels constitués des forêts, des savanes, des mangroves, des zones humides, des plans et cours d'eau, ainsi que des zones sans couvert végétal, et dont la gestion peut être assurée par l'Etat ou par la communauté de base conjointement avec la collectivité locale.

Surfaces affectées : 1 316 Ha.

Usages dominants: conservation, préservation, restauration ou valorisation durable selon la nature et l'état des ressources.

Usages compatibles : installation d'ouvrages ou d'infrastructures et équipements annexes liés à la conservation, la restauration ou l'exploitation forestière, liés à l'éco tourisme et autres valorisations durables des RN, aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence : Code de gestion des Aires Protégées ; législations forestières, textes sur les TGRN dont GELOSE et GCF et autres textes sur les périodes et modes d'exploitation des RN ; cahiers des charges respectifs AP, NAP, exploitation forestière ; législation foncière ; « dina » local homologué.

4.4.3 Zones de reboisement

Définition : Il s'agit des surfaces destinées au reboisement qui peut être à vocation environnementale, énergétique et économique.

Surfaces affectées : 791 ha

Usages dominants : reboisement communal pour améliorer la couverture végétale, reboisement individuel à vocation énergétique (charbon), autres reboisements à vocation économique. Protection contre les feux et les divagations des bovidés.

Usages compatibles : pépinières, apiculture, production de charbon, production de bois d'œuvre, collecte des fibres végétales, production des huiles essentielles à base de racine et de feuilles ; installation d'ouvrages ou d'infrastructures liés à la foresterie ; aménagement de piste d'accès.

Bases légales de référence: Législations forestière et foncière, cahiers de charges pour TGRN et RFR.

4.4.4 Zones d'agriculture locale

Définition: Il s'agit des surfaces destinées aux activités agricoles de la population locale.

Surfaces affectées: 7 029 ha dont 1 049 ha pour l'extension

SAC ANOSINALAINOLONA

Usages dominants: riziculture, rizi-pisciculture, cultures et arboricultures paysannes, friches; installation de bassins de rétention pour l'irrigation.

Usages compatibles: Installation d'ouvrages et équipements liés à l'agriculture (barrages, canaux, unités de stockage, etc...), aménagement de pistes d'évacuation des produits agricoles.

Bases légales de références : Textes sectoriels relatifs à chaque activité ou installation, textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes (forêt, raphière), législation foncière.

4.4.5 Zones d'investissements économiques

Définition : Il s'agit de surfaces réservées pour les investissements privés dont les impacts devront profiter à la population locale et améliorer l'attractivité communale en termes d'infrastructures (création de richesses et d'emplois, impacts sociaux et économiques).

Surfaces affectées : 270 ha

Usages dominants: Exploitation agricole à grande échelle, foresterie à grande échelle

Usages compatibles: construction des bases à vies et des infrastructures sociales.

Bases légales de référence: Textes sectoriels relatifs aux activités ou aux infrastructures installées ; MECIE ; cahiers des charges respectifs ; législation foncière.

4.4.6 - Pâturage et savanes à préserver

Définition: il s'agit des surfaces destinées aux pâturages afin de réduire les conflits perpétuels entre les éleveurs et les agriculteurs. Elles pourront également être affectées à des éleveurs professionnels, groupés ou individuels.

Surfaces affectées : 683 Ha

Usages dominants: pâturages naturels.

Usages compatibles: Installation d'infrastructures liées à l'élevage (couloirs de vaccination, abreuvoir, étables, etc...), aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence: textes sectoriels selon les activités et les infrastructures installées, DINA local homologués, législation foncier

4.4.7 - Zones d'élevage intensives

Définition: il s'agit d'une surface destinée à la mise en place d'une ferme d'élevage intensif de bovidés. Elle sera exploitée par des groupes d'éleveurs professionnels locaux ou par des investisseurs privés.

Surfaces affectées : 209 Ha

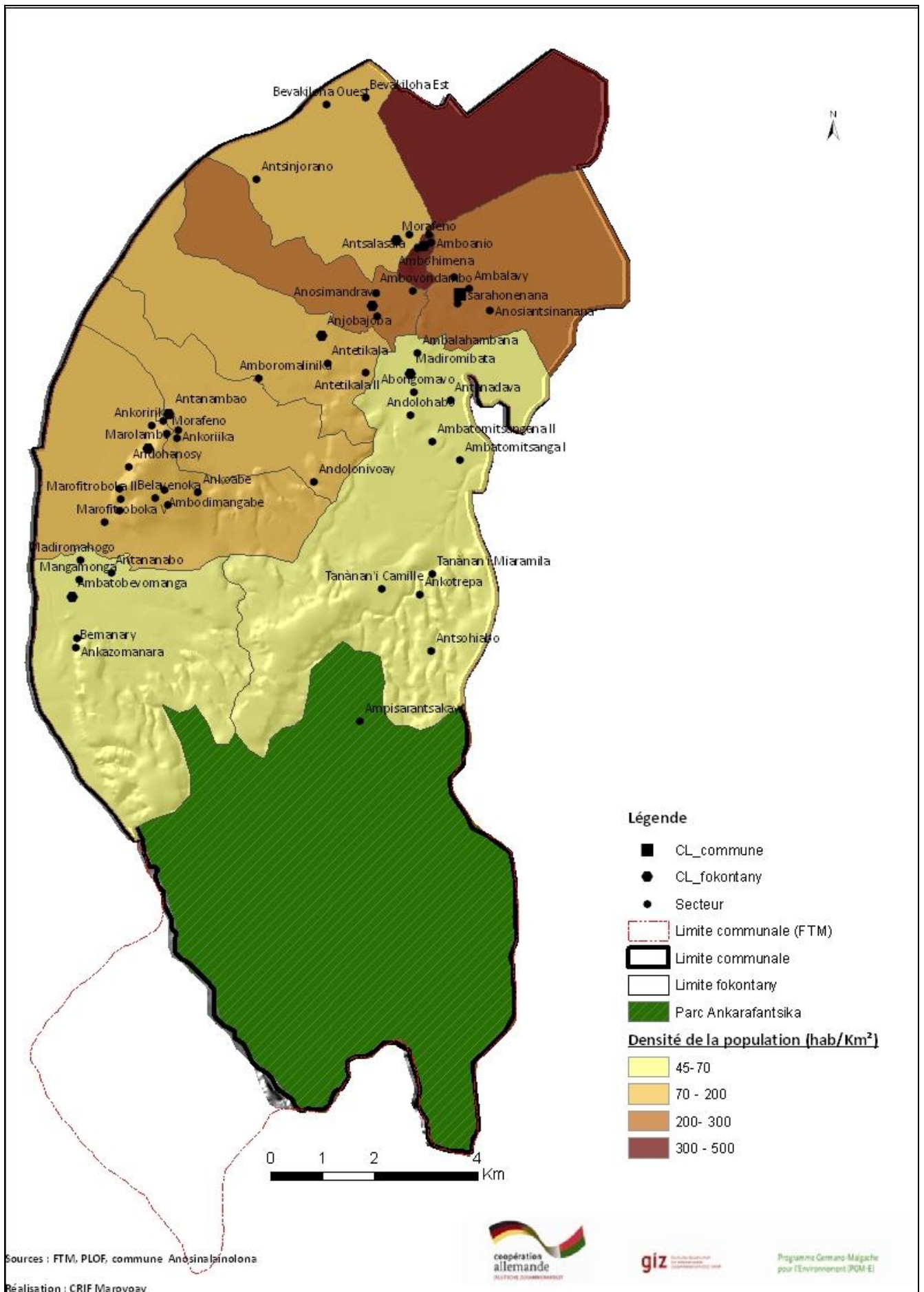
Usages dominants: Pâturages améliorés.

Usages compatibles: Installation d'infrastructures liées à l'élevage (couloirs de vaccination, abreuvoir, étables, etc...), aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence: textes sectoriels selon les activités et les infrastructures installées, MECIE, législation foncier

SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 15: La répartition de la population en 2027



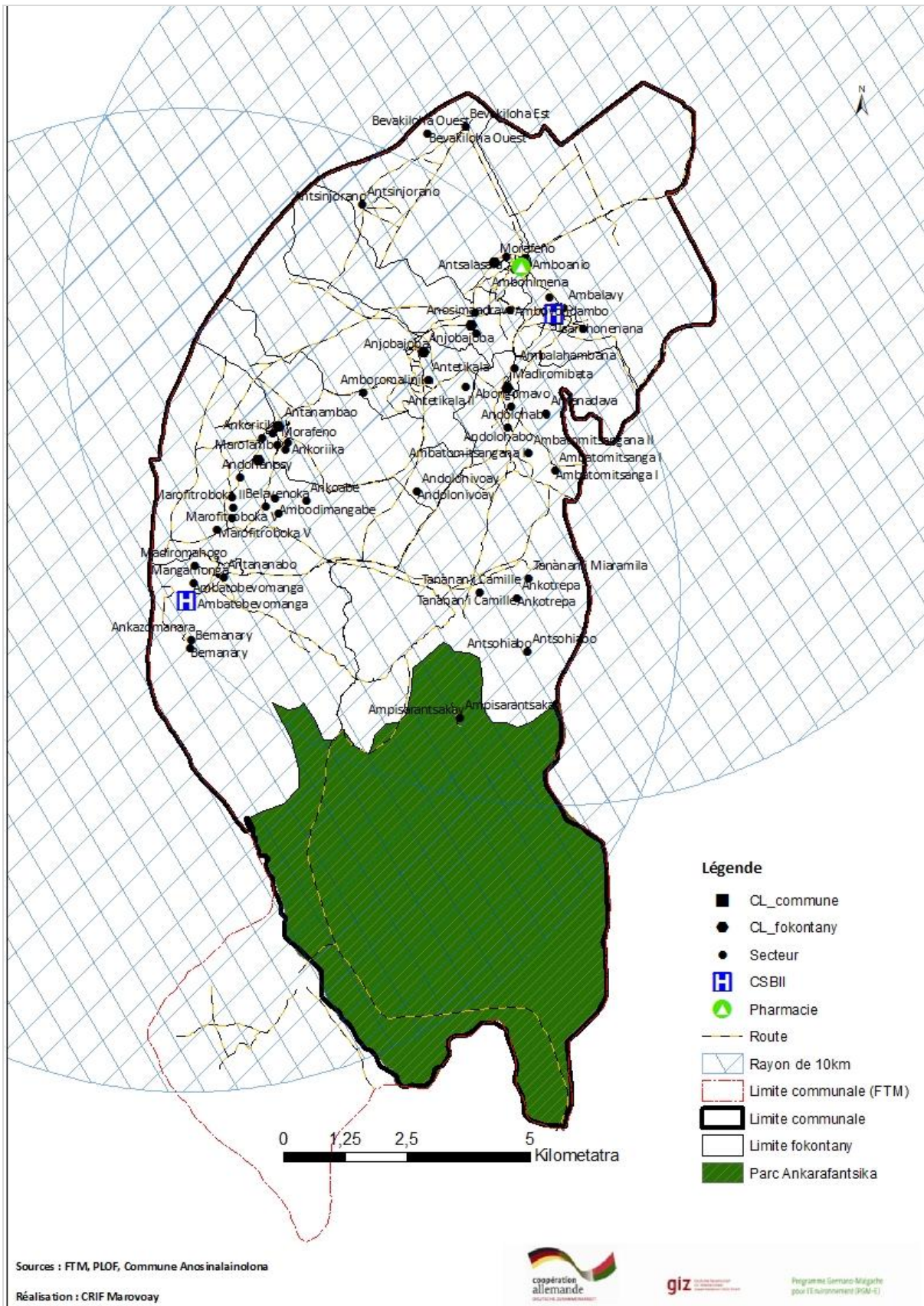
Sources : FTM, PLOF, commune Anosinalainolona
Réalisation : CRIF Marovoay



Programme Germano Malgache pour l'Environnement (POM-E)

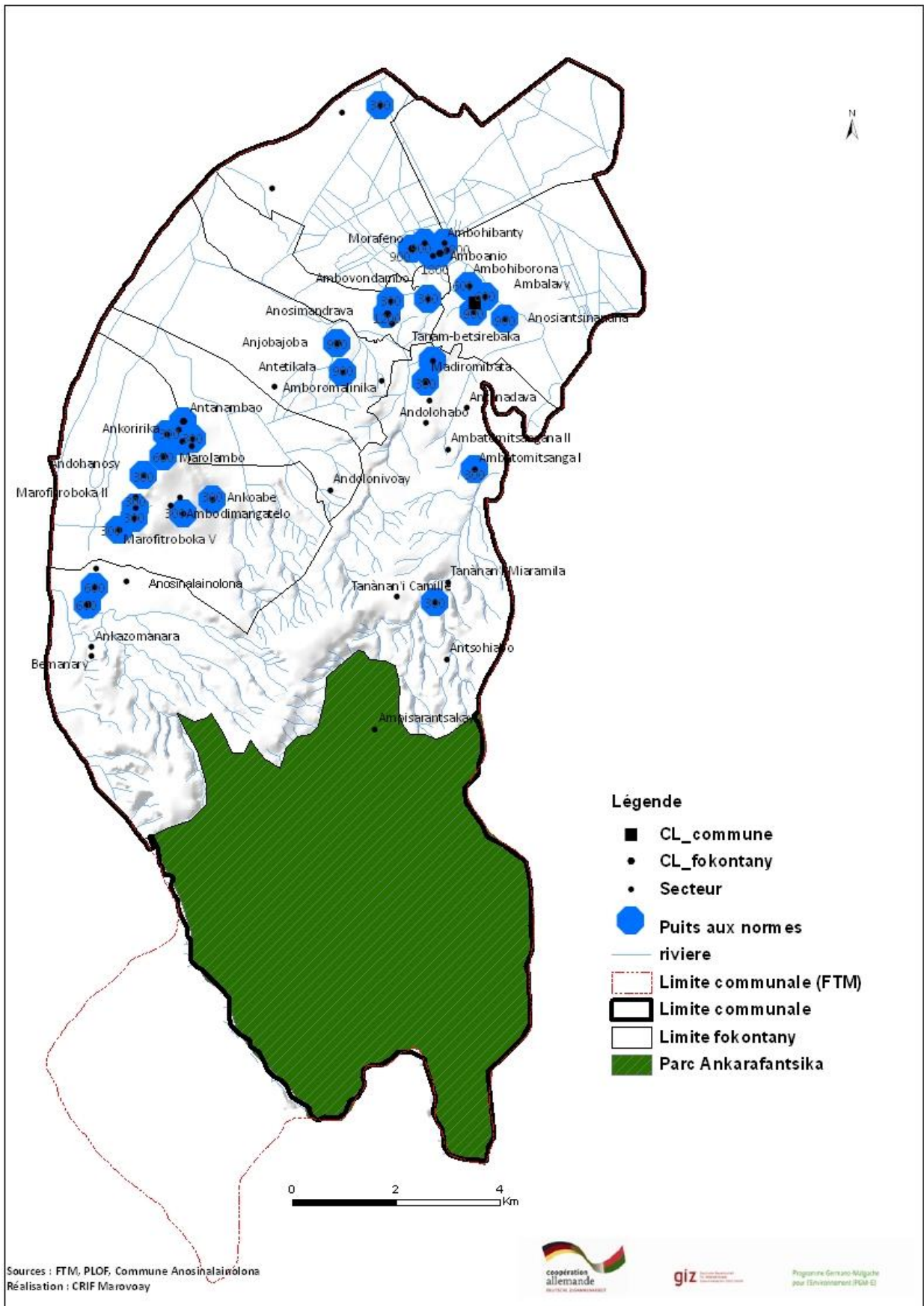
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 16 : Les formations sanitaires en 2027



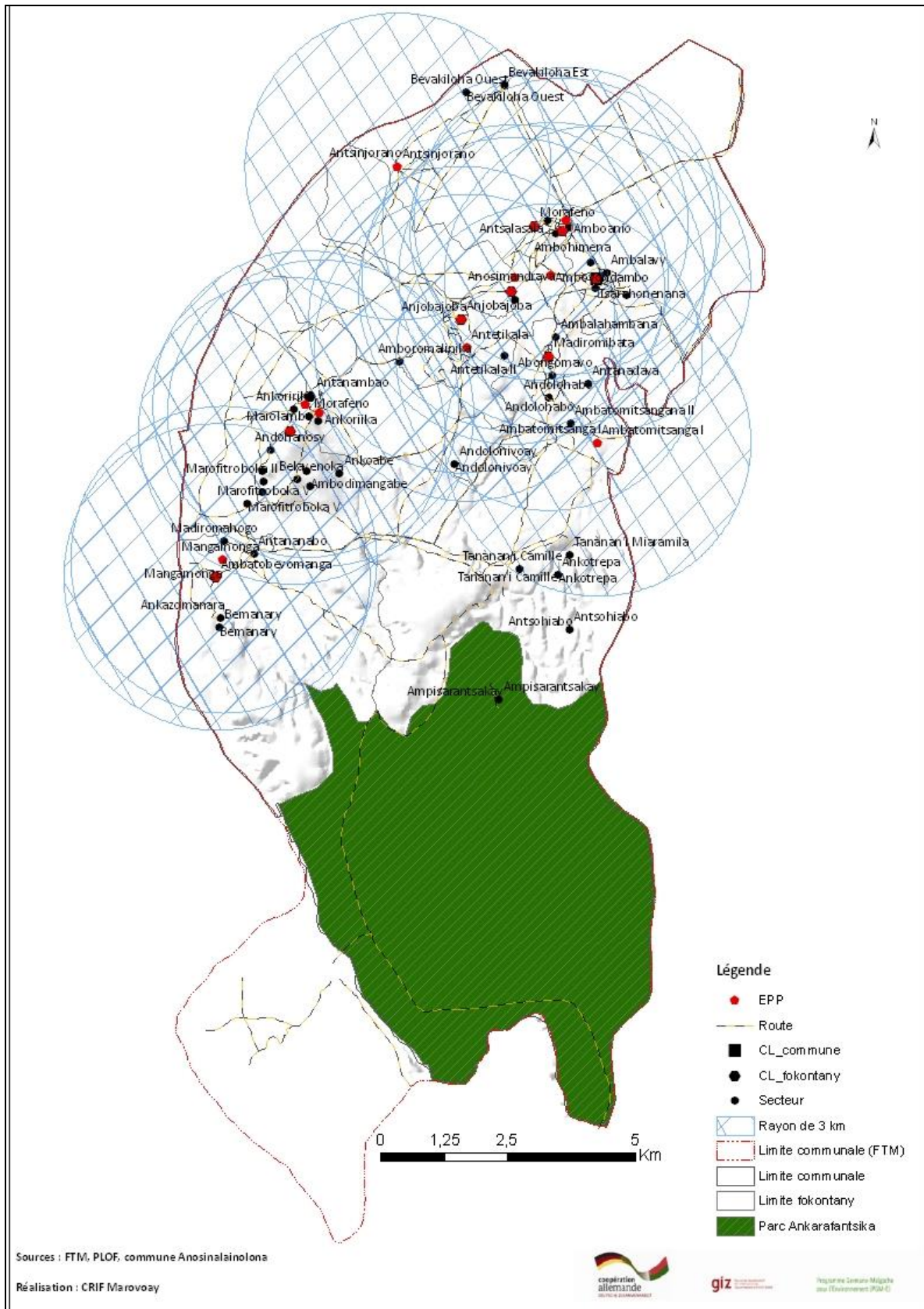
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 17 : L'accès à l'eau potable en 2027



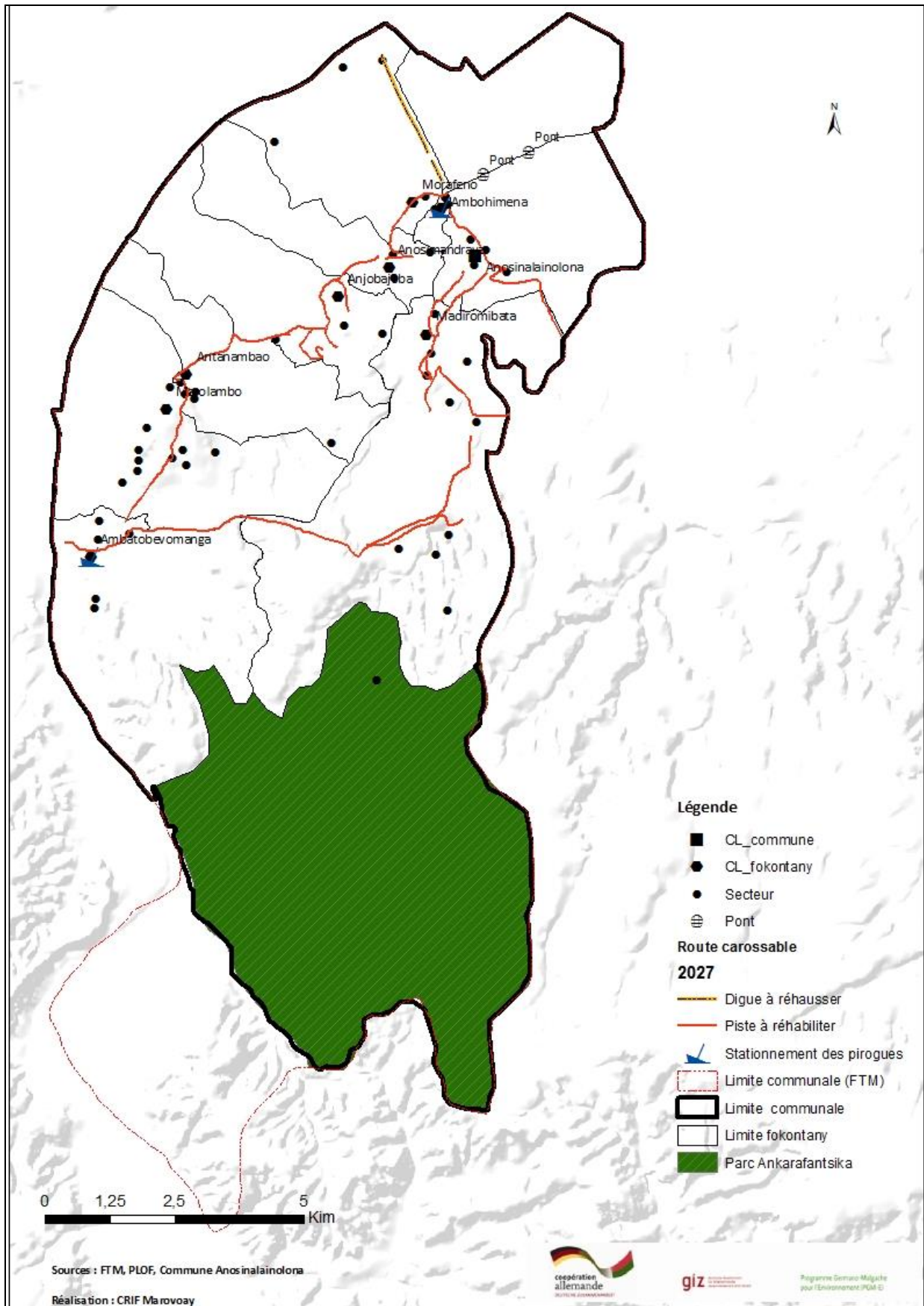
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 18 : L'accès à l'éducation primaire en 2027



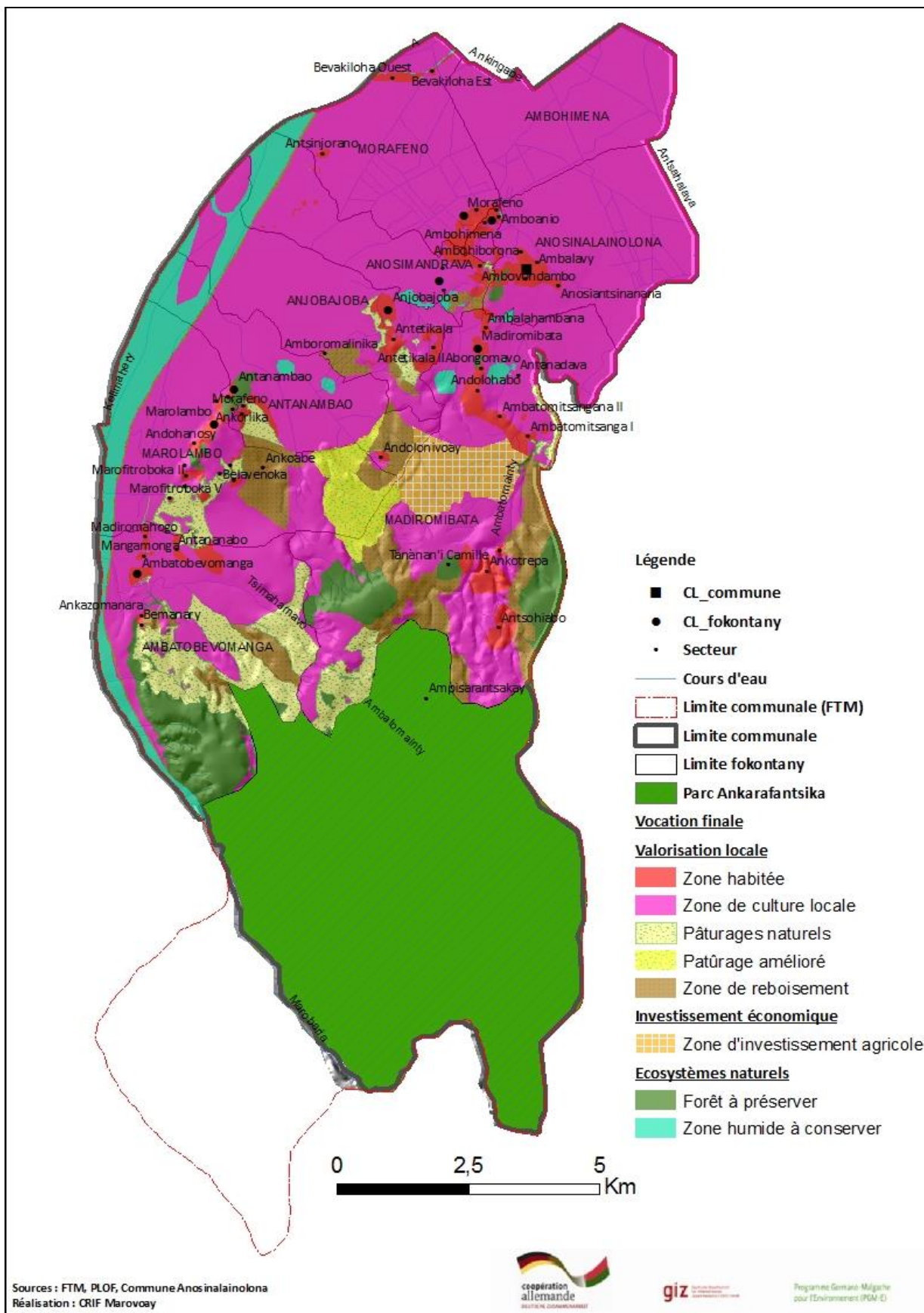
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 19 : Le réseau routier en 2027



SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 20: Le zonage des vocations des terres pour 2027



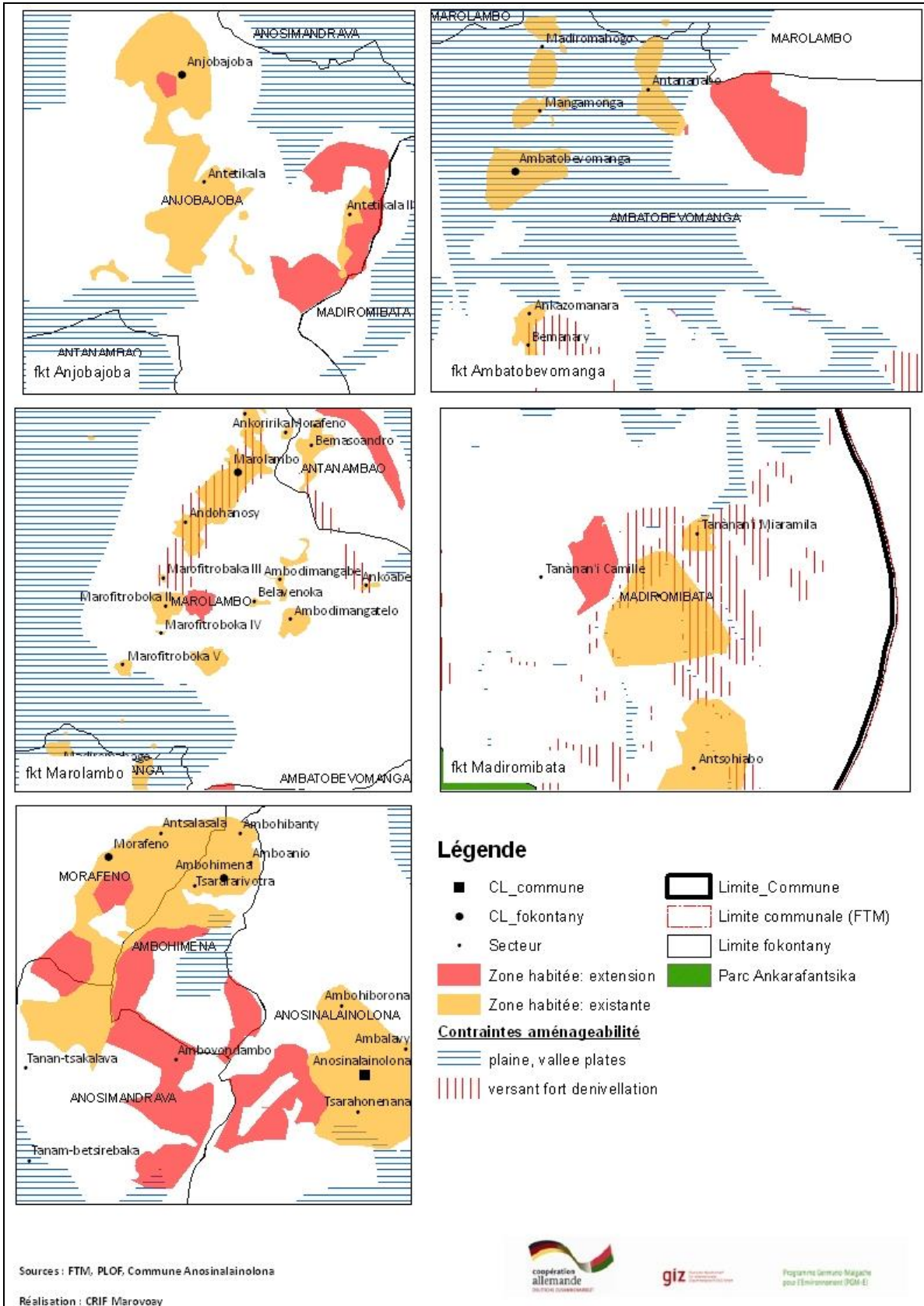
SAC ANOSINALAINOLONA

Tableau 22: Vocation des terres

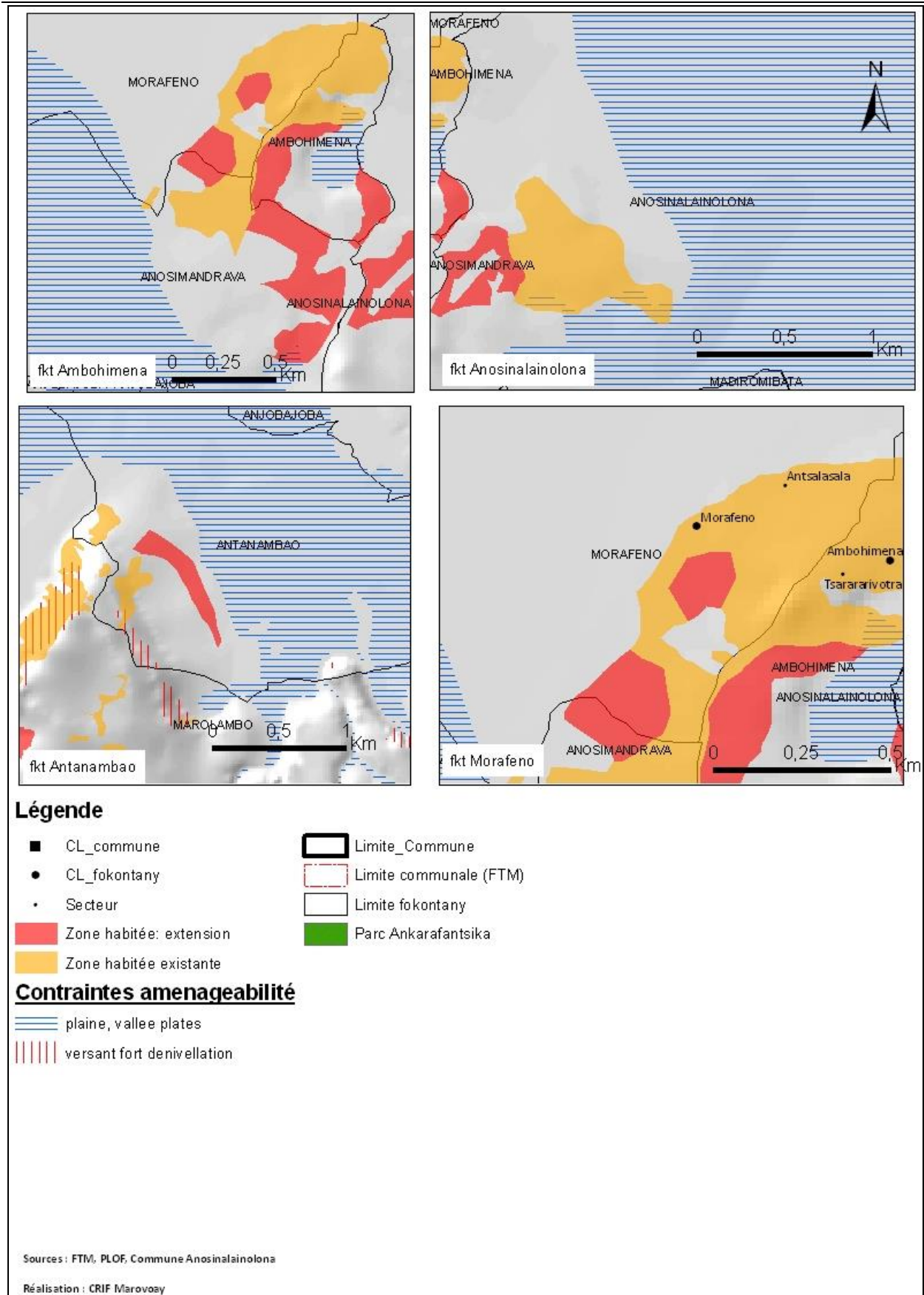
Surface en hectares : Vocation \ Fokontany	Anosinalainolona	Ambohilena	Morafeno	Tanambao	Anjobajoba	Ambatobevo manga	Madiromibata	Anosimandrava	Marolambo	Commune
Valorisation locale	1 009	886	922	693	891	1 171	1 986	544	1 144	9 246
Zone d'habitat	54	26	49	27	62	52	184	35	48	535
Agriculture locale	954	860	871	544	741	616	1 254	481	708	7 029
Pâturage naturelle	0	0	0	30	34	392	141	1	84	683
Pâturage amélioré (élevage intensif de bovidé)				12			48		149	209
Reboisement	1	0	2	79	55	111	359	27	155	791
Investissements économiques	0	0	0	12	0	0	256	0	2	270
Zone d'investissement agricole (cultures sèches)				12	0		256		2	270
Écosystèmes naturels	10	0	24	104	67	421	319	115	255	1 316
Forêt et bois à préserver	9	0	0	17	0	321	284	0	16	648
Zone humide à préserver	0	0	24	87	67	0	35	115	239	568
Plan d'eau	0	0	0	0	0	100	0	0	0	100
Parc Ankarafantsika										4 360
Total général	1 019	887	946	810	958	1 592	2 561	659	1 401	15 192

SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 21: Les zones d'extension d'habitat

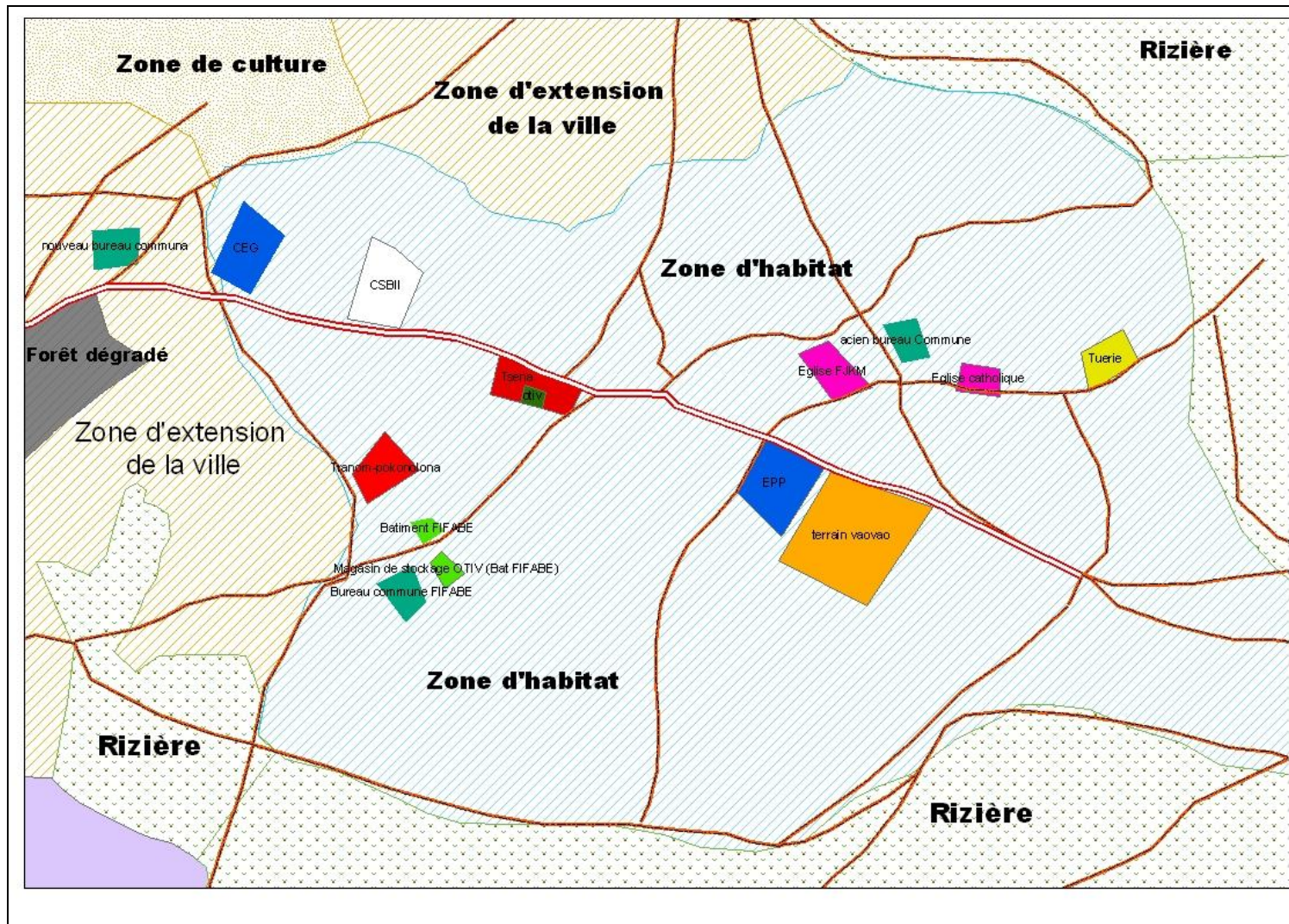


SAC ANOSINALAINOLONA



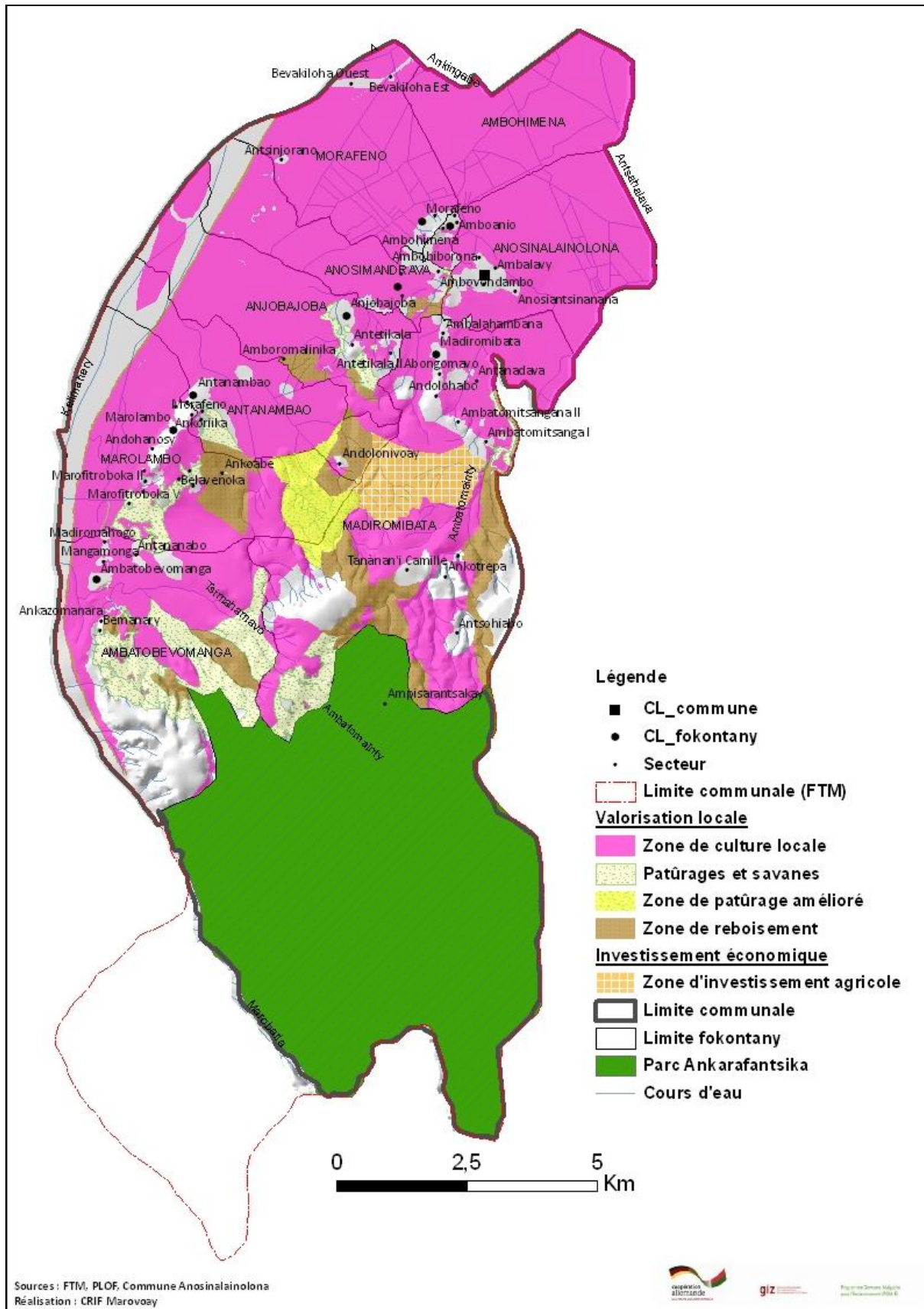
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 22: Plan croquis du chef lieu de la commune pour 2027



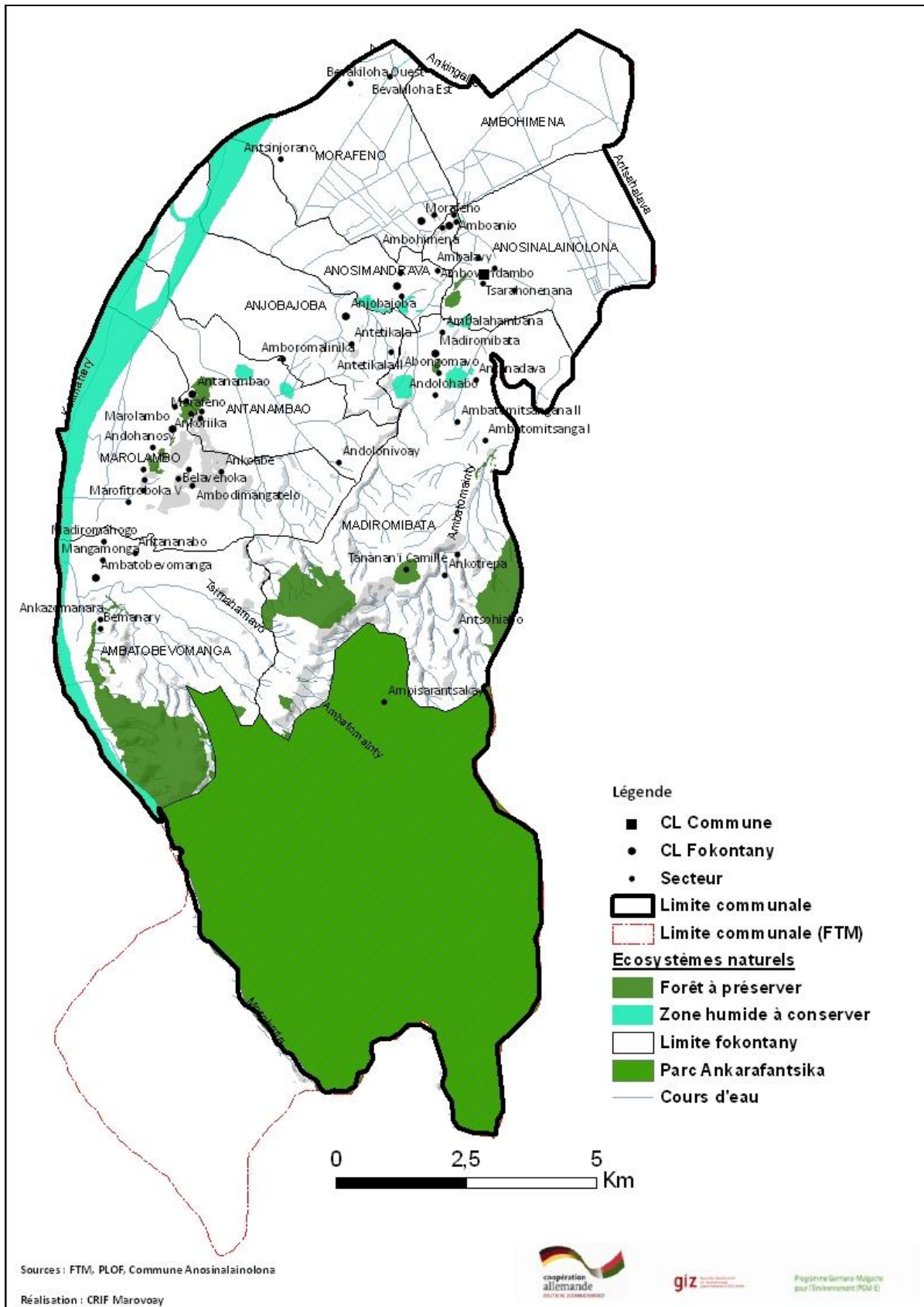
SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 22: Les vocations économiques pour 2027



SAC ANOSINALAINOLONA

Carte 23: Les vocations écologiques pour 2027



5 – ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE

5.1: Objectif 1 « Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et services sociaux de bases »

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Accès à l'éducation					
Établir le plan de réalisation à CT				Commune	
Réaliser les études techniques approfondies et montage des projets				Commune et CISCO, ZAP	
Rechercher les appuis techniques et financiers				Commune, ZAP	
Mettre en œuvre le plan				Commune	
Réhabiliter les salles de classes ne répondant pas aux normes				Commune CISCO, DREN, PTF	Anosinalainolona, Ambohimena, Ambatobevomanga Marolambo Anosimandrava
Construire les nouvelles écoles salles de classes en normes				Commune CISCO, DREN, PTF	Tous les fokontany
Mise aux normes des établissements primaires (EPP) par la construction des terrains de sport, des clôtures				Commune CISCO, DREN, PTF	Anosinalainolona, Ambohimena, Ambatobevomanga Marolambo Anosimandrava
Mise en place d'un établissement secondaire (CEG)				Commune CISCO, DREN, PTF	Anosinalainolona

La mise en place et la mise aux normes des infrastructures ne suffisent pas pour garantir un accès équitable et durable à l'éducation. Il faudra instaurer les mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation des parents, l'augmentation et la motivation des enseignants, les soutiens aux parents pour la scolarisation, l'amélioration de la qualité pédagogique et la prolongation de la chaîne éducative jusqu'au lycée. Les formations techniques ne devront pas être omises ni l'alphabétisation des adultes et des enfants ayant abandonné précocement les bancs de l'école.

Activités priorisées jusqu'en 2017 :

- Etablir de plan de réalisation 2013 à 2017
- Réaliser les études techniques concernant les travaux de réhabilitation des salles de classe ne répondant pas aux normes, de mise en normes des établissements existants, de construction du CEG
- Rechercher des appuis techniques et financiers
- Réaliser les travaux : de réhabilitation des 07 salles de classe ne répondant pas aux normes, de mise en norme des 05 établissements existants, de construction d'un nouveau CEG à Anosinalainolona.

SAC ANOSINALAINOLONA

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Accès à la santé					
Établir le plan de réalisation à CT				Commune	
Réaliser les études techniques approfondies et montage des projets				Commune, DRS	
Rechercher les appuis techniques et financiers				Commune, DRS	
Mise en œuvre du plan				Commune	
Demander l'ouverture d'un CSB II à Marolambo				Commune	Marolambo
Mettre en place un nouveau CSB II à Marolambo				Commune, SSD, PTF	Marolambo
Mise aux normes du CSB II Anosinalainolona				Commune, SSD, PTF	Anosinalainolona

La mise aux normes des formations sanitaires sera vaine si le personnel ne répond pas aux normes définies par le Ministère de la Santé. Les bons résultats dépendront également de la sensibilisation de la population à les fréquenter, à la pratique de l'hygiène en matière d'assainissement, ainsi que la disponibilité des médicaments. Ceci étant, ces actions devront être accompagnées par la mise en place des comités de santé et du renforcement de la lutte contre la défécation à l'air libre.

Activités priorisées jusqu'en 2017 :

- Etablir un plan de réalisation 2013 à 2017
- Réaliser les études techniques concernant les travaux de mise en normes du CSB II Anosinalainolona
- Rechercher des appuis techniques et financiers
- Réaliser les travaux : de mise en norme du CSB II Anosinalainolona
- Réaliser les procédures administratives requises à l'ouverture de nouveau CSB à Marolambo

Activités	2017	2022	2027	Responsable	Localisation
Accès à l'eau potable					
Établir le plan de réalisation à CT				Commune	
Réaliser les études techniques approfondies et montage des projets				Commune, SSD	
Rechercher les appuis techniques et financiers				Commune, SSD	
Mise en œuvre du plan				Commune	
Mise aux normes des puits simples en béton				Commune	
Construire les nouveaux puits en normes				Commune, SSD, PTF	Tous les fokontany

L'accès à l'eau potable dépendra non seulement des équipements mais également de la durabilité des ressources en eau et de la pérennité des installations. Il faudra ainsi s'assurer de la faisabilité technique des installations et du respect des différentes normes définies par le Ministère de l'eau. Il faudra également mettre en place des modes et des structures de gestion de proximité, de préférence des usagers, qui garantiront la maintenance des installations et la sensibilisation de la population sur l'enjeu de la potabilité de l'eau en matière de santé, des points d'eau jusqu'à l'usage final. Ces mesures seront plus détaillées sous forme d'une planification opérationnelle et intégrée dans le Plan Communal de Développement mis à jour.

Activités priorisées jusqu'en 2017 :

- Etablir un plan de réalisation 2013 à 2017

SAC ANOSINALAINOLONA

- Réaliser les études techniques concernant la réhabilitation et la construction des puits en norme
- Rechercher des appuis techniques et financiers
- Réaliser les travaux : de mise en norme des 04 puits simples en bétons et les travaux de constructions de 06 nouveaux puits en normes

5.2 : Objectif 2 «Améliorer le cadre de vie de la population et doter la commune d'équipements publics requis »

Activités	2017	2022	2027	Responsable	Localisation
Clarifier et mettre à jour la délimitation de la commune					
Réaliser la concertation intercommunale sur les délimitations administratives				District, Communes a	
Acquérir des terrains communaux et régulariser les situations foncières de la population					
Demander la dotation de terrain au profit de la commune				Commune	
Elaborer un plan d'urbanisme sommaire pour Anosinalainolona, Ambartobevomanga				Commune, SRAT	Anosinalainolona, Ambartobevomanga
Régulariser les situations foncières de la population occupant des terrains titrés				Commune, GF, DOM	Commune
Etablir des plans d'extension des habitations par fokontany				Commune, SRAT	
Mise en œuvre des plans d'urbanisation et d'extension des habitations				Commune	Anosinalainolona et 08 fokontany
Mettre en place les équipements publics					
Mettre en place les infrastructures d'éclairage public				Commune, SRAT, DRE	Anosinalainolona
Mettre en place des blocs sanitaire				Commune, SRAT	Tous les fokontany
Construire des nouveaux bureaux de fokontany				Commune, SRAT	Tous les fokontany
Construire une nouvelle Mairie				Commune, Décentralisation	Anosinalainolona
Mettre en place un poste avancée de la gendarmerie				Commune, SRAT, Gendarmerie	Anosimandrava
Réhabiliter en mettre en norme le terrain de football communal				Commune, SRAT	Anosinalainolona

Activités prioritaires jusqu'en 2017 :

- Réaliser le processus de clarification des limites de la commune
- Acquérir des terrains communaux
- Etablir les plans d'urbanisme sommaires pour Anosinalainolona et Ambartobevomanga
- Etablir les plans d'extension des habitas dans tous les fokontany
- Régulariser les situations foncières de la population
- Construire les infrastructures d'électrification publique à Anosinalainolona, mettre en place des blocs sanitaires dans tous les fokontany
- Construire les nouveaux bureaux des fokontany et la nouvelle Mairie
- Mettre en place le poste avancé de la gendarmerie

SAC ANOSINALAINOLONA

5.3 : Objectif 3 « Améliorer l'accessibilité des fokontany et de la commune »

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Établir le plan de réalisation à CT				Commune	
Réaliser les études techniques approfondies et montage des projets				Commune, SRAT, DRTP	
Rechercher les appuis techniques et financiers				Commune, SRAT	
Mettre en œuvre le plan				Commune	
Réaliser les travaux d'entretien des routes et pistes				Commune, SRAT, DRTP	Tous les fokontany
Rehausser et renforcer la digue d'Ambohibary - Ambohimena				Commune, SRAT, DRTP	Ambohibary - Ambohimena
Construire le RIP Tsararano et Anosinalainolona				Commune, SRAT, DRTP	CR Tsararano - Anosinalainolona
Construire les embarcadères/débarcadères et les postes de contrôle				Commune, SRAT, DRTP	Ambohimena, Ambatobevomanga, Bevakiloa
Mettre en place les nouvelles aires de stationnement de taxi brousse				Commune, SRAT, DRTP	Anosinalainolona
Mettre en place la ligne de transport terrestre Marovoay - Anosinalainolona				Commune, SRAT, DRTP, Coopérative de transport	Marovoay - Anosinalainolona
Promouvoir l'utilisation des NTIC				Commune, Service et opérateurs en Télécommunications	Anosinalainolona, Ambohimena

Activités priorisées jusqu'en 2017 :

- Etablir un plan de réalisation 2013 à 2017
- Réaliser les études techniques concernant l'entretien et la réhabilitation des routes et pistes de la commune
- Rechercher des appuis techniques et financiers
- Réaliser les travaux d'entretien des routes et pistes inter fokontany, de renforcement et de réhabilitation de la route digue Ambohibary – Ambohimena
- Construire un embarcadère/débarcadère et le poste de contrôle à Ambatobevomanga

5.4: Objectif 4 « Augmenter les revenus des ménages et favoriser la création d'emploi »

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Mettre en place les zones d'extension pour l'agriculture paysanne					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation des nouvelles zones d'agriculture				Commune, DRDR, Domaine	
Élaborer le schéma directeur d'aménagement des zones				Commune, DRDR,	
Chercher de financement et d'appui technique				Commune, DRDR	
Mettre en place des infrastructures hydroagricoles					
Réaliser les études et la construction				Commune, PTF	
Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué					
Redynamiser et restructurer la structure de gestion				Commune, Organisation paysanne,	

SAC ANOSINALAINOLONA

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
				Association des usages	
Mise en place d'une zone d'investissement Agricoles					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation de la ZIA				Commune, DRDR, REG	Madiromibata
Élaborer le schéma d'aménagement de la ZIA				Commune, DRDR, REG	
Chercher de financement et d'appui technique				Commune	
Réaliser l'Études d'Impact Environnemental				Commune, ONE	
Réaliser des campagnes de Communication en vue de Promotion de la ZIA				Commune	
Opérationnaliser la ZIA				Promoteur	
Mise en place de zone de pâturage					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation des zones de pâturage				Commune, DREL, Domaine	Ambatobevomanga, Marolambo, Madiromibata, Anjobajoba
Mettre en place un système de gestion de la zone				Commune, DREL	
Opérationnaliser des zones de pâturages				Commune, DREL, Groupement des éleveurs	
Mettre en place des infrastructures d'élevage				Commune, DREL, PTF	
Mise en place de zone d'élevage intensif					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation de la zone				Commune, DRPRH, Domaine	Madiromibata, Antanambao, Anosimandrava, Anjobajoba
Élaborer de schéma d'aménagement de la zone				Commune DRPRH	
Réaliser l'Études d'Impact Environnemental				Commune, ONE	
Opérationnaliser de la zone				Promoteur	
Mettre en place des infrastructures de commercialisation					
Réaliser les études techniques des infrastructures				Commune, SRAT	
Chercher des appuis techniques et financiers				Commune, SRAT	
Construire les nouveaux marchés				Commune, SRAT, PTF	Anjobajoba, Ambatobevomanga
Mettre aux normes le marché d'Anosinalainolona				Commune, SRAT, PTF	
Réhabiliter et réaménager le marché d'Ambohimena				Commune, SRAT, PTF	Ambohimena
Mettre en place un nouveau marché de bovidés				Commune, SRAT, PTF	Anjobajoba
Mettre en place des dispositifs de recouvrement fiscal					

SAC ANOSINALAINOLONA

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Réaliser les études techniques des infrastructures				Commune, SRAT	
Chercher des appuis techniques et financiers				Commune, SRAT	
Mettre en place un guichet unique pour la perception des impôts				Commune, SRAT, PTF	Anosinalainolona
Mettre en place un barrage économique				Commune, SRAT, PTF	Madiromibata
Mettre en place un centre de formation technique					
Réaliser les études techniques nécessaires				Commune, DETFP	
Mettre en place l'infrastructure				Commune, PTF	
Demande d'autorisation				Commune	
Recherche de financement				Commune, DETFP	
Opérationnalisation du centre				Commune, DEFTP, PTF	Anosinalainolona

Activités priorisées jusqu'en 2017 :

- Etablir un plan de réalisation 2013 à 2017
- Réaliser les études techniques nécessaires
- Rechercher des appuis techniques et financiers
- Mettre en place les zones d'extension pour l'agriculture locales
- Réaliser une partie des travaux de réhabilitation des infrastructures hydroagricoles
- Redynamiser les structures de gestion des infrastructures hydroagricoles, AUR et AUE
- Réaliser la reconnaissance et la délimitation de la ZIA
- Mettre en place les zones de pâturage naturel et délimiter la zone de pâturage amélioré
- Mettre en normes les marchés d'Anosinalainolona et d'Ambohimena
- Installer les dispositifs de recouvrement fiscal
- Préparer la mise en place d'un centre de formation professionnelle

5.5: Objectif 5 « Préserver les ressources naturelles de la commune et garantir leur durabilité, renforcer la capacité d'adaptation de la population au changement climatique »

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Promouvoir le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables					
Redynamiser, restructurer et renforcer les capacités du VOI Ambatobevomanaga et Marolambo				Commune, DREF, PTF	Ambatobevomanga, Marolambo
Mettre en place des zones de reboisement à grande échelle					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation des zones de reboisement				Commune, DREF	
Élaborer un programme de reboisement				Commune, DREF, PTF	
Mettre en œuvre des actions de reboisements				Commune, DREF, PTF	Tous les fokontany 05 sous bassins versant
Préserver et mettre en place de mode de gestion durable des plans d'eau (marécages)					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation des ressources				Commune, CIRPRH, DOM	Tous les fokontany
Inventorier les ressources				Commune, CIRPRH, PTF	
Élaborer les PAG				Commune,	

SAC ANOSINALAINOLONA

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
				CIRPRH, PTF	
Élaborer les Cahiers des charges				Commune, CIRPRH, PTF	
Élaborer les plans de valorisation				Commune, CIRPRH, PTF	
Constituer les structures de gestion				Commune, CIRPRH, PTF	
Élaborer et homologuer le DINA				Commune, CIRPRH, TPI	
Renforcer les capacités des VOI gestionnaires et des parties prenantes				Commune, CIRPRH, PTF	
Préserver les ressources savaniques et renforcer les structures de gestion des feux					
Réaliser la reconnaissance et la délimitation des ressources				Commune, DIREL, Domaine	Tous les fokontany
Établir un programme de reboisement				Commune, DIREL, DREF	
Mettre en place le système de gestion				Commune, DREL, PTF	
Établir/ Mettre à jour et homologuer le DINA contre les feux				Commune, DIREL, TPI	
Renforcer les capacités des structures de gestion des feux				Commune, DIREL, DOM	
Opérationnaliser la gestion communautaire				Commune, Groupement des éleveurs	

Activités prioritées jusqu'en 2017 :

- Restructurer et redynamiser les VOI d'Ambatobevomanga et de Marolambo
- Elaborer un programme de reboisement communal
- Réaliser les travaux de reboisement prévus pour la période
- Inventorier les ressources en eaux de la commune
- Mettre en place les systèmes de gestion durable des ressources hydrographiques (plans d'eau)
- Mettre à jour le DINA contre les feux, renforcer et opérationnaliser les structures de gestion des feux

5.6: Objectif 6 « Assurer la mise en œuvre du SAC »

Activités	CT	MT	LT	Responsable	Localisation
Mettre en place une structure de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SAC				Commune, SRAT	Commune
Rechercher les financements pour la réalisation du SAC				Commune, SRAT, PTF	
Élaborer un plan de communication pour la promotion du SAC				Commune, SRAT, PTF	

Activités prioritées jusqu'en 2017 :

- Mettre en place une structure de suivi - évaluation de la mise en œuvre des objectifs et orientations définis dans le SAC
- Développer des partenariats et rechercher des financements pour la concrétisation des activités prévues dans le SAC
- Elaborer des plans de communications pour la promotion du SAC.

SAC ANOSINALAINOLONA

Annexe 1: Références bibliographiques

1. République de Madagascar (2006) : Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
République de Madagascar (2006) : Politique Nationale de l'Habitat
2. Programme Germano-malgache pour l'Environnement. Coopération Technique / GIZ
Document méthodologique SAC (2010) par Dr Jutta NAMBENA, Mme Hajasoa RAHARIMANGA et Dr Klaus Ackermann.
3. Programme Germano-malgache pour l'Environnement. Coopération Technique / GIZ :
Guide d'élaboration de SAC
4. Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) par le Centre de Ressource et d'Informations
Foncières de Belobaka
5. Programme Germano-malgache pour l'Environnement. Coopération Technique / GIZ :
Élaboration d'un Modèle Numérique de Terrain Région Boeny. MNT et produits dérivés
par Dr NAMBENA Simon, Dr NAMBENA Jutta et MICHALON A. (2010)
6. Programme Germano-malgache pour l'Environnement. Coopération Technique / GIZ :
7. Recueil des normes sectorielles et règles liées à l'aménagement du territoire par Mme
Irina Adriambolatiana et Mme Hajasoa RAHARIMANGA (2010)
8. Evaluation des activités d'appui aux guichets fonciers de la Région de Boeny. MDAT
9. Recueil des normes sectorielles liées à l'aménagement du territoire. Dr Simon
NAMBENA/
10. Dr Jutta NAMBENA/ Mme Irina Andriambolatiana/ Mme Hajasoa RAHARIMANGA. 2010.
11. PRD Région Boeny
12. TBE de la Région Boeny
13. PCD Commune Rurale d'Anosinalainolona

SAC ANOSINALAINOLONA

Annexe 2 : Délibération du Conseil Communal

<p><u>REGION BOENY</u> <u>DISTRICT MAROVOAY</u> <u>C/R ANOSINALAINOLONA</u></p>	<p>REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana -+--+--+--+--+--+--</p>
---	---

FANAPAHANA Laharana 03/2013-CR/ANS/CONS.

Makasika ny hampiarana ny Drafitra Ifotony Fanajariana ny Tany (Schema Amenagement Communal) eto amin'ny Kaominina Anosinalainolona.

NY FILOHAN'NY MPANOLON-TSAINA NY KAOMININA
= ANOSINALAINOLONA =

- Araka ny lalàm-panorenana,
- Araka ny lalàm-094-007, tamin'ny 26 Aprily 1995
- Araka ny lalàm-094-008, tamin'ny 26 Aprily 1995
- Araka ny Fiantsoana nataon'Atoa Ben'ny Tanana, izay nampiantso ireo mambra rehetra ao amin'ny Mpanolon-tsair Kaominina ny andaniana ny fankatoavana ny hampiarana ny DIET eto amin'ny Kaominina.

- Isen'ny Mpanolon-tsaina05
- Tonga nanatrika fivoriana05

Noho iza ny dia tratra ny fetr'isa (Quorum) hafahana mandray fanapahan-kevitra.

- Rehefa nazavaina ny zava-misy eto amin'ny Kaominina (lafitany, Physique, toe-karena),

Ny fepetra fanajariana :

- Vina amin'ny 15 taona aoriana,
- Fanamarihana ny zana-paritra
- Tanjona sy sori-dalana.

Rehefa nodiniana ireo rehetra ireo :




DIA NANDRAY IZAO FANAPAHAN - KEVITRA IZAO

Andi niny tokana : Nankatoavin'ny rehetra tsy nisy nitsipaka r hampiarana ny Drafitra Ifotony Fanajariana ny Tany (DIET) eto amin'ny Kaominina Anosinalainolona.

Ny Mpitantsoratra (Sonia)	Ny Filohan'ny Filan-kevitra (Sonia)
------------------------------	--

"DIKA SORATRA MITOVY NALAINA TAMIN'NY REGISTRA"

Anosinalainolona, faha 12 J olay 2013

Ny Mpitantsoratra  TSIVOBANO	 Le Président Conseiller  NANIVO
--	---

SAC ANOSINALAINOLONA

Annexe 3 : Arrêté communal de validation

REGION BOENY

DISTRICT MAROVOAY

C/R ANOSINALAINOLONA

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoana
- - - - -

DIDIM-PITONDRANA Laharana faha 04/2013/-CR/ANS/ARR
Hampiarana ny Drafitra Ifotony Fanajariana ny Tany
(DIFT) ny kaominina Ambanivohitra Anosinalainolona

NY BEN'NY TANANAN' NY KAOMININA ANOSINALAINOLONA

-Araka ny lalàm-panorenana,
-Araka ny lalàna-094-007,tamin'ny 26 Aprily 1995
-Araka ny lalàna-094-008,tamin'ny 26 Aprily 1995

-Araka ny fanapahan-kevitra ny mpanolontsain'ny kaominina n°
03/2013/CR-ANS/CONS ny 12 jolay 2013,ny fankatoavana ny fampiharana ny DIFT eto amin'ny
kaominina Anosinalainolona

=DIA NANDRAY IZAO DIDIM-PITONDRANA IZAO=

Andininy 01 : Ampiarina ato amin'ny kaominina Ambanivohitra Anosinalainolona ny Drafitra Ifotony
Fanajariana ny tany (DIFT) mifanaraka amin'ny fepetra fanajariana :

-vina amin'ny 15 taona ho avy
-famaritana ny zana-paritra
-tanjona sy sori-dalana

Andininy 02 : Ity DIDIM-PITONDRANA ity dia raketina an-tsoratra ary avoaka ho fantatrin'ny be sy ny
maro.

Anosinalainolona, faha 15 jolay 2013



SAC ANOSINALAINOLONA

Annexe 4 : Liste des membres l'Equipe Technique

NOM ET PRENOM	FONCTION	ADRESSE	
		Tél	Fokontany
MIARANTSOA Mamiarijaona	Maire	032 04 746 01	Ambohimena
NANIVO	Président du Conseil Communal		Ambohimena
FERDINAND	Adjoint au Maire	032 48 665 13	Morafeno
RAMANANTSOA Solofohery Gervais	Chef CSB II	032 70 071 21	Anosinalainolona
RAZAFIMAHATRATRA Emile	Directeur EPP Ambohimena	032 72 146 89	Anosinalainolona
ANDRIAMAROVOATSARIVO Joseph Claude	Présidente de l'Association FMT (AUE)	032 46 013 58	Morafeno
RANAIVOMBOLOLONA Irène	ACRIF	032 87 706 22	Marovoay
RABELAFY Eugène Victor	AGF	032 48 722 49	Ambohimena
SAVINDRALAHATRA Harijery	Technicien du PLAE	032 45 956 56	Marovoay

Consultants Coach : RAJAOFERA Mamisoa
 RAKOTO Heriniaina Onja - SIG